

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DES JOURNAUX OFFICIELS 26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15. TELEX 201176 F DIRJO PARIS



TÉLÉPHONES:

STANDARD : (1) 40-58-75-00 ABONNEMENTS : (1) 40-58-77-77

TROISIÈME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 1994-1995

COMPTE RENDU INTÉGRAL

1re SÉANCE

Séance du mardi 4 juillet 1995

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. RENÉ MONORY

- Ouverture de la troisième session extraordinaire de 1994-1995 (p. 839).
- 2. Procès-verbal (p. 839).
- 3. Décès d'un sénateur (p. 839).
- 4. Décès d'un ancien sénateur (p. 839).
- 5. Remplacement d'un sénateur décédé (p. 839).
- 6. Nouveau contrat pour l'école. Discussion d'un projet de loi (p. 839).
 - Discussion générale: M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'insertion professionnelle.
- 7. Souhaits de bienvenue à une délégation parlementaire de Colombie (p. 845).
- 8. Nouveau contrat pour l'école. Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 845).
 - Discussion générale (suite): M. Pierre Schiélé, rapporteur de la commission des affaires culturelles.

PRÉSIDENCE DE M. JEAN CHAMANT

MM. Jacques Delong, rapporteur pour avis de la commission des finances; le ministre, Mme Joëlle Dusseau, MM. James Bordas, Philippe Richert, André Maman, Jacques Legendre.

Suspension et reprise de la séance (p. 867)

PRÉSIDENCE DE M. ERNEST CARTIGNY

Mme Hélène Luc, MM. le ministre, Jean-Louis Carrère, Pierre Lagourgue, Franck Sérusclat.

Clôture de la discussion générale.

Renvoi de la suite de la discussion.

- 9. Communication de l'adoption définitive de propositions d'actes communautaires (p. 879).
- 10. Dépôt de propositions de loi (p. 879).
- 11. Dépôt de propositions de résolution (p. 879).
- 12. Dépôt de propositions d'actes communautaires (p. 880).
- 13. Dépôt d'un rapport (p. 880).
- 14. Ordre du jour (p. 880).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENCE DE M. RENÉ MONORY

La séance est ouverte à seize heures cinq. M. le président. La séance est ouverte.

1

OUVERTURE DE LA TROISIÈME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 1994-1995

M. le président. Je rappelle qu'au cours de la séance du jeudi 29 juin 1995 il a été donné connaissance au Sénat du décret de M. le Président de la République portant convocation du Parlement en session extraordinaire pour aujourd'hui, mardi 4 juillet 1995.

Je constate que la troisième session extraordinaire de 1994-1995 est ouverte.

2

PROCÈS-VERBAL

M. le président. Le compte rendu analytique de la séance du vendredi 30 juin 1995 a été distribué.

Il n'y a pas d'observation?...

Le procès-verbal est adopté sous les réserves d'usage.

3

DÉCÈS D'UN SÉNATEUR

M. le président. J'ai le profond regret de vous faire part du décès de notre collègue Paul Moreau, sénateur de la Réunion, survenu le 1^{er} juillet 1995.

4

DÉCÈS D'UN ANCIEN SÉNATEUR

M. le président. J'ai le regret de vous faire part du décès de notre ancien collègue Marcel Souquet, qui fut sénateur de l'Aude de 1968 à 1980.

5

REMPLACEMENT D'UN SÉNATEUR DÉCÉDÉ

M. le président. Conformément aux articles LO 325 et LO 179 du code électoral, M. le ministre de l'intérieur m'a fait connaître qu'en application de l'article LO 319

du code électoral M. Edmond Lauret est appelé à remplacer, en qualité de sénateur de la Réunion, Paul Moreau, décédé le 1^{er} juillet 1995.

6

NOUVEAU CONTRAT POUR L'ÉCOLE

Discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi (n° 197, 1994-1995), adopté par l'Assemblée nationale, de programmation du « nouveau contrat pour l'école ». [Rapport n° 332 et avis n° 333 (1994-1995).]

Aucune inscription de parole dans la discussion générale n'est plus recevable.

Aucun amendement n'est plus recevable.

Dans la discussion générale, la parole est à M. le ministre.

M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'insertion professionnelle. Monsieur le président, je tiens à vous remercier de votre présence, aujourd'hui, au fauteuil de la présidence. Je souhaite également remercier les membres de la commission des affaires culturelles et de la commission des finances pour la qualité de leur travail, ce dernier étant à mes yeux tout à fait remarquable.

Cette qualité s'explique, je crois, par notre passion partagée pour l'éducation nationale et pour l'avenir des jeunes qui acquièrent aujourd'hui à la fois une culture générale et une formation professionnelle au sein de l'école de la République.

Cette séance du Sénat marquera une date importante dans l'histoire de notre passion nationale pour l'école : c'est en effet la première fois que l'éducation va faire l'objet d'une loi de programmation.

Le principe de la programmation a été le sujet d'innombrables débats : elle a été réclamée à cor et à cri par les uns, refusée en termes non moins vifs par les autres.

Il me semble que, aujourd'hui, un accord plus général existe autour de l'idée que l'œuvre éducative et les dépenses qu'elle implique méritent de la part de la nation un projet en perspective dans le temps.

Cette première loi de programmation, j'en suis certain, sera suivie par bien d'autres textes de ce type.

Je veux donc marquer de manière un peu solennelle, au début de cette intervention, la nouveauté que représente le vote par le Parlement d'un texte qui porte loi de . programmation pour l'école.

Je tiens à vous rappeler ensuite, mesdames, messieurs les sénateurs, l'histoire de ce projet de loi. Comme beaucoup d'entre nous s'en souviennent, ce texte fait suite à une concertation très large qui a été lancée au début de 1994 et qui a permis la mise au point, puis la mise en

œuvre de ce que nous avons appelé le « nouveau contrat pour l'école »; ce dernier est en réalité un plan de réforme entièrement axé sur des problèmes concrets, sur des attentes repérées, sur des difficultés identifiées, en apportant à chacun une réponse qui permette de réunir tous les acteurs de l'école.

Il est bien entendu très important pour moi d'avoir pu présider au lancement du contrat pour l'école puis, occupant les mêmes fonctions dans un autre gouvernement, mener à son terme la mise en œuvre du texte initié précédemment.

Il me paraît important que, toute préoccupation politique mise à part, nous convenions que les domaines de l'enseignement supérieur, de la recherche et, plus précisément, de l'éducation nationale méritent une action dans la durée, dans la continuité; en effet, ainsi que chacun le sait, c'est à très long terme que les décisions se préparent et que les réalisations prennent forme.

Voilà donc dix-huit mois que cette très vaste concertation, prenant la forme de tables rondes décentralisées partout en province – à Lille, à Bordeaux, à Strasbourg, etc. – a réuni tous les acteurs du système éducatif. Ces derniers ont pu s'exprimer en sachant que les décisions ne seraient pas dictées d'en haut, qu'elles ne tomberaient pas sur eux comme autant de couperets, mais que, au contraire, leurs demandes permettraient d'identifier les sujets sur lesquels, nous aurions à apporter des réponses.

Après ces discussions, de très nombreux aller et retour entre le terrain et le centre de décision politique ont permis d'améliorer chacune des 155 propositions que j'avais formulées au début du printemps de l'année dernière, aboutissant en définitive à 158 mesures que le Premier ministre de l'époque, M. Edouard Balladur, présenta à la Sorbonne il y a un peu plus d'un an, le 16 juin 1994.

Voilà qui illustre, à mon avis, une méthode sur laquelle, je crois, beaucoup de spécialistes du système éducatif pourront s'entendre: il n'existe pas, il n'existe plus en tout cas et il n'existera sans doute jamais plus de « grand soir » au cours duquel on décidera d'un seul coup d'une immense réforme, d'une cathédrale législative qui pourrait régler tous les problèmes de l'éducation nationale. En effet, beaucoup de réalités échappent alors à l'architecture générale et, immanquablement, l'idéologie revient nourrir des controverses et des oppositions qui sont bien souvent artificielles et qui, en tout cas, stérilisent le débat. C'est pourquoi la réforme doit, à nos yeux, être continue et concertée. Ce projet de loi, me semble-t-il, va dans ce sens.

Par ailleurs, s'il importe de faire confiance à un texte énonçant des principes, il faut également s'intéresser à la mise en œuvre effective de ces derniers. Le ministère qui se contenterait d'édicter des règles et des normes, certes parfaitement élégantes mais sans aucun lien avec la réalité, me semble avoir vécu, ce qui est une bonne chose. C'est désormais la réalité qui nous guide.

De même, nous savons qu'au centre de la réflexion sur l'éducation nationale il doit y avoir non pas exclusivement les architectures administratives, mais la classe et ce qui s'y passe, dans l'attention au plus faible comme à celui qui a le plus de chance de se réaliser dans ses aspirations scolaires.

Le nouveau contrat pour l'école a donc pour objet de revenir au concret et de remettre la classe, l'enseignant et ses élèves au centre de la politique de l'école. Il s'agit de montrer aux yeux de tous – des parents, des observateurs, des législateurs que vous êtes – que le système peut effectivement évoluer, qu'il n'est pas, comme on se le repré-

sente trop souvent, à l'état d'un dinosaure qui, représentant d'une espèce animale ou administrative aujourd'hui disparue, serait en situation de blocage général.

L'école évolue constamment, elle est capable de répondre chaque jour davantage à des défis hier insolites et inédits, auxquels elle apporte une réponse qui est parmi les plus généreuses que notre société peut proposer à ses propres faiblesses.

C'est aussi une manière de défendre l'école que d'expliquer qu'elle ne relève pas d'une gigantesque réforme qui, tel un séisme, viendrait en bouleverser l'architecture, les fondations et les développements. Le reconnaître, c'est rendre un hommage à ceux qui, en particulier dans les zones les plus difficiles de notre pays et de notre société, essaient de transmettre une certaine idée de l'éducation nationale, une certaine idée de la libération par la connaissance, la culture et la formation professionnelle.

Loin de provoquer un séisme, il faut multiplier les adaptations pour que l'école soit toujours davantage en correspondance avec l'idéal qui l'inspire.

Voilà pourquoi le Gouvernement vous soumet aujourd'hui ce texte, qui a été adopté en première lecture à l'Assemblée nationale le 21 décembre dernier. Je rappelle – je le note avec satisfaction et sans arrière-pensée – que beaucoup, à cette époque, y compris dans cette assemblée, avaient affirmé que ce projet de loi ne serait jamais voté et qu'il ne constituait qu'un prétexte. Je suis heureux aujourd'hui de pouvoir leur montrer que la bonne foi présidait à son élaboration. Nous allons d'ailleurs le prouver tous ensemble aujourd'hui!

Mesdames, messieurs les sénateurs, vous êtes saisi d'un texte ramassé qui, avant l'heure, répond aux préoccupations qui ont été exprimées pendant la campagne électorale – en particulier par celui qui est devenu Président de la République – et qui tendent à éviter l'inflation législative et réglementaire afin de ne retenir que l'essentiel, c'est-à-dire ce qui relève réellement du domaine législatif, en abandonnant tout ce qui ressortissait au domaine réglementaire et qui n'a donc pas à être examiné par le Parlement.

Telle est l'économie générale de ce projet de loi, qui est porteur d'enjeux très importants pour la vie de notre école et dont les dispositions, je vous le rappelle, ont déjà été examinées au cours d'un premier débat qui a eu lieu dans cette enceinte même le 1^{er} juin 1994.

J'ai bien noté les remarques qui ont été formulées ici ou là à l'encontre de l'idée même de programmation dans une matière aussi sensible: certains craignent que l'on ne brise le principe sacré de l'annualité budgétaire, liant ainsi, d'une certaine manière, les mains d'une majorité et d'un gouvernement futurs.

Si l'on considère le temps nécessaire à la mise en œuvre et à l'analyse des conséquences des décisions que nous allons prendre aujourd'hui, on se rend bien compte que ce plan de réforme n'entrera en vigueur que dans les quinze ans à venir, c'est-à-dire dans les années 2005-2010.

Pour la mise en œuvre d'un plan d'aussi longue durée, le Gouvernement, les pouvoirs publics et la représentation nationale doivent aller au-delà du court terme et indiquer à brève échéance quels moyens ils envisagent d'affecter à l'action qu'ils entendent mener.

A mes yeux, ces moyens ne peuvent pas se limiter à l'aspect financier. Je m'efforcerai ainsi d'honorer un engagement qui a été pris lors de l'adoption de la loi d'orientation que M. Jospin défendit en 1989 et qui n'a jamais été respecté: il s'agissait alors de programmer les recrutements, la ressource humaine de l'éducation nationale.

Je souhaite que nous puissions parvenir, dans les mois qui viennent, à une programmation des emplois permettant aux jeunes, aux étudiants de ce pays, d'appréhender les débouchés réels des filières dans lesquelles ils s'engagent.

Il est inutile de parler d'orientation pour l'enseignement supérieur si nous ne sommes pas capables, nous, puissance publique, qui avons la connaissance des chiffres de la démographie de déterminer le projet et les débouchés que nous pourrons offrir aux jeunes. A côté de la programmation budgétaire, nous devrons donc en arriver très vite à une programmation des ressources humaines.

Avec le présent projet de loi, nous essayons de répondre de manière précise à un certain nombre des interrogations qu'avaient suscitées les décisions prises dans le « nouveau contrat pour l'école ». Nous avons ainsi décidé d'identifier clairement, parmi les 158 décisions annoncées, les mesures qui ont une incidence budgétaire dans le cadre même du principe de parité public-privé qui est le nôtre depuis de nombreuses années.

La progammation que nous vous soumettons porte sur 14 milliards de francs. Mais je voudrais dès à présent vous mettre en garde contre toute tentation de comparaison chiffrée entre ces 14 milliards de francs et la masse extraordinaire, imposante, de l'addition des cinq budgets de l'éducation nationale entre 1995 et 1999. En effet, le seul budget de 1995 représente à lui seul 263 milliards de francs et, à ceux qui s'apprêteraient à succomber à la tentation, je rappelle que le budget de l'éducation nationale est composé à 96 p. 100 de dépenses de personnels. A titre d'exemple, les seules augmentations salariales représentaient, dans le budget de 1995, que nous exécutons cette année, 11 milliards de francs, sans aucune création de poste supplémentaire. C'est donc dire qu'il ne serait ni juste, ni réaliste, ni civique de rapprocher ces mesures nouvelles de la masse de notre budget.

Le projet que vous avez sous les yeux contient donc 14 milliards de francs de décisions nouvelles, soit près de 10 000 postes sur cinq ans, qui s'ajouteront à l'action habituelle du ministère de l'éducation nationale. Je rappelle que c'est plus que la loi de programme relative à la justice, plus que la loi d'orientation et de programmation relative à la sécurité, qui ont été adoptées sous le précédent gouvernement.

J'indique de la manière la plus claire que, si nous n'avions eu à nous préoccuper que des besoins, à n'analyser que les attentes, j'aurais naturellement pu prévoir la création de plusieurs dizaines de milliers, voire de plusieurs centaines de milliers – d'autres l'ont fait – de postes supplémentaires, qui auraient coûté plusieurs dizaines de milliards de francs au budget de l'État. Un grand syndicat de l'éducation nationale a ainsi chiffré à quelque 74 milliards de francs ce qui était, pour lui, le strict nécessaire. Vous le voyez, mesdames, messieurs les sénateurs, nous aurions pu aller plus loin!

Je suis persuadé que chacun de nos villages, chacun de nos quartiers, chacune de nos zones d'éducation prioritaires, mais aussi chacun de nos établissements, lycées et collèges des centres-villes peuvent faire état de besoins qui ne sont pas satisfaits aujourd'hui. Mais nous sommes des citoyens de plein exercice et nous ne pouvons ignorer la réalité budgétaire, la réalité des comptes publics de la nation.

Il ne faut pas oublier que, sur une quinzaine d'années – je choisis cette période pour qu'il n'y ait pas d'interprétation politique excessive – le déficit public a été, toutes majorités confondues, multiplié par dix. L'annuité de la dette est ainsi passée de près de 20 milliards de francs à

quelque 210 milliards de francs. Eh bien, mesdames, messieurs les sénateurs, le calcul est simple : la différence de 190 milliards de francs entre l'annuité de la dette ancienne et l'annuité de la dette que nous avons accumulée au cours de ces quinze ans représente l'équivalent du salaire d'un million de fonctionnaires! C'est donc un million d'emplois de la fonction publique que nous donnons chaque année à l'étranger pour rembourser notre dette, parce que nous n'avons pas su maîtriser nos finances publiques.

Bien sûr, je sais que cette situation n'est pas le fruit du pur laxisme, je suis de ceux qui pensent que la société dans laquelle nous vivons entraîne la dépense publique. En effet, que ce soit en matière de sécurité ou de justice, en matière sociale, en matière de santé ou en matière d'éducation, seule la dépense publique est susceptible d'apporter une réponse – même imparfaite – à tous les problèmes de déchirure sociale auxquels nous sommes confrontés.

Il n'en demeure pas moins que nous ne pouvons pas continuer à accumuler des dettes, sauf à compromettre un jour l'action même de l'Etat, y compris dans ses aspects les plus urgents, c'est-à-dire dans la solution qu'il peut apporter aux problèmes de la société française.

C'est pourquoi il m'a semblé incivique d'envisager des dépenses qui ne tiendraient pas compte des recettes, d'oublier que chaque franc dépensé en plus pour notre système éducatif s'ajoute à notre déficit budgétaire, c'est-àdire à l'endettement de la France.

Il me paraît donc normal que toute dépense nouvelle soit décidée avec cette exigence de rigueur qui évite d'hypothéquer l'avenir de la nation.

En revanche, le caractère indispensable des mesures que je vous propose est indiscutable. C'est ainsi que les chiffres figurant pour 1995 dans l'annexe I correspondent bien aux crédits et postes inscrits dans la loi de finances pour 1995. Quant à la chronologie d'adoption des différentes mesures que nous vous proposons, elle devrait vous permettre, mesdames, messieurs les sénateurs, de constater cette totale correspondance.

Il nous faut admettre que des circonstances particulières ont rendu plus facile l'élaboration de cette programmation. En effet, nous nous trouvons dans une situation où, pour la première fois, en raison de l'évolution démographique – qui se traduit par une baisse du nombre des élèves de l'enseignement primaire – nous allons avoir des moyens supplémentaires.

Je sais, bien sûr, ce que cette baisse démographique présente d'inconvénients pour la nation, et je ne m'en réjouis donc pas. Cela étant, faisant contre mauvaise fortune bon cœur, il me semble légitime que nous essayions de profiter de cette baisse pour mieux répondre aux attentes des jeunes qui nous sont confiés et de leurs familles. Si les prévisions sont exactes – pour les premières années, les éléments sont certains – l'enseignement primaire connaîtra, dans les dix prochaines années, une diminution de quelque 300 000 élèves. Si donc nous décidons de maintenir ses capacités d'accueil globales au même niveau, nous serons en mesure d'abaisser l'effectif moyen d'élèves par classe.

Pour tenir l'engagement du nouveau contrat pour l'école que j'avais pris devant vous voilà déjà treize mois, nous pourrons, notamment, concentrer les moyens sur les zones d'éducation prioritaires et, à l'intérieur de ces zones, sur les maternelles. Ainsi, le nombre moyen des élèves dans les classes de maternelle des ZEP passera à vingt-cinq dès la rentrée de 1997 ou de 1998.

Deux principes ont présidé à l'élaboration du projet de loi de programmation et à la ventilation des moyens supplémentaires que la nation consent pour cette action en faveur de l'école.

Premier principe: nous avons décidé d'affecter les moyens supplémentaires à une amélioration de la gestion. En effet, avant d'accorder des moyens nouveaux, il faut veiller à utiliser au mieux les moyens existants.

Le budget de l'éducation, je le rappelle, s'est élevé, l'année dernière, à 263 milliards de francs, et chacun d'entre nous sait que les enseignants, les chefs d'établissement, les parents d'élèves, les syndicalistes, s'accordent, quelles que soient leurs aspirations, leur inspiration, à dire que l'on pourrait mieux utiliser les moyens considérables que la nation déploie pour son école.

Cette meilleure utilisation des moyens existants est donc une priorité, et ce serait un véritable aveu de démission de la part des gouvernants et des parties prenantes au débat public que nous sommes que d'avouer notre incapacité à l'organiser.

Donc, premier principe: chaque fois que nous mobilisons des moyens nouveaux, nous recherchons, en même temps, une meilleure utilisation des moyens existants.

Le deuxième principe, je l'ai illustré à l'instant avec l'exemple des zones d'éducation prioritaires: les moyens nouveaux doivent être concentrés sur les élèves qui en ont le besoin le plus urgent.

Nous refusons la technique du saupoudrage, qui a si longtemps prévalu. Bénéficieront ainsi, en priorité, des moyens nouveaux les très jeunes élèves de maternelle en zones d'éducation prioritaires et les élèves en situation scolaire difficile, ceux qui ne doivent pas être laissés seuls face à leurs problèmes si l'on ne veut pas les retrouver très vite en situation d'exclusion scolaire.

Cette idée que le projet de loi de programmation fixe une destination précise aux différents crédits et postes qui y sont inscrits nous paraît essentielle.

Il sera ainsi possible à tous, en particulier à la représentation nationale, de suivre avec précision la bonne exécution de la loi de programmation. Le Gouvernement sera redevable au Parlement d'une explication non seulement des mesures nouvelles mais également des services votés

Cela va sans nul doute dans le sens d'une plus grande transparence de la procédure budgétaire.

Dans la seconde partie du projet de loi sont reprises les quelques dispositions législatives qui s'imposaient à la suite du contrat pour l'école. Elles sont peu nombreuses, car le débat public a souligné, à de nombreuses reprises, que c'était une faute de voter des lois qui ne ressortissaient pas au domaine législatif.

L'objet de ce texte est bien d'assurer l'exécution du nouveau contrat pour l'école et non de remettre l'ensemble de l'ouvrage sur le métier, comme si l'on partait de zéro. C'est pourquoi j'ai jugé préférable que le Gouvernement ne propose pas une nouvelle loi d'orientation qui aurait remplacé celle de 1989.

J'ai voulu marquer que l'école devait échapper au débat théorique et idéologique. Il n'est pas normal de considérer que chaque alternance doit entraîner automatiquement une remise en cause de tous les textes qui régissent l'éducation nationale

M. Jean-Louis Carrère. La loi Falloux!

M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'insertion professionnelle. Que l'on puisse apporter une correction,

une inflexion, oui! Qu'il faille reformuler un certain nombre de principes pour répondre à l'attente de la nation en matière d'école, ce serait heureux. Cela étant, il m'a semblé qu'à l'occasion de l'examen d'un projet sur l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire il ne fallait pas remettre en cause l'ensemble des textes qui régissent l'éducation nationale.

Le seul moyen de favoriser la démocratisation, c'est de faire en sorte que l'environnement pédagogique réponde toujours mieux aux exigences des élèves. C'est pourquoi nous avons voulu, en évitant le saupoudrage, que chaque dépense réponde à une analyse précise des besoins.

Je ne manquerai pas, bien entendu, de répondre à vos questions sur tel ou tel point. En l'instant, je voulais présenter au Sénat les principes, à savoir la programmation budgétaire que prévoit l'article 1^{et}.

S'agissant des autres articles, je passe rapidement sur les articles 5 et 6, de nature classique dans une loi de programmation: l'article 5 prévoit d'étendre les dispositions du texte à l'enseignement agricole; l'article 6 prévoit l'information régulière du Parlement par le Gouvernement.

Ce sont les trois autres articles qui appellent remarques et débat.

L'article 2 porte sur la nouvelle organisation du collège. La réforme des cycles du collège est au cœur du débat sur l'amélioration de l'école. Tout le monde l'a dit et répété, le collège est le maillon le plus sensible de notre système scolaire. C'est en effet le collège qui a eu à faire face à l'exigence sociale de poursuite des études. Le collège scolarise tous les jeunes Français. Il subit donc de plein fouet la crise de la société française.

Pour mieux répondre aux difficultés des élèves, difficultés parfois mal identifiées ou auxquelles nous n'avions pas les moyens d'apporter une réponse, le nouveau contrat pour l'école et l'article 2 de ce projet de loi proposent de consacrer le passage à trois cycles d'enseignement: un cycle d'observation en sixième, qui permettra, chaque fois que nécessaire, une remise à niveau et l'aide la plus personnalisée possible, un cycle d'approfondissement en cinquième et en quatrième, et un cycle d'orientation en troisième.

Pour l'essentiel, tous les partenaires et tous les acteurs du système éducatif sont d'accord pour approuver le passage de deux à trois cycles, sous réserve qu'il ne s'agisse pas de reconstituer les filières.

J'ai déjà eu l'occasion de le dire à plusieurs reprises, je refuse que le collège pour tous les jeunes Français soit fondé sur un principe de relégation des élèves qui sont le plus en difficulté.

De la même manière, personne, aujourd'hui, ne défend l'idée d'une orientation précoce imposée, tant il est vrai que l'orientation précoce, qui prétend être pédagogique, n'est, le plus souvent, qu'une orientation sociale. Il n'est pas possible, on le sait – il suffit, pour s'en convaincre, de se remémorer sa propre histoire – de discerner ce que sera l'évolution d'un enfant de dix ans.

Je me battrai donc – j'en prends l'engagement devant le Sénat – pour que les collèges ne reconstituent pas les filières. C'est d'ailleurs pourquoi j'ai refusé que le dispositif de consolidation que nous expérimentons cette année en sixième soit prolongé l'année prochaine en cinquième. En effet, cela aurait conduit inévitablement à la création d'une filière que nous aurions appelée de consolidation et qui aurait été, en réalité, comme je le disais, de relégation.

J'indique au Sénat que les premiers résultats de l'expérimentation qui a été conduite cette année dans 400 établissements, soit à peu près le dixième des collèges français, sont extrêmement positifs. Les équipes pédagogiques – je tiens à leur rendre hommage – ont fait preuve d'une grande initiative et d'une grande qualité. Cette appréciation n'est d'ailleurs pas la mienne; c'est celle de l'inspection générale de l'éducation nationale et du collège des principaux qui ont été concernés par cette expérimentation.

Si je redoute les effets d'annonce liés à des effets de vitrine – on choisit soigneusement trois ou quatre établissements dans lesquels l'expérimentation n'est rien d'autre qu'un prétexte pour laisser perdurer les situations existantes – je considère qu'une expérimentation conduite sur une très grande échelle est de nature à améliorer sensiblement la qualité de notre appréhension des difficultés ou des attentes de notre école.

L'amélioration du soutien aux élèves en difficulté doit aussi s'accompagner de réponses nouvelles adaptées aux situations particulières, notamment à celle des nombreux élèves qui, nous le savons bien, refusent la scolarité.

Nous connaissons tous des enfants de douze, treize ou quatorze ans qui sont tout à coup en situation de blocage devant la scolarité classique. Ils se sentent tellement mal à l'aise dans les murs de nos établissements qu'ils refusent, en réalité, tout effort qui doit accompagner la scolarité.

Non seulement nous ne devons pas fuir nos responsabilités face à ces élèves, mais nous devons répondre à leurs attentes.

J'ai donc lancé une idée qui, pour l'instant, n'a pas fait l'objet de décisions précises, mais dont je souhaite qu'elle serve de thème de débat avec les organisations représentatives, avec tous les acteurs du système éducatif, avec les parents qui ont une responsabilité d'expression. Il s'agit de la création d'un collège hors les murs.

Ce collège hors les murs aurait ceci de particulier qu'il maintiendrait les élèves sous la responsabilité de l'éducation nationale, car il ne s'agit pas d'échapper au principe de la généralisation de la scolarité. Mais ce collège permettrait en même temps d'imaginer des réponses pédagogiques nouvelles, novatrices, qui associeraient des techniques familières à un certain nombre de professeurs de la voie professionnelle – pour ce qui est du sens du concret notamment – à des animateurs d'associations, à des adultes qui pourraient encadrer ces jeunes, jeunes que l'on pourrait ainsi, à court terme, réconcilier avec l'école.

Pour ma part, je souffre de voir que, pour la plupart d'entre eux, nous n'avons pas de réponse. Nous nous contentons de faire semblant. Nous nous contentons de les scolariser, de les maintenir à l'intérieur des murs de nos établissements; nous n'avons pas de véritable réponse pédagogique, alors qu'ils sont en perdition et qu'ils ont même renoncé à essayer de se maintenir à flot.

Pour la plupart d'entre eux, nous pourrions trouver une réponse leur permettant de se remettre à flot, à condition de donner la marge d'initiative nécessaire à leurs enseignants, conscients, comme nous, de leurs difficultés, soucieux, comme nous et même davantage, parce qu'ils les connaissent personnellement, de trouver des chemins pédagogiques nouveaux.

Nous n'abandonnons pas notre responsabilité, mais nous essayons de faire en sorte qu'on ne maintienne pas ces élèves dans ce carcan qu'est devenu pour eux le collège traditionnel. Voilà pourquoi j'ai utilisé cette expression de « collège hors les murs », qui, par le contact avec d'autres réalités, permettra de réconcilier ces élèves avec la réalité culturelle et pédagogique.

L'article 3 met en place des réseaux d'établissements afin de rendre le fonctionnement de l'éducation nationale plus souple. Dorénavant, les écoles et les établissements d'enseignement pourront, dans le même bassin de formation, mettre en commun certaines de leurs ressources afin d'améliorer l'exécution de leur mission.

La notion de réseau favorise, à mon sens, l'égalité des chances, car la mise en commun des moyens permet de renforcer l'efficacité et l'importance de ces actions. J'ai choisi d'ouvrir un cadre, sans que, pour l'instant, la liberté de ces établissements soit d'une quelconque manière limitée par la loi. Il s'agit de définir un cadre d'autonomie, d'initiatives locales, et non d'imposer une régulation autoritaire.

Ainsi, des écoles, des collèges et des lycées voisins qui ont chacun une cantine ou une équipe d'agents spécialisés pourront y faire appel en commun dans le cadre des réseaux. Il suffit d'améliorer l'utilisation des moyens dont dispose en propre chaque établissement pour améliorer la réalité du service rendu.

L'offre pédagogique peut également être améliorée à travers les réseaux. Ma conviction est que, affirmé dans la loi, ce principe permettra aux chefs d'établissement et aux conseils d'administration de rechercher les complémentarités permettant une utilisation optimale des moyens matériels et humains.

Dans tel bassin de formation, monsieur le rapporteur, nous pourrons organiser le réseau des écoles primaires avec le réseau des collèges et des lycées pour que telle ou telle langue désormais enseignée à l'école primaire puisse trouver une continuité au collège et au lycée. Si tel n'était pas le cas, nous serions naturellement dans l'absurdité.

La loi de programmation permet donc, en son article 3, de mettre en place ces réseaux.

L'article 4, quant à lui, a donné lieu à de nombreux débats, et je veux en assumer, devant vous, la responsabilité.

L'article 4 ouvre la possibilité d'offrir à des femmes ou à des hommes qui sont au chômage, parallèlement à leur recherche d'un emploi, une activité au sein de l'école. L'école profitera ainsi de leur expérience et prouvera aux élèves de manière évidente que la perte momentanée de l'activité salariée n'entraîne pas l'inutilité sociale de ceux qui en sont frappés.

Des conditions sont cependant fixées pour que les bénéficiaires des contrats d'association ne soient pas empêchés de rechercher un emploi. Le projet de loi prévoit une durée limitée à une année scolaire; ces contrats d'association ne seront pas renouvelables, afin d'éviter que leurs bénéficiaires ne s'installent durablement dans la précarité

Le but visé n'est pas de créer une nouvelle catégorie d'agents dans une fonction publique qui en compte déjà beaucoup, ni de confier à ces femmes et à ces hommes des fonctions d'enseignement proprement dites, car celles-ci requièrent évidemment un haut degré de professionnalisation. Leur mission consistera à encadrer, à écouter les élèves.

Je suis frappé, comme vous l'êtes, par le fait que les jeunes et les adolescents ont besoin de trouver des interlocuteurs adultes en plus grand nombre, qui acceptent de parler avec eux, de comprendre les réalités qu'ils vivent, de les suivre dans leur cheminement, leurs attentes et quelquesois leurs angoisses; cette fonction est, à l'heure actuelle, si mal assurée qu'il me semble urgent de susciter des vocations nouvelles en recourant à ces semmes et à ces hommes qui sont disponibles.

Par ce moyen, il ne s'agit pas pour nous de pallier l'absence d'enseignants ou de membres de professions spécialisées au sein de l'école.

La loi de programmation prévoit, en particulier, un renforcement considérable du nombre des infirmières et des assistantes sociales, qui assument une part très importante de cette fonction d'écoute à l'intérieur de l'école.

Chaque fois que nous assistons à un geste de détresse ou d'angoisse, chaque fois que nous avons le malheur de déplorer le suicide d'un jeune – vous savez que c'est la principale cause de mortalité des jeunes après les accidents de la route – je ressens cela comme un terrible échec pour nous et je ne peux m'empêcher de penser que des signaux d'alerte avaient été émis, que nous n'avons pas su reconnaître et auxquels, en tout cas, nous n'avons pas su répondre.

Aussi, plus nous augmenterons le nombre des adultes présents à l'école, mieux nous assumerons notre fonction à l'égard des jeunes qui y sont scolarisés, et nous aurons ainsi fait œuvre utile. Chaque fois que nous offrirons à des femmes et à des hommes frappés par le chômage l'occasion de montrer qu'ils ont quelque chose à transmettre, à donner, que leur vie ne s'est pas arrêtée, que leur utilité sociale n'a pas pris fin le jour où ils ont perdu leur emploi, nous aurons également fait œuvre utile.

J'assume devant le Sénat la responsabilité de cette proposition. Les personnes bénéficiaires de contrats d'association à l'école ne remplaceront pas des personnels existants, elles leur apporteront leur soutien et leur aide. Cette expérience permettra de renouveler le regard que la société française et ses enfants portent sur les femmes et les hommes au chômage. Cette volonté de répondre aux attentes des uns et aux besoins personnels des autres est nécessaire et généreuse.

Je ne prétends pas que cette expérience permettra de résoudre tous les problèmes, ni qu'elle est sans risque; mais ses avantages l'emportent sur les risques qu'elle peut comporter. En tout cas, nous devons en faire l'expérience. C'est pourquoi je défendrai l'article 4.

Monsieur le rapporteur, mesdames, messieurs les sénateurs, je tiens à vous remercier de la très grande attention que vous avez portée au texte que nous examinons. Toutes vos remarques sont de nature à faire avancer un débat fondamental pour notre société et à donner à ce texte, le premier de ce type, toute l'importance qui doit être la sienne. Elles permettront également la poursuite du débat car ce projet de loi ne sera forcément qu'une étape de la réforme continue de l'éducation nationale.

Avant de conclure, j'indique au Sénat que j'ai confié à M. Roger Fauroux la responsabilité d'animer une grande concertation sur l'école, qui devra, dans l'année qui vient, répondre à trois impératifs.

Le premier impératif est de dresser un bilan objectif des réussites et des échecs du système éducatif français.

De nombreux documents existent. La direction de l'évaluation et de la prospective, que vous avez créée, monsieur le président, lorsque vous assumiez les responsabilités qui sont aujourd'hui les miennes, a effectué un très bon travail. Les rapports de l'UNESCO, également, peuvent permettre d'alimenter ce débat.

Aujourd'hui, la société française, nos concitoyens, manquent de documents objectifs à partir desquels ils puissent arrêter leur jugement sur l'école et sur l'éducation nationale.

Ce sera la première mission de la commission que présidera M. Roger Fauroux.

Sa deuxième mission sera de traduire les attentes de la nation en matière d'éducation, d'indiquer quelles sont leurs évolutions, d'essayer de rendre explicite ce qui, souvent, n'est qu'implicite.

Sa troisième mission sera de formuler précisément les questions auxquelles les pouvoirs publics devront proposer des réponses.

M. le Premier ministre a indiqué, dans son discours de politique générale, que le Gouvernement devra proposer des réponses précises. Celles-ci pourront être ensuite étudiées par la commission que présidera M. Roger Fauroux et faire l'objet de la concertation que j'évoquais tout à l'heure.

Voilà pour l'année qui vient. Ce sera une étape nouvelle de la réforme continue.

Il nous faut trouver un consensus sur l'école pour réussir cette réforme. Chaque fois que l'on cède aux tentations de l'idéologie, c'est l'immobilisme, ce sont les soupçons. Seules la bonne foi dans la concertation et la volonté d'apporter des réponses concrètes permettront de mener à bien la réforme de l'école.

Voilà pourquoi, mesdames, messieurs les sénateurs, je suis persuadé que nous avons fait un grand pas vers la modernisation de la société française – généralement passé inaperçu – en finissant par nous accorder sur les buts que nous assignons à l'école. Voilà quelques années, cet accord aurait été impossible, des débats idéologiques l'auraient forcément obscurci. Nous avons tous ensemble progressé en maturité.

M. René-Pierre Signé. A qui la faute?

M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'insertion professionnelle. La faute est partagée, monsieur le sénateur. Elle remonte à une époque où les dogmes théoriques et les a priori idéologiques, voire quelquefois politiques, empêchaient d'aborder le concret. Nous avons fait l'effort d'effacer ces débats abstraits et de nous fixer sur la classe, sur la situation des enseignants, sur les attentes des élèves et de leur famille. Il me semble que, ce faisant, nous avons servi le progrès de la société française.

La poursuite de cette réflexion et l'étalement dans le temps des efforts que la société et l'Etat consentiront en faveur de l'école nous permettront, je le crois, d'entrer de manière plus harmonieuse dans le XXI siècle qui nous attend, que nous regardons souvent avec angoisse, mais que nous avons le devoir de construire. Le débat que nous allons ouvrir aujourd'hui y participera. (Applaudissements sur les travées de l'Union centriste, du RPR, des Républicains et Indépendants, ainsi que sur certaines travées du RDE.)

7

SOUHAITS DE BIENVENUE À UNE DÉLÉGATION PARLEMENTAIRE DE COLOMBIE

M. le président. Mes chers collègues, je salue la présence dans nos tribunes d'une délégation du Sénat de Colombie, venue étudier en France les modalités de notre politique d'aménagement du territoire et de notre décentralisation.

Je leur souhaite, au nom du Sénat, la bienvenue au Palais du Luxembourg et je forme des vœux pour le succès de leur mission sur ces questions qui ont toujours été au centre des préoccupations de la Haute Assemblée. (M. le ministre, Mmes et MM. les sénateurs se lèvent et applaudissent.)

8

NOUVEAU CONTRAT POUR L'ÉCOLE

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. Nous reprenons la discussion du projet de loi de programmation du « nouveau contrat pour l'école ».

Dans la suite de la discussion générale, la parole est à M. le rapporteur.

M. Pierre Schiélé, rapporteur de la commission des affaires culturelles. Monsieur le président, monsieur le ministre, madame le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, comme tant d'autres, j'ai renoncé à compter le nombre des réformes de l'éducation qui nous ont été proposées.

Lois d'orientation... lois de programme... lois ordinaires... Nous voici amenés aujourd'hui à examiner une loi de programmation dont l'objet est de mettre en œuvre un bloc de 158 mesures, qui, pour l'essentiel, sont de nature réglementaire, en tant qu'elles touchent à l'organisation, à la vie interne, à la pédagogie des établissements d'enseignement, mais qui impliquent l'intervention du législateur puisque certaines consistent en des modifications de structures, de contrats ou de statuts des personnels, avec des conséquences financières qui nécessitent l'apport de crédits nouveaux.

M. le ministre de l'éducation nationale, M. Bayrou, orateur disert s'il en est, et pénétré de son sujet, ce qui nous fait très plaisir, me dispensera de faire une longue exégèse sur son projet de loi de programmation.

Qu'il me permette cependant de présenter quelques observations préalables à l'analyse de la commission des affaires culturelles.

Adopté par l'Assemblée nationale en décembre 1994, ce projet de loi a été conçu sous le gouvernement de M. Balladur. Il a néanmoins reçu une confirmation très officielle du nouveau Premier ministre, M. Alain Juppé, qui, dans sa lettre de mission, charge explicitement le ministre de l'éducation nationale de faire aboutir ce texte en l'état.

Il s'agit d'un exemple de continuité dont certains peuvent s'étonner mais qui, pour ma part, ne me surprend guère. Cette continuité se manifeste non seulement dans les options politiques prises par le nouveau gouvernement par rapport à l'ancien, mais aussi dans la personne de l'acteur principal de la réforme, notre ministre de l'éducation nationale.

Ce fait est singulier dans le nouveau gouvernement, où l'on voit les mêmes têtes, mais avec des portefeuilles différents: l'exception confirmant la règle, le ministère de l'éducation nationale – et lui seul – a conservé son chef.

Vous pouvez, monsieur le ministre, en tirer quelque fierté. En contrepartie, cela engage votre crédit. Dans vos réponses, vous ne pourrez vous abriter derrière la nouveauté de vos fonctions ou l'impréparation de votre esprit à cette tâche. A l'orfèvre en la matière que vous êtes, on ne pardonnera rien.

Vous connaissez parfaitement la rigueur avec laquelle notre assemblée examine l'ensemble des textes qui lui sont soumis. Le Sénat fait preuve de bienveillance et de réalisme, mais il est soucieux d'équité et de clarté. Il exigera de vous des réponses précises à l'occasion de la discussion des articles.

Les amendements qui ont été déposés, sur lesquels nous nous prononcerons le moment venu, vous donneront l'occasion de faire toute la lumière sur les dispositifs qui sous-tendent un texte par ailleurs bref et sobre.

Car, vous le savez, ministère oblige autant que noblesse! (Sourires.) Aussi, pour vous suivre, la commission des affaires culturelles compte-t-elle beaucoup sur la précision et la fiabilité de vos réponses.

Après cet exorde, permettez-moi de faire une observation préalable.

Ce texte porte la marque de l'intelligence, de l'habileté et du réalisme, ce qui ne nous a pas étonnés venant d'un Béarnais.

L'intelligence: le texte est soigné dans sa préparation. Il est issu d'une large concertation avec les différents partenaires professionnels et sociaux. Il prévoit 158 mesures pour l'école et il vise à en assurer la réalisation. C'est un engagement qui oblige, je l'ai dit tout à l'heure.

L'habileté est la deuxième caractéristique de votre projet de loi, monsieur le ministre. Elle consiste à présenter un texte concis, qui ne vise à écrire que ce qui ne ressortit exactement qu'au domaine législatif, sans autre fioriture.

Mais ce travail d'écriture est accompagné d'un autre document : les 158 mesures pour l'école. Ces dernières forment la base du « nouveau contrat pour l'école » inscrit dans le titre du projet de loi. Malgré leur caractère essentiellement réglementaire, elles donnent un éclairage, bien nécessaire d'ailleurs, au projet de loi et certaines acquièrent force législative.

Enfin, ce texte est réaliste, car il est quantifié et ne promet que ce qu'il peut donner. C'est là une marque de courage qui, évidemment, prête flanc à la critique et offre cible au débat.

Par ailleurs – nouvelle preuve de son réalisme – votre texte propose une démarche à la fois progressive dans ses effets, et pragmatique dans son esprit. On y trouve non pas de grandes envolées lyriques sur l'importance de l'éducation, comme on en voit dans une loi d'orientation, non pas des considérations philosophiques sur la finalité de la formation, mais des actions ponctuelles, précises pour la plupart, et séquencées dans le temps, qui, cependant, indirectement, remettent à plat, sinon en cause, un certain nombre d'idées reçues, apportent des réponses nouvelles et présentent des novations pédagogiques intéressantes.

Aussi, sauf à élaborer dans un autre esprit des finalités totalement différentes ou à vouloir *hic et nunc* – c'est-à-dire à tout prix et tout de suite – atteindre l'idéal auquel il est légitime de rêver mais qu'il est réaliste de limiter, compte tenu des moyens accordés, en suivant sa logique, son objectif, son économie et ses moyens, ce texte est incontournable.

D'abord, il s'agit d'une loi de programmation. Qu'est-ce à dire? Le débat juridico-théologique a eu lieu. Ce n'est pas dans cette enceinte qu'il convient de le reprendre. En tout cas, ce n'est pas mon propos.

Ce néologisme juridique recouvre une réalité toute simple. Alors que la loi de programme – si j'ai bien compris – ne vise que les crédits d'investissement et leur inscription annuelle dans la loi de finances, la loi de programmation innove – vous l'avez souligné tout à l'heure, monsieur le ministre – en ce sens qu'elle concerne aussi bien les dépenses d'investissement que les dépenses de fonctionnement, crédits qui doivent être inscrits dans la loi de finances, et qu'elle entre dans le détail de mesures somme toute pérénisées, en tout cas pour ce qui est des dépenses de fonctionnement.

Il s'agit d'une innovation qui ne manque pas de hardiesse et qui répond, au moins partiellement, au souhait souvent exprimé par le Parlement d'une pluriannualité du budget, au moins en cette matière.

Toutefois, l'article 1^{et} du projet de loi de programmation appelle une critique de la part de la commission des affaires culturelles: la lisibilité des tableaux annexés aux articles 1^{et} et 5 est, faute d'une grille de décryptage, inaccessible à l'intelligence d'un esprit moyen comme le mien. Heureusement, des lumières m'ont accompagné dans cette étude et, grâce à celles-ci, j'ai pu, dans mon rapport écrit, éclairer mes collègues sénateurs dans le dédale des mesures proposées. Je n'y reviendrai donc pas dans mon rapport oral et je passerai sans transition à l'examen des articles.

L'article 1^{er} et le tableau qui lui est annexé portent, pour l'essentiel, sur les différentes mesures annoncées dans le nouveau contrat pour l'école.

Ces mesures de caractère pédagogique peuvent être groupées en sept séries, toutes intéressantes mais d'importance variable dans la mesure où elles font progresser plus ou moins rapidement notre école dans une voie résolument nouvelle.

D'abord, en ce qui concerne l'enseignement préélémentaire, la cible est, au début, d'atteindre les 25 élèves par classe dans les zones d'éducation prioritaire, les ZEP.

Ensuite, pour l'enseignement primaire, la deuxième série de mesures vise à permettre aux élèves de « savoir lire, écrire et compter », pour user d'une formule ramassée. A cet égard, l'observatoire de la lecture me paraît être une innovation intéressante. Ces mesures préparent à l'accès aux collèges dans de meilleures conditions.

Pour les collèges, sont prévues la mise en place de la sixième de consolidation, les études dirigées en sixième et en cinquième, les études surveillées en quatrième et en troisième.

En ce qui concerne strictement la pédagogie, je signale une innovation de taille: l'enseignement des langues vivantes étrangères dès l'école élémentaire, et ce dans une séquence qui est loin d'être négligeable dans l'emploi du temps des enfants. Il s'agit de créer une continuité entre l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire, collège ou lycée. Elle traduit la volonté de permettre aux enfants d'accéder à la maîtrise d'une, voire deux langues étrangères, ce qui, pour un pays moderne et pour un

peuple qui prétend à l'universalité, en tout cas qui veut assurer sa présence et son rayonnement dans le monde, est tout à fait indispensable.

Pour le collège encore, on nous propose aussi la mise en place d'un fonds social collégien, de nouvelles options au collège et l'extension des centres de documentation à l'ensemble des établissements.

Le quatrième groupe de mesures concerne les lycées: il s'agit d'abord du développement des options rares et des langues vivantes qui ne seraient pas enseignées dès le collège. Voilà qui implique en préalable – c'est l'article 3 – la nécessité de créer des réseaux d'établissements. Il s'agit ensuite de la formation des professeurs appelés à enseigner dans les modules. J'ai expérimenté un tel dispositif dans un établissement public, le centre de formation des personnels communaux; cela me permet d'affirmer qu'il donne de bons résultats.

C'est donc vers un enseignement très diversifié, mais aussi très fécond, que vous dirigez votre action, monsieur le ministre.

Le cinquième groupe de mesures a trait à la formation professionnelle, formation qualifiante des élèves avant la sortie du système scolaire et mise en place des centres de validation et de bilan.

Le sixième groupe de mesures prévoit le renforcement de la présence des adultes et l'augmentation des personnels médico-sociaux. L'article 4 du projet de loi dispose ainsi que des activités éducatives peuvent être confiées à des demandeurs d'emploi par la mise en place de « contrats d'association à l'école ».

Le dernier groupe de mesures concerne les métiers de l'éducation; il touche à la formation des enseignants et à la diffusion des programmes auprès des enseignants, ainsi, d'ailleurs, que des élèves et des parents d'élèves.

Telles sont les différentes mesures que vous avez mises en place et qui constituent effectivement un progrès et une démarche nouvelle.

Mais, après les fleurs, viennent les épines.

L'épine principale, c'est le total cumulé du coût de ces mesures : vous l'avez indiqué vous-même, il est de 14 milliards de francs sur cinq ans.

Que représente cette somme au regard des 263 milliards de francs du budget annuel de votre ministère!

Certes, on pourrait s'interroger sur la fiabilité de ces chiffres, mais il faut quand même savoir que les 263 milliards de francs sont consommés à 95 p. 100 par les dépenses de personnel. Aussi, on peut comprendre qu'il soit possible d'obtenir des progrès significatifs avec des ressources au demeurant modestes.

Evidemment, je souhaite que ce chiffre soit confirmé. De plus, les moyens nouveaux ne doivent pas empêcher la progression naturelle du budget de votre département ministériel, et nous vous demandons une indication extrêmement claire à cet égard. Les 14 milliards de francs prévus sur cinq ans ne doivent pas servir de prétexte à la stagnation de votre budget.

Vous connaissez bien l'axiome, qui reste d'actualité, que Molière met dans la bouche d'Harpagon: « Il faut faire bonne chère avec peu d'argent. »

Vous en êtes là, comme tout le monde, et il va bien falloir que nous essayions tous de faire bien avec peu.

Ma deuxième observation critique porte sur la douzaine de mesures qui nécessitent un financement particulier et qui ne figurent pas dans l'annexe 1.

Voilà ce qu'il me paraissait indispensable de noter au titre de l'article 1^{er}.

Quant à l'article 2, il constitue, aux yeux de la commission des affaires culturelles, le noyau dur du projet de loi sur le plan des structures. Quoique son laconisme soit comparable à celui de la loi d'orientation sur l'éducation du 10 juillet 1989 qu'il modifie, c'est par une doctrine différente qu'il est sous-tendu et la mesure proposée est véritablement capitale.

Elle a évidemment suscité de nombreuses interrogations, notamment dans les collèges et les lycées professionnels, pour les quatrième et troisième technologiques, et il importe, monsieur le ministre, de donner des apaisements à leurs praticiens, qui s'inquiètent d'être sacrifiés sur l'autel de l'uniformisation.

La commission des affaires culturelles a approuvé cette mesure déterminante.

Il s'agit d'abord de mettre à niveau les élèves venant des écoles élémentaires. Ce sera le rôle de la sixième. En cinquième et en quatrième, les élèves devront comprendre ce qu'ils ont appris antérieurement et prendre la mesure de leurs responsabilités par un effort de réflexion et d'expression personnelle. Enfin, en troisième, il leur appartiendra, en poursuivant, bien sûr, l'acquisition des connaissances, de chercher leur voie.

Ces dispositions vont dans le sens de la recherche de l'égalité des chances devant la vie que vous poursuivez. Elles méritent d'être approuvées.

L'article 3 traite de la création des réseaux d'établissements. Il s'agit de la rationalisation d'une mesure fondée sur l'article 18 de la loi d'orientation sur l'éducation du 10 juillet 1989 et pour laquelle une disposition législative complémentaire était indispensable.

Elle consiste à autoriser les établissements du second degré, qui ont la personnalité juridique, à s'associer pour mettre en commun leurs ressources humaines et matérielles.

L'article 3 étend cette possibilité aux écoles, qui n'ont pas de personnalité morale et qui dépendent juridiquement de la commune. Les communes pourront donc se substituer aux écoles pour signer le contrat.

Notre commission a bien noté que, en aucun cas, il ne s'agira d'un dérapage sur le plan de l'autorité ou d'une quelconque ingérence dans la gestion des personnels. L'intervention des communes ne sera justifiée que par leur capacité juridique et morale et devra être limitée au seul plan juridique. Au surplus, cette disposition ne supposant aucun transfert de charges, elle est intéressante.

Là encore, monsieur le ministre, en apaisant les appréhensions, peut-être excessives, de certaines personnes, vous obtiendrez une adhésion que je souhaite aussi large que possible.

L'article 4 vise à la création des contrats d'association à l'école au bénéfice des demandeurs d'emploi. Vous en avez largement parlé tout à l'heure, je n'y reviendrai donc pas longuement. Je dirai simplement que ces contrats d'association seront de droit public et qu'ils ne concerneront par conséquent que les établissements publics. Les établissements privés ne pourront en aucun cas avoir accès à une telle disposition.

Il s'agit là d'une mesure généreuse qui, si elle est utilisée avec discernement et prudence, sera assurément un témoignage actif et positif de la solidarité entre travailleurs et demandeurs d'emploi, entre jeunes et adultes, ce qui me paraît d'autant plus motivant que cela redonne l'image d'une société solidaire, avec des devoirs et des droits. Certes, des questions demeurent, mais c'est le propre des mesures innovantes : si elles ne suscitaient pas d'interrogations, elles ne seraient pas novatrices.

Il conviendra donc d'aplanir le chemin à mesure que l'on avancera, notamment sur les points suivants : l'acceptation, par les jeunes et les enseignants, d'éléments extérieurs, la limitation de leur contrat et la réduction indispensable de la précarité. Ces points devront être parfaitement clarifiés.

A mon avis, il faudra aussi faire confiance aux différents acteurs, qui sauront prendre, sur ces questions comme sur tant d'autres, leurs responsabilités. Par acteurs, je pense aux chefs d'établissements et aux coacteurs que sont les responsables de la gestion du chômage.

L'article 5 vise les mesures homologues applicables à l'enseignement agricole, public et privé, mesures qui nécessitent quelques adaptations propres à la spécificité de cet enseignement.

Je ne me lancerai pas dans la démonstration, facile mais brillante, que notre collègue et ami M. Vecten aurait pu faire pour expliquer que le régime des bourses a pu être maintenu dans ce type d'enseignement alors que d'autres dispositions ont été prises en ce qui concerne l'enseignement général. C'est un sujet sur lequel nous reviendrons à l'occasion de la discussion des articles; je ne m'y attarde donc pas maintenant.

Pour l'essentiel, les novations concernent l'enseignement agricole au même titre que l'enseignement général, ce que nous avons noté avec intérêt. Je me dispense de les énumérer afin d'abréger cette intervention déjà longue.

L'article 6 ne suscite pas de commentaire tant il est indispensable que l'exécution des mesures novatrices soit soumise à une analyse fine. En effet, faute d'y prendre garde, toute erreur d'orientation ou d'appréciation, facile à corriger à l'origine, pourrait avoir de graves prolongements si elle perdurait.

Au total, ce texte volontairement sobre, construit sur des constats avérés, évalué avec la modération, sinon avec la modestie qu'exige, en cette fin de siècle, la situation financière de l'Etat, à un moment où la France est engagée dans des défis européens qu'elle a décidé de relever, peut, s'il est utilisé avec justesse et détermination, marquer un tournant décisif pour notre école. Ainsi auronsnous, ensemble, établi la première étape d'une voie nouvelle.

Mes chers collègues, la commission des affaires culturelles est consciente que le chemin de la réussite sera long et difficile. Elle n'accepte pas pour autant de refuser l'obstacle et de se figer dans un « fixisme » timoré. C'est pourquoi elle vous invite à voter le projet de loi.

Permettez-moi, en guise de conclusion, une évocation personnelle. Voilà vingt ans, à cette tribune, je terminais mon intervention à l'occasion de la discussion sur la réforme Haby par cette réflexion, que je maintiens aujourd'hui: « "Telle société, telle école". Cet axiome serait exact dans une vision statique d'une société bloquée. Pour nous – c'est là la différence fondamentale – qui voulons notre société dynamique, évolutive et responsable, cet axiome se retourne: "Telle école, telle société". »

Mme Hélène Luc. Eh oui!

M. Pierre Schiélé, rapporteur. « Sachant ce que nous voulons pour celle-ci, nous devons nous attacher à bien construire celle-là. » (Applaudissements sur les travées de l'Union centriste, du RPR et des Républicains et Indépendants, ainsi que sur certaines travées du RDE.)

M. Maurice Schumann, président de la commission des affaires culturelles. Très bien!

(M. Jean Chamant remplace M. René Monory au fauteuil de la présidence.)

PRÉSIDENCE DE M. JEAN CHAMANT vice-président

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis.

M. Jacques Delong, rapporteur pour avis de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Monsieur le président, monsieur le ministre, madame le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, le projet de loi de programmation du « Nouveau contrat pour l'école » mérite de notre part une attention particulière pour trois raisons au moins.

Tout d'abord, c'est la première fois qu'une programmation, même partielle, des moyens de l'éducation

nationale est proposée au Parlement.

Ensuite, ce projet de loi, dont l'article 1^{er} a été soumis pour avis à la commission des finances, fait partie d'un plan plus vaste en faveur de l'enseignement scolaire. C'est le Nouveau contrat pour l'école, présenté par le précédent Premier ministre, M. Edouard Balladur, le 16 juin dernier, et regroupant 158 mesures dont l'objectif est d'offrir, à tous les élèves des conditions de travail adaptées à leurs besoins.

Enfin, cette loi de programmation intervient dans le cadre d'une programmation générale des finances publiques qui impose de réduire le déficit du budget de l'Etat à 3 p. 100 du produit intérieur brut dans la loi de finances pour 1997. Cet objectif – faut-il le rappeler? – constitue une contrainte forte et suppose une réduction drastique des dépenses de l'Etat.

Rassurez-vous, mes chers collègues, je ne rappellerai pas le détail des 158 mesures du Nouveau contrat pour l'école. Elles sont, je le suppose, connues de tous.

Je ne préciserai pas davantage le contenu de cette loi de programmation, les excellentes explications du rapporteur de la commission des affaires culturelles me dispensant de le faire.

M. Pierre Schiélé, rapporteur. Merci!

M. Jacques Delong, rapporteur pour avis. Je souhaite concentrer mon propos sur les deux observations principales que m'a inspirées l'examen pour avis de l'article 1^{er} du projet de loi et de l'annexe qui lui est rattachée.

La première est bien évidemment celle de la satisfaction de voir que les engagements pris ont été respectés et qu'au-delà des changements de gouvernement l'éducation nationale demeure une priorité.

Je ne vois guère en effet de meilleur investissement pour l'homme que celui qui est effectué pour instruire son semblable, et je ne peux qu'être d'accord avec l'exposé des motifs du présent projet de loi pour reconnaître que l'éducation nationale est le « creuset où se forge la nation », « le lieu de transmission des valeurs de notre civilisation ».

De fait, l'effort de la collectivité en faveur de l'éducation a progressé, depuis vingt ans, à un taux moyen annuel supérieur à celui de la richesse nationale, dont il représente désormais plus de 7 p. 100.

Face à cet effort, qui situe notre pays dans la meilleure moyenne par rapport aux autres pays de l'OCDE et en tête des pays de l'Union européenne, il faut admettre que la demande d'éducation s'est faite plus forte dans son ampleur et plus diverse dans sa nature.

En effet, le corps social ne demande plus seulement à l'éducation nationale de former des citoyens.

Les jeunes attendent désormais de l'école qu'elle leur dispense une formation « qualifiante », c'est-à-dire qui les aide à trouver un emploi.

Je veux pour preuve de cette évolution le fait que les élèves effectuent des études de plus en plus longues et que le niveau de formation des sortants du système éducatif n'a cessé d'augmenter.

Une telle évolution rend difficilement supportable le problème de l'échec scolaire, qui constitue la faiblesse

majeure de notre système éducatif.

Une action était donc nécessaire afin d'en améliorer l'efficacité. Tel est l'objet du Nouveau contrat pour l'école.

Le présent projet de loi ne constitue donc que la partie visible d'une graine riche de fruits. Plus qu'une première, cette programmation est une promesse : celle d'une éducation meilleure dispensée à nos enfants, voire, pour certains d'entre nous, à nos petits-enfants. (Sourires.)

Néanmoins, ma qualité de rapporteur de la commission des finances m'oblige à tempérer ce premier constat de satisfaction par une observation plus restrictive sur les limites – elles sont au nombre de deux – que connaît le présent projet de loi.

D'abord, sa portée apparaît limitée compte tenu de sa faible ampleur financière et de sa valeur juridique indicative

Ensuite, ce texte apparaît incomplet par rapport aux ambitions affichées dans le Nouveau contrat pour l'école et imprécis dans ses dispositions budgétaires.

Je ne m'attarderai guère sur le caractère modeste du texte, car nous savons tous que les lois de programmation n'ont qu'une valeur indicative. Comme l'a rappelé il y a peu M. le président du Sénat, « les lois de programme ne sont opposables aux tiers que dans la limite des crédits inscrits chaque année dans les lois de finances et le Parlement peut toujours revenir sur une intention annoncée précédemment ». C'est la loi de l'espèce et le présent projet ne saurait y échapper.

M. Maurice Schumann, président de la commission des affaires culturelles. C'est une loi de programmation et non une loi de programme!

M. Jacques Delong, rapporteur pour avis. Je m'incline devant votre science, monsieur Schumann!

Par ailleurs, ce n'est pas le représentant de la commission des finances qui va reprocher au Gouvernement de ne pas dépenser assez et de ne pas respecter les disciplines budgétaires que nous nous sommes données. Il est vrai que, en trente ans de fonctions parlementaires, j'ai souvent vu brandir la rigueur budgétaire en guise d'épouvantail. Mais cette fois, oserai-je dire, le loup est là et il faut écouter Pierre, même si ce conte a été mis en musique par Prokofiev.

MM. Adrien Gouteyron et Philippe Marini. Très bien!

M. Jacques de Menou. Superbe!

M. Jacques Delong, rapporteur pour avis. Sous cette réserve, je tiens à signaler mon étonnement de n'avoir pas retrouvé dans le présent projet de loi la traduction financière de toutes les mesures du nouveau contrat pour l'école qui auront forcément un impact budgétaire.

C'est le cas, par exemple, de la création d'internats dans les banlieues et en milieu rural ou de l'enseignement d'une seconde langue vivante obligatoire en quatrième.

Vous trouverez dans mon rapport écrit la liste complète de ces mesures.

Par ailleurs, le financement de certaines autres mesures n'apparaît pas clairement, même si l'on peut supposer qu'elles n'auront qu'un coût budgétaire limité ou qu'elles bénéficieront du financement de mesures décidées par ailleurs.

C'est le cas, par exemple, de la diffusion des méthodes d'apprentissage du français comme langue étrangère – expression qui peut surprendre un certain nombre d'entre nous – ou de l'initiation, dès le cours élémentaire, de tous les élèves, chaque jour pendant quinze minutes, à une langue vivante étrangère en utilisant les techniques audiovisuelles.

Je vous renvoie, là encore, à mon rapport écrit pour la liste exhaustive de ces mesures.

Je regrette que les implications financières de chacune des mesures du nouveau contrat pour l'école n'aient pas fait l'objet d'une évaluation plus précise, permettant de suivre facilement dans les annexes budgétaires, année après année, l'exécution du projet de loi de programmation.

L'annexe I du présent projet de loi marque sans doute un progrès important dans la programmation des dépenses. Mais, suivant d'une certaine façon la loi dite « de Tocqueville », la clarification nouvelle rend insupportables les zones d'ombre qu'elle laisse subsister, plus qu'elle ne satisfait ceux qu'elle éclaire de ses lumières.

L'examen détaillé de l'article 1^{et} fait en effet ressortir le caractère sommaire de certaines évaluations. Il convient notamment de signaler que, dans l'évaluation des coûts budgétaires, il n'a pas été tenu compte de l'augmentation prévisible des traitements des fonctionnaires ou agents contractuels sur les cinq années de programmation et que c'est donc sur la base des rémunérations versées en 1994 que les différentes évaluations ont été effectuées. Mais ce n'est pas là un point essentiel.

En dépit de la grande disponibilité de vos collaborateurs, monsieur le ministre, il m'a été très difficile de comprendre sur quelle base était évalué le financement des dix-huit mesures énoncées dans l'annexe.

De telles lacunes apparaissent regrettables au moment précis où le Gouvernement entend redonner toute son importance à l'autorisation budgétaire et inscrire l'évaluation des politiques publiques en bonne place sur l'agenda de la réforme.

Le caractère prioritaire accordé à l'éducation nationale ne saurait suffire à exempter ceux qui en ont la responsabilité de fournir aux parlementaires les éléments dont ils ont besoin pour décider en toute connaissance des causes et des effets.

C'est donc l'impression d'un rendez-vous manqué entre le Gouvernement et le Parlement au carrefour de l'évaluation des politiques publiques qui tempère quelque peu le premier sentiment de satisfaction.

Je veux croire, monsieur le ministre, que vous saurez dissiper ces craintes et que, dans les documents qui accompagneront les prochains budgets de l'éducation que vous nous présenterez – ils seront, je l'espère, nombreux – la lisibilité des moyens consacrés à la programmation du nouveau contrat pour l'école sera améliorée.

Il y va du respect du rôle du Parlement et de l'efficacité des politiques publiques, objectifs, vous le savez mieux que moi, qui sont censés guider – et, j'en suis sûr, guident effectivement – l'action du nouveau gouvernement

Mes chers collègues, sous ces réserves, qui concernent beaucoup plus la forme que le fond, je vous recommanderai, au nom de la commission des finances, d'adopter

l'article 1^{er} du présent projet de loi et l'annexe qui s'y rattache lorsque ceux-ci viendront en discussion. (Applaudissements sur les travées du RPR, de l'Union centriste et des Républicains et Indépendants, ainsi que sur certaines travées du RDE.)

M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'insertion professionnelle. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'insertion professionnelle. Je tiens à remercier les rapporteurs, MM. Schiélé et Delong, des appréciations tout à fait positives qu'ils ont, chacun au nom de sa commission, portées sur ce projet de loi.

Tous deux ont souligné combien cette volonté de programmation était novatrice et permettait d'envisager sous un angle différent l'exercice budgétaire que le Gouvernement et le Parlement conduisent ensemble.

Je vais maintenant m'efforcer de répondre à leurs interrogations.

M. Schiélé comme M. Delong s'étant notamment inquiétés de la lisibilité des tableaux, je me permets de souligner que la plupart des mesures qui constituent le contrat pour l'école n'entraîne aucun coût supplémentaire.

Je veux insister sur ce point parce que, s'il existe, dans la réflexion sur l'éducation, un mal français – tous nos concitoyens y sont exposés, et le Parlement n'y échappe pas – c'est bien celui qui consiste à postuler une espèce d'automaticité entre le lancement d'une action nouvelle et la nécessité d'inscrire des crédits nouveaux pour la mener à bien.

Mesdames, messieurs les sénateurs, je l'ai déjà dit à la tribune, bien entendu, si nos moyens étaient illimités, nous trouverions ensemble un excellent usage de plusieurs centaines de milliers de postes de fonctionnaires supplémentaires. Ce ne serait pas gaspillage; ce serait, j'en suis sûr, le moyen de répondre à des attentes réelles, à des besoins urgents. Malheureusement, dans l'état actuel de l'économie et de la société françaises, nous ne pouvons envisager un instant de multiplier à l'infini les dépenses d'éducation de la nation.

Permettez-moi de reprendre le raisonnement que j'ai suivi précédemment et qui consiste à rapprocher l'annuité de notre dette du nombre d'emplois de la fonction publique que nous pourrions financer avec la même somme. Si nous continuions à laisser se creuser le déficit des finances publiques, qui passerait bientôt à 350 milliards, puis à 360 milliards de francs, comme nous y étions exposés, nous augmenterions l'annuité de notre dette de quelque 20 milliards ou 30 milliards de francs. Cela représente plus de 100 000 créations d'emplois de fonctionnaires. Allons-nous continuer à nous exposer à cette asphyxie? Pouvons-nous nous engager dans une voie qui conduit à l'incapacité de l'Etat, à l'impossibilité de proposer des emplois supplémentaires et de répondre à des besoins urgents?

Dans cette situation, mesdames, messieurs les sénateurs, il n'existe pas de marge d'appréciation. Il n'y a aucun moyen d'échapper à cette loi qui transforme le déficit en dette et la dette en charges futures.

Nos compatriotes ne le savent pas toujours, mais le temps de la planche à billets est heureusement révolu. Désormais, toute dépense nouvelle entraîne, pour la nation, des charges à venir. Ces charges, si rien n'était fait pour enrayer le processus, deviendraient vite insupportables.

Le fait d'avoir décidé ensemble que le nombre de postes ne diminue pas à mesure que la baisse démographique entraîne une réduction du nombre des élèves constitue déjà une immense victoire.

C'est la raison pour laquelle, messieurs les rapporteurs, lorsque vous reprochez le manque de lisibilité de certaines des mesures proposées, je crois que vous sous-estimez la capacité qui est la nôtre de nous servir des marges dégagées pour satisfaire un certain nombre des actions programmées dans le contrat pour l'école.

Vous avez, l'un et l'autre, évoqué cette action extrêmement novatrice qui consiste à initier progressivement tous les élèves de France à une langue vivante à partir de l'âge de sept ans. Cette année, cette initiative s'est appuyée sur tous les enseignants volontaires; l'an prochain, dans toutes les classes de toutes les écoles, à partir de l'âge de sept ans, il y aura initiation quotidienne à une langue vivante.

Je tiens à préciser que je n'ai jamais écrit – cela fera plaisir à votre collègue M. Gœtschy – qu'il devrait s'agir d'une « langue vivante étrangère ». Sans doute a-t-on mal interprété ce que j'avais dit ou écrit mais, pour ma part, je considère que les langues régionales de France ont la dignité de langues vivantes. Je ne vois donc aucun inconvénient à ce que les enfants dont les parents le souhaitent soient initiés à l'une de ces langues.

D'ailleurs, à mes yeux, l'essentiel est le jeu du passage d'une langue à l'autre. Cette habileté est beaucoup plus importante que la langue précise qui sera choisie. Que les enfants apprennent l'espagnol, l'anglais, l'allemand, l'italien, qui seront les quatre langues étrangères offertes l'année prochaines, ou l'une des langues régionales de France, pour moi, ce n'est pas l'essentiel. Ce qui est capital, c'est qu'ils apprennent le passage d'une langue à une autre, d'une forme d'expression à une autre, cette « gymnastique » qui ouvre la voie à la véritable capacité linguistique et qui est aujourd'hui, la plupart du temps, interdite aux jeunes Français parce qu'ils entreprennent trop tard l'apprentissage des langues.

Ces langues vivantes seront, dans la plupart des cas, je n'en doute pas, les langues de nos voisins européens, mais je ne serais pas choqué, je le répète, que les enseignants et les familles décident, ici ou là, que cette langue sera l'une des ces langues de France qui ont, à mes yeux, vous le savez, un statut éminent.

Monsieur le rapporteur, vous avez affirmé qu'il fallait aller vers les langues vivantes pour tous. Je vous signale que cet effort est inscrit dans le contrat pour l'école. La France sera le premier pays d'Europe à garantir que tous ses élèves apprendront deux langues vivantes à partir de la classe de quatrième. Il me semble que c'est un grand progrès.

Monsieur Schiélé, vous avez aussi évoqué les langues anciennes. Je veux à mon tour aborder ce sujet très important, ce qui fera sûrement plaisir à M. le président Schumann.

Comme vous le savez, le contrat pour l'école propose le latin en option en cinquième et le grec en option en troisième. C'est une nouveauté radicale : depuis quarante ou cinquante ans on avait abandonné cette voie ; depuis quarante ou cinquante ans, ces langues anciennes, fondatrices, n'étaient plus enseignées à nos enfants à un âge précoce.

D'ailleurs, cette année, si j'en crois une statistique qui m'a été communiquée et que je vous livre sous bénéfice d'inventaire, sur 550 000 candidats au baccalauréat, moins de 100 élèves se sont présentés au baccalauréat « lettres classiques ».

M. Maurice Schumann, président de la commission des affaires culturelles. Ils furent 85 exactement!

M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'insertion professionnelle. Cette situation a deux conséquences majeures, que je voudrais soumettre à la réflexion du Sénat pour essayer d'éclairer la portée de la décision que nous avons prise.

Je distingue d'abord une conséquence en termes de civilisation. Vous l'imaginez bien, il n'est pas sans répercussion pour la France de rompre avec plus de quatre siècles d'humanités, ces humanités qui ont fait notre humanisme. Ce n'est pas seulement une parenté sémantique qui unit les humanités et l'humanisme français. C'est en réalité un lien substantiel, et probablement consubstantiel, qui peut être établi entre cette vision très originale de l'homme comme but et centre de la société et la civilisation gréco-latine dont nous sommes, pour une part, les héritiers.

C'est donc un problème de civilisation et de mutation que nous allons devoir affronter dans la société post-technique au sein de laquelle nous vivrons. Nous ne devons pas offrir seulement des cadres économiques aux femmes et aux hommes que nous formons; nous avons à leur fournir une substance, une habitude de réflexion, une culture générale.

La seconde conséquence est aussi grave à mes yeux : c'est le manque de maîtrise de leur propre langue auquel nous exposons les jeunes Français, plus exactement le manque de maîtrise des deux langues dont ils auront l'usage.

La première est le français courant, qui est, vous le savez, très intimement irriguée par les racines latines, par la syntaxe latine et par la culture latine.

La seconde est la langue scientifique, celle de la médecine, de la physique, de la chimie et des mathématiques, qui est si profondément irriguée et, pour ainsi dire, presque uniquement constituée par les racines grecques, ces racines qui en rendent la maîtrise beaucoup plus difficile aux enfants, notamment à ceux qui proviennent des milieux culturellement les plus défavorisés.

Le Sénat me pardonnera ce plaidoyer pour des langues fondatrices, plaidoyer qui n'a rien de réactionnaire. Au contraire, pensant en particulier aux enfants d'immigrés que nous avons à intégrer à la nation française, je considère qu'il n'y a pas de meilleure clé pour entrer dans l'intimité de la langue de la culture et de la langue de la science qu'une rencontre, même passagère – deux ou trois années – avec le latin, avec le grec, avec les deux langues fondatrices de notre culture nationale.

Par là, nous apportons une réponse aux enfants qui, chez eux, n'ont jamais entendu parler français, et ce me semble une démarche sociale significative que celle qui consiste à réconcilier les traditions culturelles les plus hautes avec la volonté d'intégration la plus agissante.

Telles sont les observations que je voulais faire devant vous, mesdames, messieurs les sénateurs, en reprenant une conversation que j'ai souvent avec M. le président de la commission des affaires culturelles.

Je tiens à souligner également – vous l'avez relevé M. le rapporteur – que, à la rentrée prochaine – démarche à mon avis sans précédent – les programmes simplifiés

seront distribués à tous les parents d'élèves de l'école primaire. Ces derniers connaîtront ainsi les objectifs de formation auxquels leur enfant devra satisfaire au long de l'année.

Je cherche à instaurer une intimité entre la famille et l'école. Je suis persuadé que le soutien de l'école dans la conscience familiale est un élément essentiel de la réussite. Pour la première fois, nous favoriserons cette connaissance réciproque de l'école et de la famille, par la distribution des programmes.

Cette mesure figurait dans le contrat pour l'école; elle sera effective à la rentrée.

Vous m'avez interrogé, monsieur le rapporteur, sur les troisième et quatrième technologiques en me demandant si j'envisageais de les supprimer. Certes, elle ne seront plus en cohérence parfaite avec les cycles tels qu'ils seront définis si le Sénat, dans sa sagesse, choisit d'adopter ce texte. Mais, pour ma part, je n'envisage pas de supprimer ces classes, qui ont obtenu un certain nombre de réussites pédagogiques. Je n'ai pas l'esprit systématique à ce point, et nous allons plutôt rechercher comment nous pouvons les adapter afin qu'elles s'inscrivent dans le paysage scolaire qui sera déterminé par ces cycles.

Avant de conclure, je souhaiterais vous exprimer ma gratitude, monsieur le rapporteur, pour la formule très belle et très profonde avec laquelle vous avez clos votre intervention. Dorénavant, il faut non plus dire, selon vous : « telle société, telle école », mais : « telle école, telle société », c'est-à-dire telle culture, telle vision du monde, telle architecture de connaissances, telle maîtrise des outils, telle société, telle civilisation. Voilà exactement où nous voulons arriver.

Comme vous, j'ai conscience de l'importance des efforts que nous devrons déployer pour donner une architecture nouvelle à l'école, pour apporter des réponses inédites. Nous savons très bien que les problèmes auxquels nous sommes confrontés dépassent, sans doute de beaucoup, les possibilités de l'école et de ses enseignants, bien que ceux-ci apportent des réponses admirables. Toutefois, on ne nous pardonnerait pas – nous ne nous pardonnerions pas – de ne pas faire tout ce qui est en notre pouvoir pour aider l'école à mieux répondre aux problèmes de notre époque et à mieux façonner le visage du temps. Il s'agit là, me semble-t-il, d'un effort qui s'intègre tout à fait dans l'humanisme auquel je faisais allusion tout à l'heure.

Enfin, messieurs les rapporteurs, je tiens à vous remercier du travail que vous avez accompli, au nom de vos commissions respectives, pour analyser les différents éléments de ce projet de loi. (Applaudissement sur les travées de l'Union centriste, du RPR, des Républicains et Indépendants, ainsi que sur certaines travées du RDE.)

- M. le président. J'indique au Sénat que, compte tenu de l'organisation du débat décidée par la conférence des présidents, les temps de parole dont disposent les groupes pour cette discussion sont les suivants:
- groupe du Rassemblement pour la République, 54 minutes ;
 - groupe socialiste, 43 minutes;
 - groupe de l'Union centriste, 42 minutes;
- groupe des Républicains et Indépendants, 35 minutes;
- groupe du Rassemblement démocratique et européen, 27 minutes;
 - groupe communiste, 21 minutes;
- réunion administrative des sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe, 18 minutes.

Dans la discussion générale, la parole est à Mme Dusseau.

Mme Joëlle Dusseau. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, enseignante depuis 1969, j'ai d'abord cru, quand j'ai entendu parler du « nouveau contrat pour l'école », qu'il s'agissait de la énième réforme de l'éducation nationale. Cela m'a rappelé mes très jeunes années quand, fille d'instituteurs, j'entendais mes parents dire : « Tiens, un nouveau ministre! » et ajouter aussitôt : « Bientôt une nouvelle réforme! » Philosophe, comme beaucoup de maîtres de cette époque, ma mère ajoutait : « Le ministre et la réforme passeront. » Il fallait que la philosophie de ma mère soit solide puisqu'elle avait alors en charge un cours préparatoire en milieu rural qui comptait cinquante élèves, dont j'étais.

Devenue enseignante à mon tour, j'ai intégré cette philosophie, sachant bien que les ministres et les réformes passent alors que les enseignants restent.

Tout de même, il faut se demander sérieusement si, outre la manie législative propre à notre pays, qui entasse loi sur loi, où l'on porte davantage attention au texte de la loi qu'à son application, il n'y a pas également une manie propre aux ministres de l'éducation nationale, qui veulent à toute force marquer leur passage par l'institution d'une réforme, au point que l'on peut se demander s'ils n'ont pas tous quelque chose à régler avec leur enfance ou avec leurs maîtres.

Vous me rétorquerez, monsieur le ministre, qu'il s'agit non pas ici d'un nouveau texte fondateur, mais d'un contrat longuement débattu autour de tables rondes largement ouvertes et, au demeurant, tout à fait intéressantes. Il s'agit de 158 propositions concrètes qui – vous l'affirmiez à l'Assemblée nationale et vous le faites aujour-d'hui ici de nouveau – se veulent dans le prolongement d'une loi de 1989, dont vous reconnaissez aujourd'hui les mérites. Dont acte! (M. le ministre fait un signe de dénégation.)

Mais ces 158 propositions, où sont-elles, monsieur le ministre? Alors qu'elles ont été longuement débattues, largement présentées à l'opinion, où en est passé le texte? Ni l'Assemblée nationale ni le Sénat ne pourront donc débattre sur le fond de ce contrat pour l'école.

M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'insertion professionnelle. Oh! madame Dusseau!

M'autorisez-vous à vous interrompre?

Mme Joëlle Dusseau. Non, monsieur le ministre, je vais terminer mon intervention, si vous le voulez bien!

M. le président. Vous ne permettez pas à M. le ministre de vous interrompre?

Mme Joëlle Dusseau. Non! Je présère qu'il réponde globalement à mes propos.

M. le président. C'est votre droit!

Mme Joëlle Dusseau. Les ministres pourront interrompre les parlementaires quand ceux-ci pourront interrompre les ministres!

M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'insertion professionnelle. Mais vous avez bien le droit d'interrompre les ministres!

Mme Joëlle Dusseau. Comme j'ai rarement vu un ministre interrompu, je présere terminer mon intervention.

M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'insertion professionnelle. Vous ne venez pas souvent au Sénat, madame Dusseau!

Mme Joëlle Dusseau. Je disais donc que nous avons simplement le droit de voter le financement de ce nouveau contrat, qui, lui, ne figure même pas en annexe au texte législatif.

Il faut donc croire que ce contrat ne concerne ni l'Assemblée nationale ni le Sénat. Dont acte!

M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'insertion professionnelle. Ce n'est pas possible!

Mme Joëlle Dusseau. Mais, au fait, ce texte qui ne nous est pas présenté,...

M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'insertion professionnelle. Que faisiez-vous le 1^{et} juin 1994?

Mme Joëlle Dusseau. ... pourquoi s'intitule-t-il « contrat »? Si contrat il y a, quels sont les autres contractants? Je vois le ministre d'un côté, soit! Mais, de l'autre, qui y a-t-il? Les syndicats enseignants? La communauté éducative? Non. Il s'agit donc d'un contrat qui n'a qu'un contractant. Quelle validité a-t-il? A nous, quel est notre espace législatif, si je puis utiliser cette expression?

Tout le monde a déjà souligné, monsieur le ministre, la distorsion qui existe entre les 158 mesures et l'aspect laconique du projet de loi. Celui-ci comporte quatre articles qui étaient précédés, lors de son dépôt à l'Assemblée nationale, d'un exposé des motifs, dont je reprendrai quelques éléments.

Cet exposé des motifs part du constat des forces et des faiblesses du système éducatif. Les faiblesses que vous relevez sont au nombre de quatre : l'illettrisme, l'inégalité des échecs et de la réussite selon les origines sociales, les problèmes d'orientation et le besoin de revalorisation de la formation professionnelle.

De la constatation de ces faiblesses, vous tirez la conclusion d'une nécessaire réforme, puis vous énumérez certaines des 158 mesures.

Vous préconisez un traitement individuel des difficultés.

A ce propos, je tiens à vous rappeler qu'il existe déjà, pratiquement depuis la réforme Haby, depuis dix-neuf années exactement, toute une série de dédoublements de classes au collège, des groupes de rattrapage, des groupes de soutien. Les mesures que vous proposez ne constituent donc pas une innovation particulière.

En ce qui concerne le retour à l'enseignement de l'éducation civique, je dirai que, à ma connaissance, cette matière a toujours fait partie des programmes d'histoiregéographie enseignés dans les collèges. Depuis M. Chevènement, elle a fait un retour en force dans le primaire.

J'ai moi-même enseigné à des instituteurs la pédagogie de l'éducation civique, dans les années 1983-1984.

Tous mes collègues maires ici présents reçoivent régulièrement des élèves d'écoles primaires ou de collèges dans le cadre de cet enseignement.

Vous proposez ensuite la généralisation de l'apprentissage d'une langue vivante au primaire par les instituteurs, la responsabilisation des acteurs, l'amélioration de l'encadrement. Puis vous fixez les grandes priorités, à savoir : définir les missions, renforcer l'adhésion, rendre lisibles et accessibles les programmes, modifier les cycles au collège.

Vous évoquez également la création d'un groupe de travail sur la citoyenneté, qui précisera ce que la nation attend de son école.

Je voudrais insister d'abord sur l'existence de ce groupe de travail.

Ce que la nation attend de son école n'est pourtant pas difficile à préciser, et tout le monde le sait : c'est tout et son contraire.

Si l'on avait des doutes, la lecture des comptes rendus des tables rondes que vous avez organisées suffirait à le prouver. On attend de l'école qu'elle dégage les meilleurs, qu'elle élève les plus mauvais, qu'elle privilégie à la fois l'enseignement professionnel et l'enseignement général, qu'elle enseigne aussi bien la technologie de l'ordinateur que Descartes, les dates de fondation des cinq Républiques, la prévention de la drogue, les équations ou le système nerveux des mammifères. Ce que la nation attend de son école, c'est, en réalité, ce que l'école ne peut pas lui donner parce que ce n'est pas son rôle, c'est qu'il n'y ait plus de chômeurs.

Tout le monde connaît l'histoire du bouc émissaire, commune, sous différents noms, à de nombreuses civilisations, antique, hébraïque ou grecque. A l'origine, c'était un humain que l'on sacrifiait parce qu'il était chargé de tous les péchés du monde, puis ce furent des animaux.

Aujourd'hui, face à la peste du chômage dont les animaux que nous sommes sont malades, c'est l'institution qui a tendance à jouer le rôle de bouc émissaire. Aussi, je crains que le groupe de travail sur la citoyenneté, que vous proposez de mettre en place, ne se fasse simplement l'écho des parents d'élèves, qui jugent moins l'école que le chômage, qui jugent moins la réussite scolaire que le contrat emploi-solidarité, les petits boulots et les difficultés d'emploi auxquelles se heurtent leurs enfants.

C'est la raison pour laquelle tout référendum sur l'école serait un leurre. Ce serait un référendum sur les illusions perdues d'une société sur elle-même, et non sur les réalités vivantes du système éducatif.

Monsieur le ministre, vous proposez une série de mesures : l'augmentation des horaires de français et d'éducation physique et sportive au collège, l'extension de l'apprentissage d'une langue vivante en primaire qui est déjà expérimentée sous différentes formes, l'instauration des études surveillées, l'extension du rôle de la médecine scolaire, l'ouverture de l'école sur la vie, la mise en place de réseaux, etc.

Et alors? Devez-vous passer par le Parlement pour faire appliquer la loi qui existe? Devez-vous recourir au Parlement pour faire nommer les médecins scolaires qui manquent, pour faire nommer des enseignants et pour donner aux établissements des postes nécessaires pour les études surveillées? A l'évidence, la réponse est: non!

A quoi donc sert le vote qui nous est demandé aujourd'hui? Vous savez bien que l'essentiel de ce que vous nous proposez est d'ordre réglementaire, et non législatif.

Alors, que présentez-vous au Parlement? Une augmentation décisive des moyens?

D'autres que moi, à l'Assemblée nationale et ici-même, notamment MM. les rapporteurs et vous-même, monsieur le ministre, ont souligné la modestie des mesures financières de cette programmation quinquennale. De plus, MM. les rapporteurs l'ont dit aussi, toute une série de mesures ont été annoncées et n'ont pas été financées.

Votre réponse, vous l'avez déjà donnée en partie: j'annonce, avez-vous dit, des mesures nouvelles, mais elles ne seront pas financées. A vous entendre, on pourrait faire de nouvelles mesures sans financement. J'avoue ne pas comprendre comment on peut envisager, notamment, d'étendre l'apprentissage d'une langue vivante dans toutes les écoles de notre pays à partir du cours élémentaire sans prévoir un certain nombre de mesures financières d'accompagnement.

Ce qui m'inquiète, c'est que certaines des mesures prévues ne sont que la reprise d'idées tout à fait intéressantes, déjà largement répandues ou déjà prises, et qui ont été abandonnées.

Ce qui m'inquiète, c'est que, si de nombreux débats ont certes eu lieu en amont, aucune véritable concertation n'est intervenue, aucun contrat n'a été signé en aval.

Ce qui m'inquiète, c'est que vous n'avez tenu compte ni de l'avis du Conseil d'Etat, ni de l'avis du Conseil économique et social, ni de l'avis des syndicats d'enseignants. Dans ces conditions, le Parlement se contente de donner son avis sur des financements, dont vous avez vous-même reconnu le caractère limité. Les rapporteurs ont d'ailleurs fait la même constatation.

Monsieur le ministre, vous vous êtes déjà inscrit en faux contre ce contrat que vous ne passez qu'avec vousmême. Non seulement ces financements sont partiels, mais ils sont d'ores et déjà amputés puisque le budget pour 1995 prévu dans la loi de programmation n'en a repris qu'une partie. Le Conseil économique et social l'a souligné; mes collègues vous l'ont dit aussi à l'Assemblée nationale.

La programmation de 1995 est donc d'ores et déjà tronquée. Elle l'est en ce qui concerne tant le financement que les postes que vous avez promis. Dès lors, pourquoi présenter le présent projet de loi ? Il faut donc examiner en détail les articles qui ne concernent pas la programmation financière.

L'article 2 prévoit la mise en place dans les collèges d'un enseignement réparti en trois cycles. Je vous avoue que cet article suscite en moi les plus grandes inquiétudes.

Pourquoi mettre en place un tel dispositif? Pour assurer une meilleure liaison avec les écoles primaires? C'est déjà fait, en grande partie. Des liens très nombreux existent entre les classes de CM 2 et les classes de sixième des différents collèges de notre pays.

S'agit-il d'assurer un lien avec l'enseignement après la troisième? Après la troisième, les élèves se dispersent dans des établissements très différents et dans des filières très disparates. Aussi, penser qu'il peut effectivement exister un lien étroit entre l'équipe pédagogique de la classe de troisième et ces divers établissements, parfois au niveau de la région, est un leurre.

Pourquoi ces trois cycles? Le seul argument qui a été avancé, c'est un prétendu échec des deux cycles précédents. J'avoue ne pas être convaincue sur ce point.

Ces trois cycles viseraient à introduire des options dès la cinquième. Il y a là un risque de ségrégation scolaire important; je ne peux y souscrire.

Cela pose le problème du maintien des classes de quatrième et de troisième technologiques. Vous les trouvez intéressantes. Nous avons, sur ce point, le même avis. Elles ont demandé beaucoup d'investissements humains et matériels. Avec l'instauration des trois cycles, le maintien de ces classes me paraît impossible. Ces classes sont donc, en fait, menacées.

L'article 3 concerne les contrats commune-école avec la mise en commun de compétences et de ressources humaines et matérielles. Or, les différences de ressources entre les communes sont importantes. De plus, les communes les plus riches sont très souvent aussi celles où la population a un niveau social élevé. Par conséquent, ce dispositif risque de renforcer l'inégalité entre les enfants selon la richesse de la commune dans laquelle ils vivent. J'émets donc beaucoup de réserves sur cet article.

J'en viens à l'article 4. Il s'agit de la possibilité de confier à des chômeurs des tâches d'encadrement dans les écoles. J'avoue ne pas comprendre.

Cette année, se sont présentés au concours de conseiller principal d'éducation 12 000 candidats pour 400 postes à pourvoir. Plutôt que d'augmenter de manière significative le nombre de postes offerts au concours, ce qui serait le plus simple et éviterait de devoir soumettre un texte au Parlement, vous préférez, si j'ai bien lu ce que vous avez écrit, que les établissements passent avec les chômeurs des contrats à durée limitée et non renouvelables.

Très honnêtement, je ne crois pas que des personnes en difficulté, bénéficiant d'un contrat de travail à durée déterminée et qui sont donc certaines de ne pas être embauchées définitivement, puissent remplir efficacement leur rôle d'éducateur. En effet, elles ne travailleront pas dans de bonnes conditions.

Dans le domaine de l'encadrement comme dans celui de la médecine scolaire, l'école a simplement besoin que l'Etat fasse son travail, c'est-à-dire lui donne les moyens de remplir sa mission.

Monsieur le ministre, vous êtes béarnais; moi, je suis bordelaise, donc un peu gasconne. (Sourires.)

M. Pierre Schiélé, rapporteur. Ah! voilà!

Mme Joëlle Dusseau. Vous me permettrez donc de conclure mon propos en me référant à Cyrano de Bergerac.

Prendre des engagements financiers qu'on ne tient? Remplacer les deux cycles des collèges par trois, avec pour tout exposé des motifs l'idée selon laquelle serait facilité le passage entre le primaire et le collège, entre le collège et le lycée? Mettre en place l'embauche, dans des conditions précaires, de chômeurs pour des tâches éducatives concernant des enfants en difficulté? Et surtout, faire un tel battage médiatique pour donner si peu de moyens supplémentaires? Comme disait Cyrano: non, merci! (Applaudissements sur les travées du Rassemblement démocratique et européen. – M. Carrère applaudit également.)

- M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'insertion professionnelle. Je demande la parole.
 - M. le président. La parole est à M. le ministre.
- M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'insertion professionnelle. L'argumentation de Mme Dusseau est extrêmement connue! Elle était très fréquente voilà encore deux ans! Heureusement, depuis, la situation a beaucoup évolué. Les syndicats d'enseignants, que Mme Dusseau citait mais qu'elle n'a pas fréquentés assidûment ces derniers temps, visiblement, ont eux-mêmes depuis longtemps abandonné cette argumentation.

Celle-ci consistait à dire que l'on ne peut pas savoir ce que veut la nation car elle veut tout et son contraire. Madame Dusseau, ce n'est pas vrai! La nation sait exactement ce qu'elle veut en matière d'éducation. Il est des attentes qui, contrairement à ce que vous croyez, ne sont nullement antagonistes entre telle famille d'esprit et telle autre, mais sont, au contraire, profondément consensuelles.

La nation veut pour ses enfants une culture générale, une véritable maîtrise des outils fondamentaux, ce que M. le rapporteur a appelé, après Jean-Pierre Chevènement, « lire, écrire et compter ». Tous le monde exige cette maîtrise, qui est encore insuffisante. La nation veut que ses enfants trouvent des repères à l'école. Elle veut que nous fassions en sorte que le chemin vers l'insertion professionnelle soit facilité.

La nation ne veut donc pas tout et son contraire! Elle veut que son école l'aide à répondre à une crise du temps, qui est aussi une crise profonde de la société dans laquelle nous vivons.

Par ailleurs, cette argumentation, abandonnée depuis longtemps, se fondait sur l'affirmation selon laquelle cela se fait déjà. En ce qui concerne les langues vivantes, l'expérimentation a lieu, avez-vous dit. Madame Dusseau, elle concerne un élève sur trois en dernière année d'école primaire! Je propose une initiation quotidienne, ce qui veut dire tous les jours, pour tous les élèves de toutes les écoles de France, à partir non pas du CM 2, mais du CE 1!

Mme Joëlle Dusseau. Donnez les moyens!

M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'insertion professionnelle. Madame Dusseau, je vous répondrai sur le fond: si c'est la même chose pour vous d'offrir cette faculté à quelques privilégiés...

Mme Joëlle Dusseau. Je dis que vous ne vous en donnez pas les moyens!

Mme Hélène Luc. Mme Dusseau a raison!

M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'insertion professionnelle. ... et d'en priver tous les autres, alors, c'est la politique que vous avez suivie.

Mme Joëlle Dusseau. Moi, je n'ai rien suivi!

M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'insertion professionnelle. Si! madame Dusseau. Je connais très bien vos rapports avec les gens qui menaient cette politique et qui eux, au moins, sont restés fidèles à leur parti! (Oh! sur les travées socialistes.)

Mme Joëlle Dusseau. Ce sont des choses que vous ne devriez pas dire, monsieur le ministre!

M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'insertion professionnelle. Madame Dusseau, il est injurieux pour la Haute Assemblée et totalement anormal lorsqu'on est sénateur de monter à la tribune pour dire: vous n'avez pas soumis ce texte à notre examen.

Nous avons passé une journée entière au Sénat - M. Carrère et les sénateurs de la majorité s'en souviennent,...

M. Philippe Richert. Très juste!

M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'insertion professionnelle. ... notamment MM. Richert et Legendre, qui sont intervenus – le 1^{er} juin 1994, à débattre des 155 mesures. Vous n'étiez pas là, madame Dusseau!

Mme Joëlle Dusseau. Ce n'était pas au sein de la commission à laquelle j'appartiens!

M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'insertion professionnelle. C'était un débat non pas au sein d'une commission, mais en séance publique, et vous n'étiez pas là!

Il me semble donc qu'il y a quelque légèreté, voire une certaine malhonnêteté intellectuelle, à faire croire que le Sénat découvre ce texte, à l'élaboration duquel il a puissamment contribué. (Très bien! et applaudissements sur les travées de l'Union centriste, du RPR et des Républicains et Indépendants.)

M. le président. La parole est à M. Bordas.

M. James Bordas. Monsieur le président, monsieur le ministre, madame le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, le Sénat a en effet déjà eu à débattre des 158 mesures qui constituent le nouveau contrat pour l'école. Je ne reviendrai donc pas sur le contenu de celui-ci.

Vous nous présentez aujourd'hui, monsieur le ministre, le projet de loi de programmation pour l'école prévoyant les moyens budgétaires qui permettront la mise en œuvre du nouveau contrat. Nous en sommes donc à la dernière étape préalable à l'application de votre réforme.

Je tiens à vous dire, monsieur le ministre, combien nous vous soutenons dans la réforme que vous entreprenez; nous approuvons notamment la méthode que vous avez choisie.

Depuis de nombreuses années, tous les ministres de l'éducation nous ont annoncé des réformes en profondeur; mais nous n'en avons vu aboutir aucune!

L'une des clefs de ce qui, je l'espère, sera votre réussite réside dans la large consultation à laquelle vous avez procédé. Celle-ci a permis à tous les partenaires qui participent au système éducatif de faire connaître leur opinion, et c'est au terme de ce débat national que les 158 propositions ont été formulées.

Votre réforme se distingue aussi en ce qu'elle ne se limite pas à énoncer une série de principes généraux, ce dont nous nous réjouissons. Les principes ne servent qu'à poser les fondations d'un système; ils ne permettent pas d'assurer son évolution.

Votre nouveau contrat pour l'école est fait de propositions ancrées dans la réalité – c'est là un de ses points forts – qui visent à réorganiser l'enseignement.

Lors de la présentation de vos propositions, monsieur le ministre, vous avez déclaré que vous vouliez « faire de l'école française la meilleure école du monde ». Votre ambition est louable, d'autant qu'il s'agit, en fait, de redonner à notre école la place qu'elle occupait jadis.

Le projet de loi que nous examinons aujourd'hui confirme bien cette ambition. En effet, le niveau des engagements budgétaires prévus dans ce texte s'élève à 14 milliards de francs, et près de 10 000 postes seront créés. Dans un contexte de restrictions budgétaires, nous ne pouvons que vous féliciter de cet effort.

Vous proposez toute une série de mesures afin de lutter contre l'échec scolaire. Parmi elles, figure l'enseignement des langues.

S'agissant tout d'abord de la langue française, trop d'enfants arrivent encore en classe de sixième sans savoir lire et écrire correctement. Ce phénomène ne cesse d'ailleurs de croître. Je suis même tenté de dire que la méconnaissance de la lecture et de l'écriture dans notre société devient une véritable plaie.

La connaissance de la langue et de sa syntaxe est le fondement de toute capacité de raisonnement. Apprendre à lire, c'est éduquer l'effort et la mémoire. La maîtrise de

la langue est aussi un moyen d'insertion sociale et de réussite professionnelle. Nous soutenons donc pleinement vos projets en ce domaine.

Quant aux langues vivantes, vous envisagez de les introduire dès l'enseignement primaire. L'initiative est intéressante, mais soulève toutefois un certain nombre d'interrogations sur lesquelles je reviendrai.

Vous prévoyez plusieurs moyens pour réussir dans votre ambition de faire reculer l'échec scolaire, notamment le renforcement de l'enseignement des langues.

Je me réjouis de la création dans un premier temps de l'observatoire national de la lecture, dont le financement est prévu par ce projet de loi.

Dans le domaine des langues étrangères, je souhaiterais, monsieur le ministre, obtenir quelques précisions. Dans l'enseignement primaire, qui choisira la langue? Seront-ce les parents ou les enseignants? Si ce sont ces derniers, ne faudra-t-il pas prévoir une formation ou, au moins, une mise à niveau? Par ailleurs, qui dispensera ces enseignements, puisque les instituteurs n'ont pas la formation requise? Le cas échéant, quand suivront-ils cette formation?

Je souhaiterais savoir en outre comment vous envisagez d'organiser ces enseignements. Quelle sera leur durée? Les enseignements ne risquent-ils pas d'empiéter sur le temps consacré aux matières dites fondamentales?

Bien évidemment, ces multiples questions sur l'enseignement des langues étrangères dès l'école primaire ne retirent rien à mon soutien à votre démarche. L'école primaire assure la préparation au collège, mais elle a aussi pour objet d'apprendre l'autonomie à l'enfant. Dans cette optique, la découverte des langues étrangères sera un atout supplémentaire.

Par ailleurs, le présent projet de loi prévoit l'association d'établissements pour la mise en œuvre de projets conjoints en matière de formation et la mise en commun de leurs ressources humaines et matérielles. Ces associations se feront par voie de convention. S'agissant des écoles primaires, ce seront les communes, qui en ont la charge, qui s'associeront.

Cette mesure était déjà comprise dans la loi d'orientation sur l'éducation de 1989, et la mise en place des réseaux d'établissements s'est révélée positive. Toutefois, la participation des communes à ces conventions, certes nécessaire, car les écoles n'ont pas de personnalité morale, ne doit pas être l'occasion pour l'Etat de transférer des charges sur ces collectivités, ni de remettre en cause la répartition des compétences.

Je souhaiterais donc, monsieur le ministre, que vous nous apportiez des précisions sur ce partenariat.

De même, je voudrais savoir comment vous envisagez d'associer les collectivités locales aux mesures de la carte scolaire.

Pourriez-vous préciser les nouveaux rôles que les communes auront à assumer dans le cadre du nouveau contrat pour l'école?

Je ne suis pas opposé à de nouvelles formes de participation des communes en matière d'éducation, tant que les charges financières ne sont pas augmentées, car cela donne lieu souvent à des inégalités sur le territoire national.

Au moment où tous les élus se battent sur le terrain pour combattre le chômage et l'exclusion, j'adhère pleinement aux contrats d'association à l'école institués par le projet de loi, contrats dont les bénéficiaires seront justement des chômeurs. La participation de ces derniers au sein de l'école devrait être positive pour tous les partenaires.

Je pourrais conclure mes propos sur un ton sceptique, compte tenu de toutes les réformes de l'éducation qui nous ont été proposées depuis douze ans et qui n'ont jamais vu le jour. Mais, comme je l'ai dit en commençant mon intervention, vous avez tout mis en œuvre dès le début pour que votre réforme aboutisse, monsieur le ministre, et je vous en félicite.

Vos propositions sont des propositions d'ouverture, pour une école formatrice de citoyens, et tiennent compte des différences et des difficultés des uns et des autres.

En souhaitant que vous réussissiez, le groupe des Républicains et Indépendants votera votre projet de loi. (Applaudissements sur les travées des Républicains et Indépendants, du RPR et de l'Union centriste, ainsi que sur certaines travées du RDE.)

M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'insertion professionnelle. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'insertion professionnelle. Je tiens à remercier M. Bordas de son approbation et des propos extrêmement positifs qu'il a tenus. Je répondrai aux deux interrogations principales qu'il a formulées.

La mesure visant l'enseignement des langues vivantes représente une avancée tout à fait extraordinaire. Elle consiste à prendre des dispositions pour que, désormais, les langues vivantes, au lieu d'être l'apanage de quelquesuns – les plus favorisés, ceux qui fréquentent les écoles les mieux choisies ou ceux qui dépendent des collectivités locales les plus riches – soient désormais à la portée de tous. En effet, nous nous interrogeons sur le point de savoir comment, sans dépenser davantage ou en dépensant peu, obtenir une bonne initiation aux langues pour tous les élèves de France.

Monsieur le sénateur, la méthode que nous avons choisie consiste à assurer à tous les enseignants l'appui audiovisuel nécessaire pour qu'ils puissent faire face à cette mission même si leurs connaissances ne sont pas du niveau de celles des professeurs de langues, encore que beaucoup d'entre eux aient une formation linguistique convenable.

Comment allons-nous procéder ? Dès le mois de septembre prochain, sera mis à la disposition de tous les enseignants qui le souhaiteront, sur autant de supports qu'ils le désireront – principalement les magnétoscopes et les CD-I – un programme audiovisuel quotidien de cinq à sept minutes qui sera construit de manière à servir d'appui à l'enseignant; ce dernier, quel que soit son niveau linguistique, aura ainsi les moyens de construire une leçon, de trouver une illustration et de faire participer les enfants dont il a la charge au scénario développé dans cet outil pédagogique. Celui-ci prendra la forme très simple de scènes de la vie quotidienne de la classe. Ainsi, les enfants reconnaîtront des élèves de leur âge qui découvriront avec leur enseignant une langue vivante.

Bien entendu, toutes les précautions seront prises pour que les séquences linguistiques et les parties du programme que nous soumettrons aux enfants soient extrêmement correctes et que ces derniers puissent ainsi acquérir les structures linguistiques élémentaires avec lesquelles, quotidiennement, ils pourront construire un début de connaissance de la langue.

Certaines écoles choisiront peut-être des formes d'organisation différentes. Ainsi le groupe scolaire qui emploie un enseignant ayant des connaissances linguistiques particulières pourra s'organiser pour que ce dernier puisse largement étendre son audience.

Cette généralisation touchera également les études dirigées : ces dernières, l'année prochaine, seront le lot commun de toutes les écoles de France.

A cet égard, un certain nombre d'enseignants se sont demandé s'il était impératif que les études dirigées soient organisées en fin de journée. Non! C'est l'enseignant qui décidera du meilleur moment pour diriger l'attention des enfants vers les devoirs écrits qui, autrefois, étaient faits à la maison, ce qui avantageait beaucoup – tout le monde le sent bien – les familles les plus favorisées culturellement, les plus tournées vers l'école, et désavantageait énormément les enfants des familles défavorisées ou les enfants qui étaient seuls, chez eux, pour faire leurs devoirs.

Monsieur Bordas, vous m'avez interrogé sur la manière dont les collectivités locales pourraient participer aux mesures concernant la carte scolaire. Je citerai deux exemples pour vous éclairer.

S'agissant tout d'abord des communes de montagne – il y en a dans mon département, ainsi que dans le département de certains sénateurs présents dans cet hémicycle – elles pourront négocier avec l'Etat un changement des normes, car ces dernières ne doivent pas y être les mêmes que dans d'autres types de communes ou d'autres types de quartiers.

Le conseil général aura d'autant plus de poids pour se faire entendre qu'il sait, lui, ce que lui coûtera, en transports scolaires, dans ces zones, la charge nouvelle qui lui sera ainsi affectée. Dans mon département, par exemple, le coût moyen du transport d'un élève en zone de montagne s'élève à 10 000 francs par an. Rendez-vous compte de ce que représente cette charge si l'on compte, dans le village, cinq, six, sept ou huit enfants! C'est quasiment le salaire d'un enseignant!

J'ai souvent avancé l'idée qu'un certain nombre de collectivités locales auraient grand intérêt à participer, par un fonds de concours, par une contribution quelquefois faible, au maintien d'une école, afin de n'avoir pas à supporter le poids très lourd de ces transports scolaires.

Je prendrai comme second exemple les communes qui font l'effort d'opérer un regroupement pédagogique, de regrouper des classes uniques en un groupe scolaire.

J'ai donné des instructions pour que, dans un certain nombre de départements, on puisse garantir pendant trois ans le maintien des postes dans ces écoles, par le biais de contrats passés entre l'Etat et les collectivités locales. Les communes font l'effort de construire. Nous n'avons pas le droit de leur appliquer des normes « guillotines ».

M. Philippe Richert. Très bien!

M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'insertion professionnelle. Ces deux exemples de l'association que je souhaite avec les collectivités locales illustrent bien la responsabilité nouvelle qui doit être la leur dans l'élaboration de la carte scolaire : nous passons de la simple responsabilité de l'Etat, parfois de l'aveugle application des normes, à une réflexion plus souple, plus coordonnée avec les collectivités locales, sur ce que doit être le réseau scolaire français. (Applaudissements sur les travées de l'Union centriste, du RPR et des Républicains et Indépendants, ainsi que sur certaines travées du RDE.)

M. le président. La parole est à M. Richert.

M. Philippe Richert. Lorsque nous avons débattu, dans cet hémicycle, du « nouveau contrat pour l'école », un grand nombre d'intervenants se sont interrogés pour savoir comment, monsieur le ministre, vous alliez financer les mesures que vous préconisiez au travers de vos 155 propositions.

Vous nous avez aujourd'hui proposé des réponses à ces questions et l'inquiétude qui s'était manifestée, et que j'avais moi-même exprimée à certains moments, a disparu.

Rassuré, je le suis d'abord parce que j'estime qu'il était indispensable, pour notre système scolaire, de prévoir sur le moyen, voire sur le long terme le financement du « nouveau contrat pour l'école ».

En effet, il aurait été dommage – et c'est un euphémisme – de stopper brutalement une entreprise qui a mobilisé pendant près d'un an tous les acteurs de l'éducation nationale, une entreprise que j'ai approuvée, pourquoi ne pas le rappeler, après un débat particulièrement stimulant et constructif au Sénat.

Rassuré, je le suis également parce que vous avez su, monsieur le ministre, faire entendre votre voix et défendre fermement un projet et des moyens importants dans une période de profonds changements et de limitations, voire de restrictions budgétaires. J'imagine aisément que cela n'a pas dû être toujours facile.

C'est là, je crois, une bonne illustration de ce que vous avez appelé la « réforme continue ». Je souscris pleinement à cette idée qui, en matière d'éducation, n'a malheureusement pas toujours été développée, et je tiens à saluer ici une méthode qui seule, à mes yeux, peut permettre de pacifier aussi bien l'école que l'université.

Cette « réforme continue » porte d'ailleurs déjà ses fruits. J'en veux pour preuve une récente enquête faisant apparaître que, contrairement à ce que l'on pouvait penser, les Français accordent un très large crédit au système scolaire. Ainsi font-ils confiance à l'école pour enseigner les matières fondamentales que sont les langues étrangères, le français ou les mathématiques.

Le succès rencontré par la brochure éditée par le ministère, intitulée *Tout sur la nouvelle école*, en témoigne également. Les Français attendaient d'être informés clairement et simplement sur la réforme scolaire: vous leur avez fourni un véritable dictionnaire.

Votre « nouveau contrat pour l'école », par son caractère novateur, consensuel et pragmatique, peut recueillir, si on lui en donne les moyens, une adhésion importante tant des enseignants que des parents et de leurs enfants.

Un peu plus de 14 milliards de francs et près de 10 000 nouveaux postes sur cinq ans, voilà des chiffres qui parlent d'eux-mêmes et qui sont de nature à changer le visage de l'institution scolaire, même si certains esprits chagrins se plaisent d'abord à souligner les lacunes et le chemin qui reste à parcourir pour atteindre l'idéal avant de relever les progrès incontestables qui ont été et qui seront réalisés.

Voilà tout juste un an, avant que vous ne dévoiliez votre plan, le sentiment de nos compatriotes n'était pas aussi enthousiaste. Beaucoup d'entre eux, gardant à l'esprit les agitations liées à la défense de l'école laïque ou au contrat d'insertion professionnelle, se souvenant des articles de presse stigmatisant la violence et le racket à l'école, avaient tendance à penser que le système scolaire n'était plus à même de remplir ses missions fondamentales.

Durant l'année qui vient de s'écouler, le regard porté sur l'école a évolué. Vous avez, monsieur le ministre, réussi à redonner foi en l'école.

Lieu d'apprentissage du savoir, lieu de culture et de connaissances, lieu d'intégration et de préparation à la vie professionnelle, l'école retrouve, grâce à votre politique, la dimension qu'elle n'aurait jamais dû perdre.

Je me réjouis, à cet égard, que l'insertion professionnelle fasse aujourd'hui partie de vos attributions. Je suis convaincu que cela permettra de mieux coordonner et adapter les passages entre le monde scolaire et le monde professionnel.

De la même façon, le dossier de l'enseignement supérieur, qui vous appartient désormais, donnera à votre action une cohérence encore plus forte.

A l'issue de la présentation de vos 155 propositions, qui sont d'ailleurs devenues aujourd'hui 158, nous avions appelé de nos vœux un calendrier précis et des engagements financiers clairs afin de mettre en œuvre le plus rapidement possible le « nouveau contrat pour l'école ».

Lorsque vous avez présenté votre projet de loi de programmation sur cinq ans, les critiques ont d'abord été vives, de la part tant du Conseil économique et social que d'organisations syndicales, certains allant même jusqu'à le trouver dangereux et préconisant sa réécriture complète.

Je suis, pour ma part, satisfait de ce projet. Il ne s'agit pas, bien sûr, d'une satisfaction propre à me plonger dans l'extase (M. Carrère le regrette), mais je me félicite qu'il prenne en compte les besoins réels et qu'il réponde de façon pragmatique aux besoins recensés.

Je me suis livré, comme beaucoup de mes collègues, à un petit exercice de décompte des propositions qui trouvent ou ne trouvent pas un financement dans le projet de loi de programmation.

Sur 158 propositions, une trentaine sont expressément financées – si l'on tient compte, bien entendu, des propositions se rapportant au même sujet – et près de 115 n'ont pas ou ont peu d'incidences financières; seule une douzaine ne sont pas financées.

Comment peut-on, dans ces conditions, parler d'un texte réducteur? Je crois que les détracteurs de ce projet n'ont pas bien saisi l'esprit du nouveau contrat ou que, par des demandes maximalistes aux coûts induits considérables, ils veulent en minimiser l'importance.

D'ailleurs, et paradoxalement, les mesures n'entraînant aucun coût seront peut-être plus délicates à mettre en œuvre que les autres. Elles supposent, de la part des enseignants, notamment, un bouleversement des méthodes de travail, une petite révolution dans la façon d'exercer son métier, car une bonne part du succès du « nouveau contrat pour l'école » dépendra de l'engagement des enseignants eux-mêmes.

M. Hubert Haenel. Très bien!

M. Philippe Richert. En ce qui concerne les mesures qui trouvent un financement dans votre projet de loi de programmation, j'en retiendrai quelques-unes qui me paraissent mériter encore des éclaircissements.

Le passage à vingt-cinq élèves par classe en maternelle dans les zones d'éducation prioritaires et l'accueil des enfants de deux ans sont assurément d'excellentes mesures. La prévision sur cinq ans de près d'un milliard de francs de crédits et de 2 400 postes me paraît être une réponse tangible. Or, lorsque vous avez annoncé cette mesure, de nombreux chefs d'établissement, hors zones prioritaires, vous ont, oserais-je dire, « pris au mot », pour réduire le nombre de leurs élèves dès la rentrée de sep-

tembre 1995. Bien sûr, il n'est pas question de leur en faire grief, mais, dans certains cas, des parents n'ont pu inscrire leurs enfants dans l'école la plus proche de leur domicile, faute de places disponibles. Il serait utile de s'intéresser de près à ces situations pour y remédier.

Par ailleurs, monsieur le ministre, vous connaissez mon engagement en faveur du développement de l'apprentissage précocé des langues, qu'elles soient étrangères... ou régionales, cher collègue Goetschy.

M. Henri Goetschy. Enn ordnung!

M. Philippe Richert. Vous avez souhaité, monsieur le ministre, que, dès le cours élémentaire, tous les élèves soient initiés chaque jour durant un quart d'heure au moins à une langue vivante étrangère en utilisant les techniques audiovisuelles, la formation continue des enseignants du premier degré étant d'ores et déjà prévue à cet effet.

Nous savons que la formation des enseignants est l'une des clés pour assurer le succès de cette mesure. Les difficultés rencontrées pour la première année de mise en œuvre l'ont déjà démontré.

M. Hubert Haenel. Tout à fait!

M. Philippe Richert. Je suis donc tout à fait satisfait de cette orientation forte qui représente un excellent début pour la formation linguistique de nos jeunes.

Je rappelle à cet égard qu'une région comme l'Alsace possède en ce domaine une réelle expérience et peut témoigner du succès que rencontre cet apprentissage précoce.

Aujourd'hui, l'initiation à l'allemand se fait dans la quasi-totalité des écoles primaires de la région, à concurrence de deux à six heures hebdomadaires.

J'ajoute que tous les collèges de la région proposent des classes trilingues : français, anglais, allemand.

Cette expérience alsacienne, que j'ai déjà eu l'occasion de vous décrire ici, est à tous égards une belle réussite et je suis persuadé qu'elle peut, qu'elle doit inspirer le modèle à mettre en place sur l'ensemble du territoire national. En effet, si l'initiative que vous nous soumettez aujourd'hui consiste à démarrer avec un quart d'heure consacré chaque jour à ce type d'enseignement, sans doute nous faut-il essayer d'aller plus loin. L'expérience que nous avons menée me paraît en tout cas constituer un modèle dont nous pourrions nous inspirer.

Dans cette perspective, l'effort financier, déjà important, devra sans doute être encore accentué, et la formation linguistique des maîtres devra, elle, s'effectuer sans relâche.

Vous prévoyez d'affecter 43 millions de francs à cette tâche en 1995. Cela sera-t-il suffisant compte tenu des besoins ou des retards pris dans ce domaine pour près de 230 000 enseignants?

Cet effort de formation devra d'ailleurs également être fait dans les IUFM.

J'attends que, sur ce point, monsieur le ministre, vous m'apportiez quelques précisions, sinon quelque satisfaction, au moins sur votre volonté de poursuivre dans cette voie.

Pour rester dans le domaine linguistique, il serait intéressant de développer des réseaux d'établissements transfrontaliers. Vous prévoyez de financer, à concurrence de 299 millions de francs sur cinq ans, des stages à l'étranger pour les lycéens. Il s'agit incontestablement d'une bonne initiative, et je pense que le développement de réseaux transfrontaliers est de nature – notamment dans des

régions comme l'Alsace, Midi-Pyrénées ou Rhône-Alpes – à forger, chez les élèves comme chez les enseignants, un véritable esprit européen.

A propos du développement des techniques audiovisuelles et multimédia, pour lesquelles vous avez prévu, sur la durée de la programmation, 560 millions de francs, je souhaiterais savoir, monsieur le ministre, quelles options seront finalement retenues. En effet, dans un domaine en constante évolution, où le matériel comme les logiciels sont très vite obsolètes, il est essentiel de se doter d'un équipement évolutif.

Concernant les techniques multimédia, avez-vous, par exemple, l'intention de raccorder les établissements aux services « en ligne » qui arriveront en France dès cet automne – je pense notamment au service Infogramme, ou au service développé par France Télécom – qui peuvent présenter un intérêt pédagogique certain, mais supposent un abonnement et un coût pour chaque utilisation ?

Qui dit multimédia dit aussi CD-ROM. Le marché de ce support est actuellement en pleine explosion, même si son avenir ne s'inscrit pas nécessairement dans la durée, tant les progrès dans le domaine du stockage de l'information vont vite. Aujourd'hui, la production de programmes sur CD-ROM est assez hétéroclite et d'inégale qualité, donc peu à même d'être utilisée dans les écoles. Comment comptez-vous, monsieur le ministre, encourager la production de programmes éducatifs – notamment linguistiques – sur ce support?

Parmi les autres mesures dont le financement est prévu dans le projet de loi, j'adhère à la mise en place de trois cycles bien différenciés au collège, et je pense que cette nouvelle organisation pourra permettre de mieux orienter les élèves sans créer de filières de ségrégation, comme certains l'ont craint en commission.

M. Jean-Louis Carrère. Nous verrons!

M. Philippe Richert. Ainsi, la mise en place d'un dispositif de consolidation en sixième me paraît une bonne initiative, tout comme le dispositif des études dirigées.

Cependant, dans cette nouvelle organisation en trois cycles du collège, il semble que les classes de quatrième et troisième technologiques ouvertes dans l'enseignement général ou dans l'enseignement technique – sujet que vous avez évoqué tout à l'heure, monsieur le ministre – ne trouvent pas réellement leur place. Votre dispositif fait de la sixième un cycle autonome, de la cinquième et de la quatrième un cycle unique de consolidation et de la troisième un cycle de formation et d'orientation.

La dissociation en deux cycles des quatrième et troisième technologiques pourrait avoir des conséquences néfastes, me semble-t-il, sur une formation dans laquelle de nombreux jeunes ont trouvé l'opportunité de se réconcilier avec le système scolaire et de s'engager dans la voie d'une véritable promotion.

En réalité, il serait utile que certains jeunes puissent encore accéder, après la cinquième, aux quatrième et troisième technologiques. J'aimerais savoir, monsieur le ministre, quelles sont vos intentions sur ce sujet, qui est d'une réelle importance pour l'avenir de la filière technologique.

J'en viens maintenant aux contrats d'association à l'école, qui participent pleinement, dans leur forme des engagements du Gouvernement sur le terrain de la lutte contre le chômage. A cet égard, je ferai plusieurs observations et poserai un certain nombre de questions.

La rédaction de l'article 4 écarte de son champ d'application les écoles primaires. Pourquoi ne pas leur avoir étendu cette mesure ?

Pourquoi avoir limité les fonctions confiées aux demandeurs d'emploi recrutés pour ces contrats aux seules activités éducatives, qui, au demeurant, peuvent sembler parfois un peu floues, excluant ainsi d'autres activités de type surveillance, intendance ou entretien?

Je rappelle pour mémoire que l'une des 158 propositions du nouveau contrat, qui prévoyait le renforcement de la présence des adultes dans les établissements scolaires, et dont l'article 4 est vraisemblablement inspiré, incluait des activités plus larges, à l'image de celles que je viens d'évoquer.

Par ailleurs, je m'interroge sur la réaction que pourraient avoir certains personnels de l'éducation nationale devant l'arrivée de ces adultes dans les établissements scolaires. Je pense, notamment, aux nombreux titulaires de contrats emploi-solidarité, les CES, auxquels l'éducation nationale a déjà eu recours, et aux maîtres auxiliaires, qui se trouvent dans une situation de précarité évidente.

Quel avenir allez-vous réserver à ces milliers de titulaires de CES? Pourquoi ne pas les faire bénéficier des avantages prévus par les contrats d'association à l'école? Pour certains, 1 500 francs de plus par mois ne seraient pas inutiles!

De nombreux bénéficiaires de CES et maîtres auxiliaires risquent de retrouver le chemin du chômage à la rentrée. Pourquoi ne pas envisager d'en titulariser certains pour remplir la tâche que vous voulez confier à d'autres au travers des contrats d'association? Ils ont l'avantage de connaître la vie scolaire et attendent un emploi stable et permanent.

L'un des amendements dont nous allons débattre va dans ce sens. Je sais bien qu'il ne nous sera sans doute pas possible, aujourd'hui, de mener la réflexion à son terme. Dès lors, n'y a-t-il pas lieu, sur ce point, de remettre l'ouvrage sur le métier, afin d'examiner la façon dont nous pourrions répondre à ces nombreux titulaires de CES, qui se demandent parfois pourquoi ils ne pourraient pas faire de façon définitive à l'éducation nationale ce qu'ils font aujourd'hui au travers d'un statut précaire?

Enfin, je formulerai, comme notre rapporteur, quelques observations sur certaines mesures importantes et coûteuses qui ne sont pas financées par le projet.

Je citerai, d'abord, la création d'internats dans les banlieues et dans les zones rurales. Sera-t-il fait appel une nouvelle fois aux collectivités locales pour les financer? La question mérite au moins d'être posée.

Je citerai encore l'aide personnalisée aux élèves en difficulté, l'enseignement d'une seconde langue obligatoire en quatrième, la création de nouvelles options, l'accueil dans des classes ordinaires d'enfants handicapés, la prise en charge des élèves du collège sur la totalité de la journée ou l'augmentation des horaires de français et d'éducation physique en sixième, autant de mesures, à mon sens, fondamentales dont le financement n'est pas inscrit dans votre programme pluriannuel.

De la même façon, certaines mesures prévoyant des avantages en termes de carrière et de mutation en faveur des enseignants qui se portent volontaires pour des postes difficiles ne font l'objet d'aucun crédit.

Comment comptez-vous, monsieur le ministre, financer les mesures que je viens d'évoquer? Sous une autre forme, quand pourraient-elles, finalement, devenir opérationnelles? La commission des affaires culturelles a longtemps débattu – et ce matin encore – de la question de la fermeture des classes liée à la baisse des effectifs. Elle a souhaité, en particulier pour le milieu rural, que s'ouvrent de réelles discussions entre les différents partenaires, que ne soient pas prises des décisions abruptes dès que le seuil est atteint, même si ce n'est que de façon passagère. Un amendement a, là aussi, formalisé cette demande.

Je serai très attentif à la réponse que vous voudrez bien nous apporter. En tout cas, j'ai d'ores et déjà enregistré que, dans votre département, vous avez pris un certain nombre de mesures qui vont dans le bon sens et que j'approuve totalement. Il convient de faire connaître ces orientations à l'ensemble des inspecteurs d'académie afin que, dans tous les départements, on puisse, à l'avenir, négocier l'ouverture et la fermeture de classes et que l'on ne puisse pas nous imposer certaines décisions en dehors de toute concertation.

Mme Hélène Luc. Qu'a donc fait M. le ministre?

M. Philippe Richert. Les différentes questions que je viens de formuler pourraient laisser à penser que mon sentiment sur votre projet de loi est mitigé, monsieur le ministre. Croyez qu'il n'en est rien. J'ai approuvé, lorsqu'il a été discuté dans cet hémicycle, le nouveau contrat pour l'école et je n'ai aucunement l'intention de me rétracter. Pour ce qui est du projet de loi de programmation, mon approche est tout aussi positive, et vos interventions tout à l'heure, à plusieurs reprises, m'ont conforté dans ma position.

Je suis persuadé que, sur les autres points évoqués, vous pourrez nous apporter des apaisements, et surtout des explications, tant il est vrai qu'un texte aussi condensé que le projet de loi de programmation ne pouvait s'éloigner de l'essentiel. Le contraire lui aurait d'ailleurs sans doute fait perdre une part de sa cohérence.

Au demeurant, je serai très attentif à l'examen des rapports d'étape que vous soumettrez au Parlement en 1996 et en l'an 2000.

Le nouveau contrat pour l'école représente pour toute une génération d'élèves une formidable perspective d'épanouissement et de réussite. Avant la fin du siècle, nous pourrons, je l'espère, mesurer les résultats de votre politique et peut-être – c'est pour moi un vœu sincère – parler non plus d'une génération sacrifiée, comme à la fin des années quatre-vingt, mais d'une génération sauvée.

Votre projet de loi, avec les moyens qu'il engage, y contribue déjà. C'est pourquoi, mes collègues et moimême vous assurons de notre total soutien. (Applaudissements sur les travées de l'Union centriste, des Républicains et Indépendants, et du RPR.)

- M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'insertion professionnelle. Je demande la parole.
 - M. le président. La parole est à M. le ministre.
- M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'insertion professionnelle. Monsieur Richert, je vous remercie des appréciations positives que comportait votre intervention. Comme à ceux qui vous ont précédé à la tribune, je tiens à vous répondre immédiatement, afin de rendre le débat plus vivant et de vous fournir les explications les plus complètes possible.

Vous avez dit que les mesures que je proposais avaient été accueillies par des critiques. En fait, j'ai eu beaucoup de chance. En effet, s'il y a bien eu des critiques au départ, après l'adoption du texte à l'Assemblée nationale, il est apparu à certains esprits – et surtout à d'autres! – que ce n'était là qu'une habileté politique et que le texte, en réalité, était enterré. Dès lors, le mort putatif a été paré de toutes les vertus.

- M. Pierre Schiélé, rapporteur. Comme tous les morts!
- M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'insertion professionnelle. C'est vrai, monsieur le rapporteur!

On a découvert que ce texte avait beaucoup de mérites, que c'était la première fois qu'on élaborait une loi de programmation pour l'éducation nationale et que seules les arrière-pensées insupportables du gouvernement et de la majorité de l'époque avaient fait que ce texte était bel et bien oublié et que le Sénat n'aurait pas à en connaître.

On s'est donc mis à en dire du bien, croyant qu'il était

Mais le mort n'était pas mort et, à la faveur de ce retournement d'opinion, nous avons vu ce Lazare revenir de chez les morts, paré, cette fois, de toutes les vertus.

Voilà exactement ce qui est arrivé à la loi de programmation: les critiques du départ se sont estompées au moment où l'on a cru qu'elle n'irait pas jusqu'à son terme, et nombre de ses mérites sont désormais reconnus.

Le climat a donc beaucoup changé. J'avoue que c'est l'effet de la chance,...

- M. Jean-Louis Carrère. C'est votre interprétation!
- M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'insertion professionnelle. ... mais on a parfois bien besoin de chance pour survivre en politique! (Sourires.)

Monsieur Richert, vous avez eu parfaitement raison de dire que, dans le contrat pour l'école, le plus difficile à obtenir serait probablement ce qui ne coûtait rien. Changer un certain nombre de pratiques pédagogiques exige, en effet, un engagement très déterminé des enseignants.

Je prendrai un exemple, celui des études dirigées. C'est un changement profond que de ne plus s'en remettre au cercle familial pour les devoirs écrits. On a quelquefois tendance – ce n'est pas la généralité – à considérer que l'on est meilleur enseignant si l'on donne davantage de devoirs écrits à faire à la maison; les familles elles-mêmes le croient parfois. C'est oublier que les élèves ne sont pas égaux devant cette tâche.

Il s'agit, pour les enseignants, d'un véritable bouleversement que d'en assumer désormais la charge eux-mêmes, pour donner au plus grand nombre possible d'élèves la chance de connaître de véritables études dirigées. Je partage donc votre sentiment sur ce point, monsieur Richert: c'est ce qui sera sans doute le plus difficile.

De façon tout aussi juste, vous avez relevé que l'objectif de réduction à vingt-cinq du nombre des élèves en maternelle dans les zones d'éducation prioritaires avait amené certains enseignants, dans des zones plus favorisées, à limiter autoritairement, eux aussi, les inscriptions à vingt-cinq.

Je tiens à dire, sans excès dans le ton mais très fermement, que ce comportement est incivique. Notre pays doit faire face à des problèmes très importants. Chacun les connaît, chacun les mesure. Si nous ne prenons pas la décision de concentrer nos moyens en faveur de ceux qui ont le plus de difficultés, nous n'assumerons pas notre responsabilité démocratique,...

M. André Maman. C'est vrai!

M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'insertion professionnelle. ... nous n'accomplirons pas le devoir qui est le nôtre.

Il va falloir que nous disions haut et fort que, dans ce pays, si l'on veut aider les défavorisés, il faut accepter un peu moins de confort pour les favorisés.

- M. Guy Allouche. C'est le traitement inégalitaire!
- M. Franck Sérusclat. Oui, c'est du Louis Mexandeau!
- M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'insertion professionnelle. Je n'ai jamais prétendu, messieurs, que c'était une inspiration originale, ni même personnelle!
 - M. René-Pierre Signé. Ah!

M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'insertion professionnelle. Je reconnais volontiers qu'elle est partagée sur nombre de ces travées.

Pour moi, c'est un *a priori*, c'est même le principal moyen de la réforme.

Si l'on arrête les débats idéologiques, les procès d'intention – j'en ai encore entendu il y a quelques minutes à cette tribune – on s'apercevra, sur toutes les travées de cet hémicycle, que lorsqu'il s'agit de sujets concrets, au fond on est d'accord.

Ainsi, nous savons tous que les classes où de nombreuses nationalités sont représentées et qui comptent peu de francophones demandent un encadrement bien meilleur que les classes de centre-ville où il y a peu de défavorisés et davantage d'élèves ayant un haut niveau culturel, et, si nous ne le disons pas, nous ne sommes pas civiques.

Par-delà l'égalité arithmétique, c'est donc ce traitement différencié qui doit nous permettre d'apporter de vraies réponses.

Monsieur Richert, s'agissant de l'enseignement des langues vivantes, je tiens à citer votre région en exemple. L'Alsace est en effet une académie pilote en matière d'enseignement précoce des langues et de bilinguisme. J'ai d'ailleurs l'intention de continuer à soutenir vos efforts en ce domaine; ce n'est pas parce que nous fournissons le minimum à tous, que nous souhaitons que ceux qui ont déjà davantage se trouvent privés de moyens. Pas question de réduire pour partager. Les efforts consentis en Alsace doivent non seulement se poursuivre mais encore servir d'exemple à l'ensemble de la nation.

Vous m'avez interrogé, monsieur Richert, sur l'affectation des 43 millions de francs de crédits inscrits. Ils serviront à la production des programmes audiovisuels que j'évoquais tout à l'heure en répondant à M. Bordas.

S'agissant des échanges, je tiens à rappeler que le programme SOCRATES qui intègre COMENIUS, que j'ai récemment lancé à Paris, met en place pour la première fois un programme européen destiné à favoriser ces échanges. J'ai bien l'intention de le conduire aussi loin que possible.

Vous m'avez demandé si les classes de quatrième et de troisième technologiques continueraient d'exister. Oui! Il faut se servir de cet acquis. Nous ne sommes pas la pour ruiner ce qui a été fait de bien. Il faudra, certes, trouver des adaptations avec les cycles, mais je suis persuadé que nous y parviendrons.

A votre question sur le difficile problème des maîtres auxiliaires, je ferai une réponse en deux temps.

A la question précise que vous m'avez posée: pourquoi pas les maîtres auxiliaires pour les contrats d'association à l'école? Ma réponse est très simple: c'est oui. J'indique-

rai dans les circulaires d'application que les maîtres auxiliaires ayant déjà enseigné doivent être prioritaires pour les contrats d'association à l'école.

Pour aller plus loin, je vous livre maintenant le fond de ma pensée: nous sommes injustes à l'égard des maîtres auxiliaires. La faculté que s'octroie l'Etat de faire perdurer cette précarité pendant des années et des années – dans les entreprises privées, la règle est simple: après deux contrats à durée déterminée, le contrat devient un contrat à durée indéterminée – est une injustice grave à l'égard des maîtres auxiliaires.

J'ai donc l'intention d'étudier, malgré les très grandes difficultés budgétaires que nous connaissons, si, au bout d'un certain nombre d'années – il faudra fixer cette durée – on ne pourrait pas envisager – sur inspection bien entendu! – un plan d'intégration des maîtres auxiliaires.

Cela n'a pas été fait par les gouvernements précédents, qui ont laissé s'accroître l'auxiliariat. Pour ma part, je me suis efforcé – je n'étais pas seul d'ailleurs – de le réduire et de faire en sorte que les titulaires soient de plus en plus nombreux dans le système éducatif français.

Il demeure qu'une injustice grave frappe les maîtres auxiliaires, et j'ai l'intention de réfléchir aux moyens de la corriger, car cela me paraît inacceptable à une époque comme la nôtre, où le chômage sévit : la compétence pédagogique doit, à mon sens, être reconnue et apporter quelque sécurité à ceux qui ont fait l'effort de l'acquérir en travaillant plusieurs années.

Enfin, je vous rassure, monsieur Richert, vous m'avez mal entendu, et Mme Luc a eu raison de s'en émouvoir. Je n'ai rien fait de particulier dans le département des Pyrénées-Atlantiques. Evoquant les départements où il y a eu des regroupements pédagogiques et des plans spéciaux, je pensais, en particulier, au département du Pas-de-Calais, qui y a recouru dans sa zone rurale, et cela est satisfaisant; je crois me souvenir que le département de la Marne a fait de même. Ces expériences méritent d'être généralisées. (Applaudissements sur les travées de l'Union centriste, du RPR, des Républicains et Indépendants, ainsi que sur certaines travées du RDE).

- M. le président. La parole est à M. Maman.
- M. André Maman. Monsieur le président. monsieur le ministre, madame le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, le projet de loi de programmation du « nouveau contrat pour l'école », que le Sénat examine aujourd'hui, constitue la deuxième étape législative d'une démarche exemplaire entreprise depuis le début de l'année 1994 par le ministère de l'éducation nationale.

En effet, ce projet de loi de programmation ne peut être dissocié des 158 propositions qui constituent ce que nous appelons aujourd'hui « le nouveau contrat pour l'école », tel que vous l'avez présenté, monsieur le ministre, le 16 juin 1994, à la Sorbonne, cela a souvent été mentionné.

A cet égard, je voudrais rappeler, même si d'autres l'ont fait avant moi, que ce contrat est le fruit d'une méthode, que vous avez voulue, monsieur le ministre, et qui a consisté, pendant plusieurs mois, à réunir tous les acteurs du monde éducatif, en leur laissant confronter librement leurs points de vue, dans une grande rencontre, tout à fait inédite, que d'aucuns prévoyaient difficile—comme vous l'avez dit—voire impossible, et qui, en définitive, s'est révélée largement positive.

La méthode qui a présidé à l'élaboration des 158 propositions était originale. Le projet de loi de programmation que vous soumettez aujourd'hui au Sénat l'est aussi, puisque son objectif est de procéder aux ajustements législatifs que ces décisions impliquent et de programmer sur cinq ans les moyens budgétaires alloués à leur mise en œuvre.

Pour ma part – je sais qu'un certain nombre de critiques ont accompagné cette idée de programmation pluriannuelle de l'effort budgétaire de la nation – je suis persuadé que la durée est absolument indispensable à une politique éducative efficace et que les grands axes définis dans le « nouveau contrat pour l'école », que j'approuve pleinement, ont besoin, pour produire leurs effets – effets que nous attendons tous – d'une certaine stabilité dans le temps.

A cet égard, le chiffre de 14 milliards de francs sur cinq ans, prévu dans ce texte, illustre bien cette volonté d'assurer une certaine continuité à notre politique éducative, et, même s'il peut paraître faible quand on le compare avec le budget global du ministère, il me semble témoigner d'un effort tout à fait significatif, puisque ce projet de loi mobilisera chaque année environ 15 p. 100 du volume des mesures nouvelles inscrites au budget.

En outre, il convient d'observer que ces 14 milliards de francs n'ont pour objet exclusif que de financer les mesures prévues par le nouveau contrat pour l'école ayant des incidences budgétaires, c'est-à-dire une trentaine sur 158.

Si l'on se réfère aux sommes dégagées par deux lois de programmation précédentes – la première, relative à la justice, dégageait 8 milliards de francs et la seconde, relative à la police et la sécurité, 11 milliards de francs – on peut raisonnablement estimer que ce projet de loi va dans le sens souhaité par tous ceux qui, avec vous, monsieur le ministre, entendent construire une école juste, efficace et ouverte sur la modernité.

Il subsiste cependant quelques zones d'ombre qui limitent incontestablement la valeur et la portée du texte qui nous a été présenté. Nos collègues MM. Schiélé et Delong les ont très bien mises en exergue dans leurs excellents rapports, mais je voudrais les citer de nouveau très rapidement car elles inquiètent ceux-là mêmes qui aspirent à la réussite de votre politique et aussi parce que la répétition est un excellent moyen pédagogique.

Je laisserai de côté le débat sur la pertinence de la pluriannualité. D'autres, plus compétents que moi, ont évoqué cette question ou l'évoqueront. Je ne retiendrai que deux exemples : le premier illustre une absence, le second une imprécision.

L'absence, tout d'abord, c'est celle du financement d'un certain nombre de mesures figurant dans les 158 propositions du nouveau contrat pour l'école. Sans doute faudra-t-il, en effet, que vous nous disiez comment seront financées l'augmentation des horaires de français et d'éducation physique en classe de sixième, ainsi que la création d'internats dans les banlieues et en milieu rural, pour ne citer que deux mesures sur les douze pointées par M. Delong dans son rapport.

L'imprécision, quant à elle, concerne les dispositions de l'article 4 du projet de loi. Cet article offre en effet la possibilité, pour des établissements publics locaux d'enseignement, de passer des contrats d'association, financés par l'Etat ou par les collectivités locales, avec des adultes susceptibles de faire partager leur expérience aux élèves. Mélanger les générations à l'école est une excellente idée; mais, et notre rapporteur M. Schiélé l'a bien fait remarquer, il faudra certainement, pour que la cohabitation avec le monde enseignant se passe bien, préciser ce que seront les activités de ces adultes au sein de l'institution scolaire. Ces précisions ne figurent pas dans le projet de loi.

Ainsi que vous l'avez indiqué, nos travaux, aujourd'hui, ne concernent que le projet de loi de programmation, et nous ne reviendrons pas sur tous les sujets que nous avons abordés lors du grand débat que nous avons tenu dans cet hémicycle. Mais j'exprimerai tout de même un vœu en tant que sénateur représentant les Français établis hors de France.

Je souhaite que notre magnifique réseau scolaire à l'étranger, à savoir nos 540 établissements, ne soit pas oublié. Ces établissements doivent pouvoir bénéficier, tout comme ceux de métropole et des départements et territoires d'outre-mer, du nouveau contrat pour l'école.

Je regrette beaucoup que de nombreuses responsabilités qui relevaient de votre ministère lui aient été enlevées et aient été confiées à l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger. Je souhaite de tout cœur que votre ministère les récupère car elles me semblent indispensables pour un bon fonctionnement de notre réseau scolaire français à l'étranger.

MM. Jacques Habert, Hubert Durand-Chastel et Henri Goetschy. Très bien!

M. André Maman. En définitive, monsieur le ministre, la loi de programmation que vous soumettez à l'approbation du Sénat n'a pas l'ambition de tout résoudre, et c'est ce qui nous plaît. Mais vous nous avez fait des promesses, vous les tiendrez.

J'ai suivi les débats et j'ai participé à tous les travaux de ma commission. Je sais très bien les difficultés que vous avez rencontrées, les moqueries dont vous avez été l'objet. Ce fut difficile, mais vous avez tenu bon. Nous, nous doutions, mais vous, dès le début, saviez que vous alliez réussir. Puis, plus nos travaux ont avancé, et plus nous nous sommes rendu compte que vous aviez raison.

Les résultats seront bientôt là ; certes, ils ne seront pas parfaits, car, dans le domaine de l'enseignement, on n'obtient jamais rien de tel, mais ils seront là. C'est pourquoi il ne serait pas juste de vous reprocher d'avoir dit ceci ou cela et de ne pas l'avoir traduit exactement dans vos propositions.

Votre dessein était d'avoir une vue d'ensemble de la situation de l'école, et vous l'avez. Elle est admirable. Vous avez saisi, grâce à tous les acteurs dont je parlais tout à l'heure, l'ensemble des problèmes, vous en avez fait un tout. (M. Carrère mime le geste du violoniste.) Je vois que mon collègue feint de jouer du violon. Mon cher collègue, je pense très sincèrement ce que je dis!

- M. Jean-Louis Carrère. Mais je joue sincèrement aussi! (Sourires.)
- M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'insertion professionnelle. Il le pense aussi, vous savez! (Nouveaux sourires.)

M. André Maman. J'en doute...

En définitive, monsieur le ministre, le projet de loi de programmation que vous soumettez à l'approbation du Sénat n'a pas l'ambition de tout résoudre; il est même certainement insuffisant à bien des égards. Cependant, par-delà ses défauts, il marque un progrès supplémentaire et sensible au regard des objectifs que vous poursuivez pour que notre école soit plus juste et plus efficace.

C'est pour cette raison que, avec mes collèguees noninscrits, je voterai ce projet de loi. (Applaudissements sur les travées de l'Union centriste et du RPR.)

M. Henri Gœtschy. Très bien! Bravo Maman!

M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'insertion professionnelle. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'insertion professionnelle. Je voudrais remercier M. Maman, non pas seulement des propos qu'il a tenus, mais de l'engagement personnel qu'il a manifesté, tant en commission qu'en séance publique, tout au long des travaux préparatoires au nouveau contrat pour l'école. Il a été en effet un des sénateurs les plus assidus; et je voulais lui en donner acte.

Monsieur Maman, vous m'interrogez sur deux points précis.

Comment financera-t-on les horaires supplémentaires de français et d'éducation physique?

Monsieur le sénateur, ils sont financés. En effet, une des caractéristiques, me semble-t-il, du nouveau contrat pour l'école, c'est qu'au lieu de tracer des perspectives idéales pour un futur très lointain et que l'on est assuré, en réalité, de ne jamais rencontrer, car il recule comme l'horizon à mesure que l'on avance, on fixe des dates et un calendrier.

Les nouveaux horaires de français et d'éducation physique en sixième, c'est pour la rentrée, dans deux mois! Dans tous les établissements, les postes sont implantés, les heures sont prévues et les crédits ont été mis en place qui permettront d'y faire face.

Naturellement, j'ai laissé la possibilité d'une modulation au gré des équipes pédagogiques. Certains élèves ont un niveau linguistique très suffisant, mais leur niveau en mathématiques peut être plus faible. On peut jouer sur ces différences, et cette souplesse est l'un des atouts du nouveau contrat pour l'école.

En tout état de cause, je le répète, les postes sont implantés et les moyens seront là, comme chacun pourra le vérifier à la rentrée. Je ne dis pas qu'il n'y aura aucun problème – il y en a toujours – mais nous avons fait en sorte de pouvoir y faire face.

Vous souhaitez que je précise quelles seront les activités des adultes bénéficiaires du contrat d'association à l'école.

Je répondrai très clairement devant le Sénat. Je ne pense pas que ces adultes doivent assumer des tâches d'éducation. Ils ne doivent pas dispenser de cours – sauf exception: remplacement accidentel; là aussi, il faut un peu de souplesse – et ce pour deux raisons.

Sur le fond, la fonction d'enseignant est un métier, et je ne souhaite pas en compromettre la définition en considérant qu'elle peut être aisément assumée par d'autres personnes que par des enseignants. Ces derniers le vivraient très mal et ils auraient raison. Tout le monde a droit à la reconnaissance de sa dignité professionnelle. Je n'ai pas l'intention de la mettre en cause par un usage immodéré ou imprudent de ces contrats d'association à l'école

Mais dans un établissement scolaire, il y a bien d'autres choses à faire que d'enseigner. Cela peut être d'assurer une présence, de parler avec les élèves, les guider dans leurs devoirs lorsqu'ils sont en étude, les écouter, les aider à surmonter un moment d'angoisse ou telle difficulté, quand ils éclatent en sanglots, parce qu'ils perdent pied dans telle discipline ou dans telle autre. Il y a tant à faire!

Que l'ensemble des tâches soient mal assumées pour l'instant par l'institution, nous le savons bien, puisque le nombre de postes est insuffisant. Mme Luc, tout à

l'heure, nous donnera son estimation du nombre de postes qui manquent. Je connais d'ores et déjà l'appréciation qui sera la sienne, et je lui dis à l'avance qu'elle n'a probablement pas tort.

Madame Luc, vous allez citer le nombre de surveillants, d'enseignants, d'assistantes sociales, d'infirmières qui manquent. Comme je serais heureux de vivre dans un monde idéal, où je pourrais signer, dès ce soir, la mise au concours de tous ces postes! Malheureusement – vous le savez comme moi – nous sommes confrontés au problème des moyens. J'ai indiqué à quelle asphyxie nous nous exposerions si nous aggravions le déficit budgétaire.

Pourtant, sur le fond, je vous donne raison, madame le sénateur. Et l'ensemble de vos collègues, toutes tendances confondues, pensent qu'un meilleur encadrement des élèves nous permettrait d'améliorer nettement les résul-

Je suis prêt, par exemple, à comparer le nombre des surveillants actuellement présents dans les établissements avec leur nombre hier. En trente à quarante ans, la proportion entre le nombre des surveillants et le nombre des élèves a considérablement diminué. Vous aurez tout à fait raison de le dire, madame le sénateur, puisque que c'est la vérité.

Le problème est que nous ne disposerons pas des moyens de créer ces postes avant longtemps, avant le retour à la prospérité, que nous ne pouvons dater.

Madame Luc, si vous assumiez l'entière responsabilité du pouvoir, vous ne pourriez pas davantage le faire, et, au fond de vous-même, vous le savez bien.

Nous devons cependant essayer de trouver des réponses. Or je vous en propose une.

Des centaines de milliers de femmes et d'hommes sont, contre leur gré, contraints à l'inactivité, malgré leurs connaissances, leur expérience et, quelquefois, leurs diplômes.

M. Henri Gœtschy. Très juste!

M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'insertion professionnelle. Dans le même temps, des millions d'enfants et d'élèves souffrent d'un manque d'encadrement. La nation n'est-elle pas fondée à essayer de rapprocher les deux termes de cette contradiction? C'est l'expérience que nous allons tenter.

M. Richert m'a interrogé sur les raisons de la mise à l'écart de l'école primaire de ce dispositif. Il s'agit d'une expérience. Je ne veux pas que les enseignants soient inquiets. Je ne veux pas qu'ils aient le sentiment que leur travail peut être fait par n'importe qui.

M. André Maman. Très bien!

M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'insertion professionnelle. Je souhaite prouver par l'exemple que la participation de ces femmes et de ces hommes peut être positive pour l'école.

Je l'ai déjà dit, je veux le répéter devant vous, il s'agit, à mes yeux, de faire preuve d'humanisme. Je suis en effet persuadé que le regard que posent les enfants sur leurs parents frappés par le chômage changera quand ils verront que des chômeurs ont une place à l'école. Ils comprendront ainsi que c'est non pas par incapacité mais par malchance que leur père ou leur mère est sans travail.

Il s'agit là d'un enjeu de civilisation. La société française a été incapable d'inventer une réponse qui fasse des femmes et des hommes frappés par le chômage autre chose que des exclus sociaux. Je voudrais prouver que ces femmes et ces hommes ont un très fort potentiel d'utilité sociale et que l'on n'est pas condamné à l'inactivité et à l'inutilité sociale parce qu'on a la malchance d'être temporairement frappé par le manque d'emploi.

Voilà ce que j'essaie de montrer, voilà pourquoi je me battrai sur cet article, que je crois très important, et voilà pourquoi je vous remercie, monsieur Maman, de vos remarques. (Applaudissements sur les travées de l'Union centriste, du RPR et des Républicains et Indépendants.)

- M. Jacques Habert. Et pour l'enseignement français à l'étranger, monsieur le ministre?
- M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'insertion professionnelle. Naturellement, les dispositions du nouveau contrat pour l'école doivent s'appliquer!

Permettez-moi cependant de vous rappeler que je n'ai pas la responsabilité de cet enseignement.

Monsieur Maman, si vous proposez qu'il me revienne d'en assumer la charge, je suis prêt à l'accepter. Mais il vous faut vous adresser aux responsables de l'architecture ministérielle!

- M. Jacques Habert. Demandez-le leur!
- M. André Maman. Nous en avons vraiment besoin!
- M. Jacques Habert. Je demande la parole.
- M. le président. Non, non, non!
- M. Jacques Habert. Je souhaiterais en particulier que l'éducation nationale continue à détacher des enseignants dans les écoles frontalières. C'est primordial!
- M. le président. Monsieur Habert, vous n'avez pas la parole!
- M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'insertion professionnelle. Je demande la parole.
 - M. le président. La parole est à M. le ministre.
- M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'insertion professionnelle. Monsieur le sénateur, je souhaite vous répondre, car je me rends compte qu'en effet j'ai mal répondu sur ce point à M. Richert; mais son intervention était longue et diverse.

Monsieur Habert, je veux vous dire très clairement ma certitude: de toutes les étapes très importantes qu'il nous faudra franchir, l'une est d'arriver enfin à un nombre important d'échanges avec les enseignants des pays voisins.

Voilà qui peut nous permettre d'améliorer notre capacité linguistique sans que cela nous coûte un franc! Chacun des pays continue à payer ces enseignants et les enseignants sont très heureux de bénéficier de tels échanges.

Dans ce domaine, notre politique doit être hardie. Je ne prétends pas, quant à moi, que la piste audiovisuelle soit la seule pour l'initiation aux langues vivantes; mais elle est immédiatement disponible pour tous. Comme l'imprimerie autrefois, elle permet de répandre largement l'apprentissage.

Monsieur le sénateur, je veux vous prouver à quel point je suis sensible à ce problème des échanges et que je souhaite les développer: j'ai chargé un enseignant de travailler à temps plein sur le développement de ces échanges!

M. le président. La parole est à M. Legendre.

M. Jacques Legendre. Monsieur le ministre, vous êtes un homme embarrassant : vous devinez les critiques avant de les avoir entendues, vous y répondez donc par avance, pensant ainsi désarmer les oppositions. (Sourires.)

Vous avez procédé, avec une approche prudente et concertée, à la mise en place de 158 propositions. Elles ont recueilli un large écho, si bien qu'il n'est pas possible de les discuter. Seule pouvait être abordée la question de leur financement. Et voilà que vous formulez maintenant des propositions sur ce point!

Si je siégeais sur les travées de l'opposition – ce qu'à Dieu ne plaise! – je vous en voudrais de me mettre dans un tel embarras.

M. Jean-Louis Carrère. Au contraire!

- M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'insertion professionnelle. Ils m'aiment bien!
- M. Jacques Legendre. Monsieur le ministre, la démarche que vous poursuivez me paraît exemplaire. En effet, elle consiste à formuler des propositions, à fixer des objectifs et à proposer au Parlement leur financement, les moyens de leur réalisation, et, comme il se doit, sur plusieurs années.

Cela dit, comme certains de mes collègues, je m'interroge sur les combats qu'il vous a sans doute fallu livrer, car la programmation pluriannuelle n'a pas que des amis. Elle est même fort mal considérée dans certains lieux. Et si le ministère de l'éducation nationale est une grande maison, le ministère de Bercy en est une autre qui sait parfaitement reprendre d'une main ce qu'elle est obligée de céder par ailleurs.

Cependant, monsieur le ministre, je ne voudrais pas que l'enthousiasme que je manifeste à vous voir proposer le financement des objectifs que nous avions approuvés il y a un an déjà soit tempéré par le constat amer que je lisais récemment dans le journal *Le Monde*: « Il n'est plus possible d'accepter une politique budgétaire qui, traditionnellement en France, s'épanouit au printemps dans les lois de programmation pour mieux s'enliser ensuite, à l'automne, dans les sables mouvants des gels et des annulations de crédits. »

Je ne sais pas, monsieur le ministre, si vous avez reconnu l'auteur de cette complainte.

Je précise toutesois que je n'ai pas été tout à fait honnête, puisque c'est « la triste situation des lois de programmation militaire » qui était dénoncée : vous savez désormais qu'il s'agit de votre collègue l'actuel ministre de la désense. (M. le ministre sourit.)

Monsieur le ministre, mes remarques ont un objectif précis: si vous nous demandez de voter ce projet de loi de programmation, c'est qu'il existe entre le Gouvernement et sa majorité au Parlement un engagement d'honneur au terme duquel, cette fois-ci, notre vote sera respecté et que nous retrouverons bien dans les prochains budgets les sommes prévues.

Je suis déterminé à voter ce texte; mais, comme beaucoup d'autres, et pas simplement au sein de l'opposition, je serais extrêmement fâché si les engagements que nous serons amenés à prendre ces jours-ci à votre demande et à celle du Gouvernement ne se traduisaient pas dans les lois de finances à venir. C'est un risque avec les lois de programmation. Il n'était donc pas superfétatoire de l'évoquer.

Voyons maintenant, monsieur le ministre, ce que vous proposez de réaliser à partir de cette loi de programmation. Vous me permettrez non pas de tout reprendre – beaucoup a déjà été dit – mais de vous indi-

quer tout d'abord l'importance que j'attache à l'objectif du passage à vingt-cinq élèves par classe dans les écoles maternelles situées en ZEP.

Quand on est le représentant d'une région où vivent tant de familles en difficulté et d'enfants de milieux défavorisés, on ne peut pas perdre de vue la chance que représente pour ces enfants leur scolarisation dès deux ans et dans les meilleures conditions.

Je ne suis pas sûr que ce soit le seul moyen de parvenir à l'égalité des chances, mais il est incontestable que cette mesure va dans le sens de la démocratisation.

Nous entendions, hier encore, certains candidats à l'élection présidentielle, en particulier l'actuel Président de la République, insister sur la nécessaire égalité des chances. Voilà une mesure qui correspond tout à fait à cette volonté. Bien évidemment, nous ne pouvons que la saluer, y être très favorables. Nous serons donc très attentifs à ce que les moyens inscrits dans votre tableau soient reconduits année après année. Je sais que c'est votre souhait.

Monsieur le ministre, vous avez prévu la création d'un fonds social collégien. A ce sujet, permettez-moi de vous faire part d'une inquiétude que j'ai déjà exprimée lors du débat devant la commission des affaires culturelles.

Les nouvelles modalités de versement des bourses entraînent des effets parfois fâcheux: des familles dont les enfants sont boursiers et qui sont confrontées à des difficultés très grandes sont tentées d'utiliser l'argent et ne peuvent plus ensuite régler les frais de cantine. Cela se traduit finalement, dans certaines zones défavorisées, par l'exclusion de la cantine d'enfants pour lesquels cette dernière représente l'assurance de recevoir chaque jour, dans de bonnes conditions, un repas équilibré. Je ne crois pas, monsieur le ministre – et vous non plus, bien sûr – que les élèves éventuellement mal nourris à midi soient ensuite en situation d'être particulièrement attentifs et de profiter de l'enseignement qu'ils reçoivent.

Excusez-moi de me montrer la terre à terre! Vous m'aviez objecté, en commission, le coût des modalités anciennes de versement des bourses. Je comprends votre souci, mais il s'agit là d'un objectif social très particulier : faire en sorte que les bourses permettent à tous les enfants de fréquenter la cantine et, le ventre plein, d'être dans les meilleures conditions possible pour écouter leurs enseignants et participer aux activités de la classe.

Mme Hélène Luc. Très bien!

M. Jacques Legendre. Aussi, monsieur le ministre, je vous demande à nouveau ici d'accepter qu'une enquête approfondie soit diligentée par l'inspection générale dans des établissements où le phénomène a pu être constaté pour savoir si nous nous alarmons à tort ou s'il y a un vrai problème et, auquel cas, faire des propositions afin que le circuit des paiements soit revu. Il s'agit d'enfants issus des milieux les plus défavorisés à qui il faut donner de bonnes conditions d'enseignement. Telle est bien votre préoccupation avec le nouveau contrat pour l'école et ce projet de loi de programmation; c'est pourquoi je ne doute pas que vous aurez à cœur de savoir toute la vérité sur ce point et, s'il le faut, de décider des remèdes qui s'imposent.

Monsieur le ministre, vous nous avez présenté les modalités selon lesquelles nous allons maintenant répartir les années de collège sur trois cycles, ce qui appelle de ma part quelques remarques, qui ne seront pas nécessairement originales.

Je voudrais tout d'abord être sûr que le fait d'isoler la sixième et de la consacrer, d'une certaine manière, au renforcement des connaissances, ne sera pas perçu comme la reconnaissance du fait que le jeune qui entre en sixième n'a pas nécessairement les connaissances que l'on exigeait jusqu'ici pour qu'il puisse bien profiter de l'enseignement dispensé dans cette classe. Autrement dit, je crois que cette division ne sera valable que si un gros effort est consenti pendant toute la durée de l'enseignement primaire pour que le plus grand nombre de jeunes entrent tout de même en sixième avec les connaissances qui doivent être acquises quand on accède au collège.

Vous pourriez m'objecter qu'il faut tenir compte des réalités; je le conçois tout à fait, mais ces considérations devaient être rappelées ici.

Par ailleurs, je voudrais à mon tour, après et sans doute avant bien d'autres, dire mon inquiétude quant au devenir des quatrième et troisième technologiques.

Vous savez mon attachement à l'insertion et à la formation professionnelles ; je crois que ces classes y contribuent.

Vous avez raison de penser que tout ne peut pas être parfaitement cartésien dans nos constructions et que des arrangements sont possibles. Vous avez pris des engagements dans ce sens; nous les avons entendus. Mais il est bon, je crois, que nous soyons nombreux à rappeler que les quatrième et troisième technologiques rendent service à un certain nombre d'élèves. Il ne faudrait pas en effet qu'en voulant reprofiler le collège nous contribuions à faire disparaître ces classes. Mais cela ne semble pas être la volonté du législateur.

M. le rapporteur a évoqué tout à l'heure la période déjà lointaine – il y a vingt ans! – où il intervenait sur la loi Haby. J'ai quelques raisons de m'en souvenir également puisque j'en étais le rapporteur à l'Assemblée nationale et que je conserve la mémoire et les archives de ce moment.

Je crois, comme vous, qu'il faut éviter la relégation, et souvent la relégation sur des critères sociaux. C'est bien la raison qui a motivé, à l'époque, cette profonde réforme. Mais je crois aussi que cette réforme a peut-être été en partie perverse parce que nous avons perdu à cette occasion des pédagogies mieux adaptées à certains types d'élèves. Je ne suis nullement un partisan du rétablissement des filières, mais je crois que tous les élèves ne relèvent pas nécessairement de la même pédagogie. Je souhaite donc que, dans le cadre du collège et des classes, on s'attache à retrouver l'usage de ces pédagogies qui avaient rendu service en particulier à des jeunes issus de milieux défavorisés, jeunes qui, ensuite, ont eu du mal à s'habituer aux nouveaux types de filières.

Il faut y penser aussi dans la formation des enseignants au niveau des IUFM.

Voilà la remarque relative aux classes de quatrième et troisième technologiques que je souhaitais vous faire.

Monsieur le ministre, je voudrais maintenant vous parler des langues.

Sans doute savez-vous que, sur l'initiative de la commission des affaires culturelles du Sénat, a été constituée une mission d'information sur l'enseignement des langues dans l'enseignement scolaire. Je ne peux rendre compte de ses résultats, nous ne sommes pas parvenus au terme de nos travaux et la commission des affaires culturelles n'a pas validé nos réflexions. Sachez simplement que nous avons déjà beaucoup travaillé et que nous pensons être prêts à rendre nos conclusions à l'automne.

D'une certaine manière, nous sommes préoccupés par le décalage qui existe entre les idées-forces que nous voyons petit à petit apparaître et le démarrage de l'éducation des langues dès le primaire. En effet, si nous partageons tout à fait cet objectif, il nous semble toutefois que l'offre « officielle » de langue par l'éducation est très large par rapport à l'offre dans la réalité, qui est réduite.

Or, monsieur le ministre, pour éviter l'enfermement et les incompréhensions, il faut que les jeunes aient en main les instruments du dialogue avec les autres, non seulement leurs concitoyens, mais aussi les étrangers. Il faut toujours rappeler que ce dialogue passe par une parfaite maîtrise du français, qui est prioritaire. C'est un élément d'égalité sociale. Il passe également par la connaissance d'un idiome international, l'anglais, qui est aussi une grande langue de culture. Il est en effet difficile, dans bien des cas, de nouer certains contacts sans la maîtrise de cette langue. Il passera enfin – c'est cela la vraie langue « étrangère », par la maîtrise, par la connaissance d'une langue autre.

Or la pression sociale est tellement forte sur les parents quand ils doivent choisir que cet apprentissage des langues dès la classe primaire pourrait, si vous n'y prenez garde, monsieur le ministre, aboutir au renforcement du monopole de l'anglais, ce que certains de vos services appellent le « tunnel de l'anglais ». Je ne dis pas du tout cela par opposition à cette langue, mais je pense qu'il faut renforcer l'apprentissage des autres langues, et tôt si possible, puisque de toute façon l'anglais sera appris par des élèves motivés pour les raisons sociales ou pratiques que chacun peut imaginer.

Telles sont, monsieur le ministre, les quelques remarques que je voulais faire à propos de ce projet de loi de programmation fort utile, d'abord parce qu'il correspond à un engagement pris par le Gouvernement – or il est bon que les gouvernements tiennent leurs engagements – et ensuite parce qu'il tend effectivement à améliorer le fonctionnement de notre école.

Nous savons aussi – les chiffres sont clairs: 14 milliards de francs – que c'est un engagement à la fois important et difficile à tenir puisque l'essentiel des crédits est consacré à la rémunération des enseignants, ainsi que vous l'avez rappelé, monsieur le ministre.

De la même façon, nous savons que si ces mesures sont nécessaires et utiles, notre pays ne fera pas pour autant l'économie ni d'une réflexion en profondeur ni d'un grand débat sur les problèmes de l'éducation. Mais il ne devra pas agir avec la volonté d'opposer des blocs au nom d'idéologies: ce serait improductif et dramatique. Il devra au contraire faire en sorte que ce consensus qui existe peu ou prou et que vous évoquiez, monsieur le ministre, le peuple français tout entier puisse le manifester finalement de la manière la plus forte et que la nation, à l'occasion d'un vote solennel, par exemple d'un référendum, exprime clairement sa vision de l'école, au service de la jeunesse, de la démocratie et de l'égalité des chances dans ce pays.

Monsieur le ministre, avec vous et avec le Gouvernement, dans les mois qui viennent, nous participerons activement, les membres du groupe du RPR et moi-même, à cette grande réflexion nationale qui est nécessaire et qui marquera la volonté de la nation.

Bien évidemment, monsieur le ministre, le groupe du RPR votera ce projet de loi de programmation. (Applau-dissements sur les travées du RPR, des Républicains et Indépendants et de l'Union centriste.)

M. Emmanuel Hamel. Très bien!

- M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'insertion professionnelle. Je demande la parole.
 - M. le président. La parole est à M. le ministre.
- M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'insertion professionnelle. Un mot de remerciement d'abord, monsieur Legendre, pour le grand engagement qui est le vôtre à l'occasion des débats qui touchent au système éducatif, non seulement ceux qui concernent la formation professionnelle, dont vous avez eu la responsabilité, mais aussi ceux qui traitent de l'ensemble des questions qui touchent à la formation et à l'école en général.

Un mot de gratitude, ensuite, pour l'annonce de votre inflexibilité lorsqu'il s'agira de faire respecter ce qui deviendra la loi de programmation à l'occasion des prochaines discussions budgétaires.

Ma vision du monde politique ne participe pas exactement de celle de mon prédécesseur, M. Jack Lang, qui, le jour où il me passa les pouvoirs, ne me dit qu'une seule chose: « Ici, l'ennemi, c'est Bercy. » Si chacun des ministres successifs de l'éducation nationale a naturellement eu l'occasion de vérifier cette formule dans son aspect classique, tous, nous ne pouvons oublier que Bercy nous concerne, nous aussi, et nous devons avoir à l'esprit les rigueurs qui s'imposent à nous!

Cela dit, la rigueur, le sérieux et la volonté d'équilibrer les finances publiques sont une chose; mais le sentiment de l'urgence des problèmes éducatifs en est une autre.

Je ne considère pas le ministre de l'éducation nationale comme un ministre dépensier. C'est un investisseur, un ministre chargé de résoudre les difficultés sociales les plus brûlantes de la nation. Il est possible d'apporter une réponse collective qui ne dispense nullement du sérieux dans la rigueur. C'est ce projet de loi de programmation! J'aurais pu vous en soumettre un de 75 milliards de francs. Je ne l'ai pas fait. Non, je vous soumets un projet sérieux, et je ferai tout ce qui est en mon pouvoir, vous le pensez bien, pour que cette loi de programmation soit respectée.

Monsieur Legendre, votre deuxième interrogation portait sur les bourses.

Je vous donne mon accord pour une enquête. Je suis, moi aussi, frappé par certains bruits alarmistes. Peut-être existe-t-il, ici ou là, des incompréhensions. Je me propose donc de rapprocher plusieurs données et de les soumettre à votre réflexion.

La bourse moyenne d'un élève de collège s'élève à 300 francs. Lorsqu'on me dit qu'il suffirait de saisir les bourses pour que les enfants mangent à la cantine toute l'année, je rétorque que nous n'avons pas les mêmes chiffres à l'esprit et qu'une telle suggestion ne correspond pas à la réalité!

J'ai choisi de modifier le mécanisme d'attribution des bourses parce que le montant moyen de celles-ci s'élevait à 300 francs alors que le coût du traitement de chaque dossier était de 260 francs. Est-il raisonnable, dans une période de rigueur budgétaire, de poursuivre dans cette voie ? Ce n'est pas sérieux!

Mme Hélène Luc. Il faut augmenter les bourses!

- M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'insertion professionnelle. Mais, madame Luc, nous avons fait mieux: nous avons triplé le montant de l'allocation de rentrée scolaire,...
 - M. Emmanuel Hamel. Oui, elle a triplé!

M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'insertion professionnelle. ... et ce pour la troisième année consécutive! Un très grand nombre de familles vont donc percevoir 1 500 francs. Ne pensez-vous pas qu'il s'agit là d'un effort très important? Il est en tout cas bien supérieur à celui qui a été accompli en matière de bourses, et il est juste de saluer cet effort consenti par le Gouvernement.

Voilà pour ce qui est du montant des bourses. S'il suffisait de donner 300 francs pour permettre à tous les élèves d'être nourris pendant toute l'année, je m'en réjouirais; mais, hélas! nous sommes là très loin de la réalité.

Le deuxième élément que je soumets à votre réflexion a trait au rapport sur les bourses qui a été récemment élaboré par deux parlementaires et que je soumettrai au Sénat.

Ce rapport mentionne trois catégories principales de jeunes dont les familles ont à souffir du mauvais mécanisme de répartition des bourses : il s'agit essentiellement de ceux qui n'entrent pas dans le cadre des allocations familiales, à savoir les enfants de moins de onze ans, les jeunes de plus de seize ans et les enfants uniques.

En dehors des jeunes de plus de seize ans, dont le cas pourrait être discuté et qui sont souvent issus de milieux très défavorisés, je ne crois pas que les enfants des autres catégories soient concernés.

Le troisième élément que je veux évoquer est le suivant : on oublie, et le Sénat peut le vérifier, que nous avons créé le fonds social collégien et que nous l'avons doté de plus de 100 millions de francs pour la première année.

Ce fonds est précisément destiné à régler les cas d'urgence. S'il ne répond pas aux besoins des enfants qui ne peuvent pas manger, alors, à quoi sert-il?

Si tel ou tel établissement est en mesure de nous indiquer que, sa dotation au titre du fonds social étant épuisée, il ne peut plus faire face aux attentes de ces enfants, nous l'augmenterons. Il suffit de vérifier qu'une partie des sommes déléguées n'ont pas été utilisées.

Ainsi, quelque chose me dit qu'il y a là une campagne récurrente, dont nous connaissons bien l'inspiration et qui vise simplement à revenir au mécanisme ancien pour recréer les emplois. Certains d'entre eux ont été non pas supprimés mais utilisés à d'autres fins. Ce sont plus de 300 emplois qui sont concernés.

Je considère que ce qui a été fait est de bonne gestion et que la réponse adéquate consiste à mettre en œuvre des mécanismes souples, comme le fonds social collégien, qui permettent d'accorder l'aide au plus près des besoins, quand cette aide est nécessaire.

Puisque vous avez évoqué les bourses, monsieur Legendre, je me permets de saisir l'occasion que vous m'offrez pour répondre à une allégation que j'ai lue, tout à l'heure, dans un grand journal du soir, concernant les bourses de l'enseignement supérieur, et qui provoque déjà des réactions.

Le journal Le Monde indique en effet que, le 3 juillet, devant le Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche, le CNESER, j'aurais annoncé la suppression de l'« année joker! ». Voilà une information qui n'a pas manqué de me surprendre: n'étant pas présent au CNESER le 3 juillet, je ne pouvais guère y aborder ce sujet!

Au demeurant, je n'ai pas pu supprimer l'« année joker », car elle n'a jamais été créée. L'« année joker » n'a jamais fait l'objet d'aucun texte ni d'aucun crédit pour la rentrée à venir.

De toute évidence, cette création, qui avait été annoncée par M. Balladur et dont, à l'époque, j'avais approuvé l'inspiration, est à replacer dans le cadre plus large de la réflexion sur les aides aux étudiants et sur leur éventuelle refonte. Cela fait partie de la réforme du statut de l'étudiant que le Président de la République a promise pendant la campagne électorale, qui figure dans la lettre de mission et dans le discours de politique générale du Premier ministre, et à laquelle je suis en train de réfléchir en ce moment. C'est dans ce cadre que, naturellement, nous réexaminerons le problème des bourses pour les redoublants.

Mais je voudrais indiquer à ceux qui ont signé cet article sans trop vérifier leurs informations que, en arrivant au ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'insertion professionnelle, j'ai fait réaliser le bilan des bourses classiques d'enseignement supérieur et je me suis aperçu qu'il manquait 350 millions de francs pour les payer d'ici à la fin de l'année. C'est pourquoi j'ai demandé l'inscription de cette somme au collectif budgétaire, de manière à assurer le versement de ces bourses.

Ce geste me paraît tout à fait significatif du sérieux de notre engagement à l'égard des étudiants.

Pardonnez-moi, monsieur Legendre, d'avoir profité de ma réponse à votre intervention pour faire cette mise au point, rendue nécessaire par la publication d'une information peu vérifiée, pratique qui, hélas! a aujourd'hui tendance à se répandre dans le débat public.

Monsieur le sénateur, vous m'avez également interrogé sur les quatrième et troisième technologiques. Je vous confirme que je ne souhaite pas supprimer ce qui marche mais que je veux, au contraire, intégrer dans une démarche nouvelle l'expérience que représentent ces classes.

S'agissant de l'enseignement des langues, vous avez dit redouter une prééminence trop marquée de l'anglais : débat éternel dont nous aurons, au moins, du mal à sortir.

Permettez-moi, en réponse à vos craintes, de vous faire part de ma volonté et de mon intuition.

Je dirai d'abord que, pour toutes les raisons que vous avez vous-même évoquées, je ne souhaite pas faire du « monolinguisme » en matière de langues vivantes étrangères. Je souhaite clairement que nous puissions aller dans le sens du pluralisme linguistique, que j'ai moi-même défendu en tant que président en exercice du Conseil européen en matière d'éducation: j'ai fait en sorte que soit encouragé, par le biais d'une directive, l'apprentissage obligatoire de deux langues dans tous les Etats de la Communauté.

Par ailleurs, je suis moins inquiet que vous parce que, dans la mesure où la plupart des enseignants sont originaires du département où ils ont été recrutés et sont donc très proches du « terrain », nous allons assister à une offre linguistique plus large que celle que vous redoutez.

Par exemple, dans mon département, beaucoup d'instituteurs choisiront l'espagnol parce que c'est la langue qu'ils ont eux-mêmes étudiée lors de leurs études secondaires et supérieures. Naturellement, c'est vers cette langue qu'ils se porteront, et je m'en réjouis beaucoup. Je voudrais recommander aux parents, par l'intermédiaire de la représentation nationale, d'éviter de se focaliser sur l'anglais. Ce qui compte à mes yeux, je le répète, c'est moins la langue qui va être découverte par les élèves que le fait de découvrir une langue, de la même manière que la pratique du sport est plus importante que le sport qu'on choisit de pratiquer. Dès lors que l'élève aura découvert une langue, il sera plus apte à en découvrir une autre.

Cela implique des efforts d'adaptation de notre part mais nous allons mettre tout en œuvre pour que cette richesse linguistique soit offerte à nos enfants. C'est un des meilleurs services que nous pourrons leur rendre et que nous pourrons rendre à la nation. (Applaudissements sur les travées de l'Union centriste, des Républicains et Indépendants et du RPR.)

M. le président. Mes chers collègues, nous allons maintenant interrompre nos travaux. Nous les reprendrons à vingt-deux heures.

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à dix-neuf heures cinquante, est reprise à vingt-deux heures quinze, sous la présidence de M. Ernest Cartigny.)

PRÉSIDENCE DE M. ERNEST CARTIGNY vice-président

M. le président. La séance est reprise.

Nous poursuivons la discussion du projet de loi de programmation du « nouveau contrat pour l'école ».

Dans la suite de la discussion générale, la parole est à Mme Luc.

Mme Hélène Luc. Monsieur le ministre, depuis la discussion de votre projet de loi par l'Assemblée nationale en décembre dernier, bien des événements sont intervenus, bien des attentes et des exigences se sont exprimées dans notre société, bien des promesses, non exemptes de contradictions au demeurant, ont été formulées, des engagements pris par le Président de la République et le Gouvernement auquel vous appartenez.

Une aspiration à de profonds changements est montée de toute la France à la faveur du débat électoral, au cours duquel nous avons entendu le candidat futur président porter un diagnostic sur le creusement de la fracture sociale et des inégalités, déplorer le développement du chômage et des formes multiples d'exclusion.

Pour l'école et la jeunesse, dans les déclarations d'intention, l'accent a été mis sur l'égalité des chances, la démocratisation, les moyens à dégager contre l'échec scolaire: autant de préoccupations que – vous en conviendrez, monsieur le ministre – les sénateurs communistes et apparenté, avec l'ensemble des partenaires de la communauté éducative, portent de longue date à travers leur exigence d'un service public laïc de grande qualité, moderne, efficace, garant de la réussite pour tous par la réussite de chacun.

Aujourd'hui, et à juste titre, tant c'est une clé de l'avenir économique et humain de notre pays, est portée plus haut que jamais l'expression des besoins pour le système éducatif.

Aussi, au moment où nous débattons dans notre assemblée, au lendemain des décisions des conseils de classe, des résultats du baccalauréat, au moment où des millions d'élèves, de jeunes, leurs familles, sont dans une attente souvent inquiète d'une place en lycée, en université, en IUT, il est clair que la sensibilité de la commu-

nauté et de la représentation nationale à tout projet, à toute décision gouvernementale touchant à l'école et à la formation, est particulièrement vive.

Il y a une quasi-unanimité dans le pays pour estimer que les changements profonds – le candidat - président n'a-t-il pas parlé à plusieurs reprises de rupture? – principalement l'indispensable investissement éducatif pour notre pays, ne peuvent plus attendre.

Dans ce domaine comme dans les autres, le Gouvernement est au pied du mur et la reconduction à l'identique de ce qui a été réalisé et proposé ces derniers temps n'est plus, de toute évidence, de mise aujourd'hui.

Aussi, l'appréciation que nous porterons sur votre projet de loi de programmation, monsieur le ministre, et les propositions constructives que nous formulerons tout au long du débat, intégreront les changements qui sont intervenus depuis plusieurs mois, les décisions qui ont été prises par le Gouvernement, mais aussi le contenu du projet de loi de finances rectificative, qui non seulement ne contient aucune dépense nouvelle pour l'école, mais prévoit une amputation des crédits de votre ministère de 482 millions de francs. L'annonce de cette dernière mesure est tombée en pleine discussion du projet de loi de programmation, ce qui retire encore du crédit à cette dernière.

Quant au référendum, dont on ne sait comment il pourrait recouper votre projet et régler les problèmes de fond de la prochaine rentrée scolaire, et aux conséquences négatives de l'exécution du budget de 1995, qui, nous l'avions prévu, devrait entraîner fermetures de classes et insuffisances de postes, ils alimenteront également notre débat.

Avec mes collègues du groupe communiste et apparenté et ainsi que nous le faisons très régulièrement, j'ai reçu l'ensemble des partenaires de l'école – vous avez fait de même, monsieur le rapporteur – notamment les dirigeants nationaux du SGEN, de la CFDT, de la FSU, de la FEN, du SNES, du SNUIPP, du SNETAP, du SNETAA, de la CGT, du SNPDEN, de la FCPE, de la PEEP, du SNALC, etc.

Cette concertation s'enrichit constamment des contacts permanents que nous avons sur le terrain, aux côtés des acteurs de l'école, dans nos communes et départements.

Je pourrais illustrer mon intervention de nombreux exemples pris dans le Val-de-Marne, dans ma commune de Choisy-le-Roi, où je réunissais encore, vendredi dernier, parents et enseignants – j'y reviendrai dans la discussion des articles.

Ce qui ressort avec force de l'ensemble des opinions émises, monsieur le ministre, c'est la convergence, à peu de nuances près, des jugements émis sur votre politique, notamment sur votre projet de loi et que je pourrais résumer ainsi: il s'agit d'une première, certes, qui aurait dû être porteuse d'une nouvelle donne pour l'école, mais elle est tellement insuffisante au regard de nos ambitions pour l'école et des nécessités que pratiquement tous la considèrent d'ores et déjà comme ratée.

Cette déception, qu'accompagnent un mécontentement et une colère grandissantes provient d'un véritable dévoiement de ce qui avait abouti, à partir du formidable mouvement du 16 janvier 1994 et de ses suites, à la reconnaissance législative inédite d'une programmation pluriannuelle pour la formation, que nous avions tant appelée de nos vœux.

Pourquoi ne pas le dire, monsieur le ministre? j'avais espéré qu'une véritable loi de programmation verrait le jour. Malheureusement, elle est gâchée par l'extrême modicité des mesures nouvelles engagées - 4,5 milliards

de francs, ce qui ne représente que 0,3 à 0,4 point de la progression annuelle du budget – par la prise en compte partielle du nouveau contrat pour l'école, dont le contenu est sans rapport avec le changement radical qui s'imposait – nous l'avions démontré ici le 1^{et} juin 1994, lors du débat sur ce nouveau contrat – ainsi que par plusieurs dispositions au caractère pernicieux et dangereux.

Voilà souligné une fois de plus, monsieur le ministre, le fossé criant qui existe entre la nécessaire ambition que nous devons avoir pour l'école de la République et notre jeunesse – les manifestations, les consultations, les tables rondes auxquelles nous avons participé, les sondages, n'ont cessé, vous le savez, d'en démontrer le bien-fondé – et les engagements gouvernementaux correspondants.

Le Conseil supérieur de l'éducation, le Conseil économique et social, le Comité national de l'enseignement agricole et le Conseil d'Etat, chacune de ces instances, à sa manière, en repoussant votre texte ou en exprimant de sérieuses critiques ou réserves, vous a interpellé, en vous demandant où étaient les efforts, nécessaires, faits par la nation pour préparer son propre avenir.

Robert Hue disait justement, lors de la campagne présidentielle, qu'« une société qui ne prépare pas l'avenir de sa jeunesse est une société qui se condamne ». Tel est bien l'enjeu, monsieur le ministre, qui renvoie à la grande question qui nous est posée, et qui vous est posée : quelle école pour quelle société ?

La réponse à cette question conditionne les engagements correspondants de la nation.

Aurons-nous une société émancipatrice pour l'individu, lui assurant la meilleure place possible, préparant la jeunesse à un emploi qualifié, à son insertion sociale, culturelle et professionnelle, à la pleine maîtrise de connaissances en perpétuel essor et au développement optimal de sa personnalité, ou bien aurons-nous une société régie par l'argent roi, dans laquelle seule suffit la réussite d'une petite élite sur un fond d'inégalité, de compétition exacerbée et de sélection toujours plus grande, une partie des citoyens se trouvant confinés dans une vie au rabais, faite de chômage durable, de précarité, d'exclusion, d'assistance, qui sont autant de terreaux fertiles pour toutes les dérives, les intolérances, les violences, les obscurantismes ou les reculs de civilisation?

Pour cette dernière société, finalement, point n'est besoin d'une école de haut niveau, dotée de moyens importants et de projets exigeants. Malgré ce qui lui est déjà consacré parcimonieusement, certains appellent de leurs vœux de nouvelles réductions des dépenses. N'est-ce pas ce qui vous est demandé dans la lettre de cadrage budgétaire pour 1996, monsieur le ministre? Que pouvez-vous nous répondre?

Pour l'autre société, celle que nous jugeons indispensable, juste et possible pour l'avenir économique et humain de la France et en laquelle les communistes placent tout leur espoir et leur engagement, il faudrait une rupture totale et des moyens bien plus considérables. Nous estimons, avec beaucoup d'autres aujourd'hui, que 5 p. 100 du PIB devraient être affectés aux dépenses d'État, hors pensions. Cela constitue une condition nécessaire et préalable. Cela pourrait notamment être financé par le transfert immédiat de 70 milliards de francs du surarmement vers l'école. L'annonce de nouveaux essais nucléaires par le Président de la République, essais qui vont à contresens de l'histoire, du traité de nonprolifération, et qui exposent des populations à des risques de contamination et à des nuisances graves, constitue une véritable provocation à l'égard de la jeunesse de France.

Pour le Président de la République, cette première mesure a été jugée prioritaire; pour les sénateurs communistes et apparenté, la priorité des priorités demeure bien l'école et la formation.

Nous demandons depuis longtemps la diminution de certains crédits de programmation militaire – 8,8 milliards de francs et 40 milliards de francs supplémentaires de gel de crédits annoncés – et nous renouvelons notre exigence que ces sommes soient intégralement affectées au financement du système éducatif.

Voilà la réponse à la question que vous m'avez posée, monsieur le ministre, avant que je ne prenne la parole : il y a des choix à faire, il faut les faire.

Ainsi, parler de démocratisation prendrait aussitôt du sens. Cela permettrait d'aller vers une individualisation de plus en plus fine, une qualité d'écoute et de progression personnelle pour chaque enfant. Ainsi, l'ensemble des élèves cesseraient d'être des numéros à partir desquels on ferme une classe – on établit des moyennes locales, départementales ou nationales qui ne signifient plus rien sur le plan pédagogique. Cela permettrait aussi d'ouvrir l'école sur la vie, d'assurer l'accueil et d'éviter la violence, d'assurer la sécurité, l'aide, la prise en charge globale des jeunes, qui, aujourd'hui, ne peut plus se limiter au strict cadre de la classe et du cours.

Les équipes éducatives doivent comprendre beaucoup plus de surveillants, de conseillers d'éducation, de conseillers d'orientation, des RASED bien plus nombreux, des assistantes sociales, des personnels de santé scolaire pour assurer une approche et un suivi global des enfants, en priorité et sans attendre vers ceux pour qui c'est le plus nécessaire, pour prévenir et enrayer les échecs, pour aider les familles en difficulté.

Voilà un moyen décisif et concret pour lutter contre l'exclusion qui se manifeste déjà à l'école, comme le Conseil économique et social l'a révélé, avec, par exemple, la baisse de fréquentation de la cantine, consécutive aux transferts des allocations versées par l'éducation nationale vers la caisse d'allocations familiales. Vendredi dernier, je vous ai interpellé à ce sujet, monsieur le ministre. La situation est insupportable – nous y reviendrons lors de l'examen des amendements. Il faut y remédier sans délai.

Nous ferons ces propositions tout au long du débat. Dans son intervention, mon amie Mme Danielle Bidard-Reydet s'attachera à présenter une expression des besoins et des moyens dont une véritable loi de programmation devrait être porteuse en matière de recrutement, d'ouverture de sections et de filières de réussite, ainsi que pour l'enseignement supérieur.

Monsieur le ministre, dans la mobilisation contre le chômage et pour la recherche de gisements d'emplois à laquelle se réfère M. le Premier ministre, l'éducation nationale peut immédiatement apporter une contribution significative. Il s'agit de la transformation de 800 000 heures supplémentaires imposées aux enseignants en emplois pour des titulaires, que réclament d'ailleurs aujourd'hui les acteurs rassemblés du système éducatif.

M. Robert Pagès. Très bien!

Mme Hélène Luc. Ainsi, 21 000 personnels qualifiés peuvent être immédiatement recrutés. A la veille d'une rentrée où 14 000 maîtres auxiliaires risquent de se retrouver au chômage, cela mérite, vous en conviendrez, d'être pris en considération.

Vous avez dit tout à l'heure que vous étiez prêt à établir un plan d'intégration des maîtres auxiliaires... M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'insertion professionnelle. Ce n'est pas tout à fait cela. J'ai dit que j'étais prêt à étudier cette question.

Mme Hélène Luc. Soit, monsieur le ministre. Je vous demande de le faire dès la rentrée. Enfin, ce serait une bonne nouvelle. C'est l'une de nos propositions, qui va de pair avec la revalorisation de la fonction enseignante. Nous la soumettons au débat et attendons votre réponse.

De même, nous proposons de transformer les 75 000 CES des collèges en postes de titulaires ATOS. Voilà aussi un moyen d'ajouter 75 000 nouveaux emplois aux 700 000 que M. le Premier ministre veut créer. Nous les espérons vivement, mais nous y croirons quand nous les verrons.

Quant au référendum et aux états généraux, ce ne sont certainement pas les parlementaires communistes et apparenté qui refuseront un débat sur l'école et la formation. Nous n'avons cessé de le demander et nous entendons y participer avec un esprit constructif, comme nous avons participé au débat sur le nouveau contrat pour l'école. La concertation a été tronquée, peu de parents et peu d'élus locaux y ont été associés. Ce faisant, de nombreuses exigences fortes pour l'école en sont ressorties et je m'interroge sur ce qu'une nouvelle consultation apporterait de plus sur ces questions.

Monsieur le ministre, il ne faut pas recourir à un stratagème pour renvoyer à un nouveau cycle de consultations la réponse aux exigences déjà portées et plébiscitées par tous. Nous serons extrêmement vigilants envers toute tentative d'utilisation de cette procédure comme un moyen de contourner ou d'imposer à l'opinion des orientations rejetées par la communauté éducative. Le référendum, par son caractère inévitablement schématique, ne semble pas l'outil le mieux adapté. Vous en êtes d'ailleurs convenu, n'est-ce pas, monsieur le ministre? en le qualifiant de « fausse bonne solution ».

Au moment où le Président de la République a dit vouloir donner au Parlement un rôle plus important, pourquoi ne pas entamer une consultation dans tous les établissements scolaires, à laquelle participeraient toutes les composantes et qui se terminerait au Parlement avec les majorités nécessaires. Le référendum ne permet pas ce que le Parlement autorise en exerçant son rôle législatif, en apportant des amendements. Après avoir fait cette démonstration, M. François Goguel ajoute: « Voilà la raison pour laquelle on peut se demander si les problèmes de l'enseignement, dont il semble que Jacques Chirac se propose de faire l'objet d'un référendum, peuvent vraiment être résolus par une loi référendaire. »

Il n'est plus à démontrer que l'une des clés de la réussite d'un pays moderne réside dans l'investissement de haut niveau, régulier, programmé dans son système éducatif.

Face à une rentrée scolaire qui, en l'état, marquera de nouvelles régressions, nous proposerons le gel des mesures négatives. Face aux immenses inquiétudes et aux attentes de notre peuple, la politique éducative du Gouvernement reste empreinte du conservatisme, d'une gestion sans ambition parce que prisonnière d'une politique par laquelle le développement du capital et de la finance l'emporte sur celui de l'être humain.

Pire, il est à craindre que le principe de la programmation, qui aurait pu entrer durablement dans notre réalité nationale, ne soit discrédité par l'extraordinaire modestie, l'insuffisance et l'incohérence de sa première version. Notre attachement indéfectible à la qualité du service public de l'éducation nationale, à la réussite de la jeunesse de notre pays sera le seul déterminant de notre attitude au cours du débat. Nous ne sommes pas – vous le savez, monsieur le ministre – des partisans du tout ou rien. Nous prendrons en compte toute disposition nouvelle qui serait une avancée et soumettrons des propositions constructives.

En l'état, votre texte ne peut être adopté par les sénateurs communistes et apparenté. Il appartient au ministre de l'éducation nationale que vous continuez d'être de montrer s'il est ou non celui de la continuation d'une politique condamnée par une majorité de notre peuple qui a exprimé une volonté de changement forte. Or, pour l'école, le changement, c'est celui de la réussite des jeunes et de l'engagement de la nation, objectif décisif pour l'avenir. (Applaudissements sur les travées communistes.)

- M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'insertion professionnelle. Je demande la parole.
 - M. le président. La parole est à M. le ministre.
- M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'insertion professionnelle. Madame Luc, je n'insisterai pas longuement sur le débat que nous avons très régulièrement depuis maintenant deux ans et demi. Je vous remercie du ton courtois que vous adoptez généralement mais aussi de la constance des positions qui sont les vôtres, ce qui nous permet une certaine continuité dans un débat épisodique.

N'y voyez aucune polémique de ma part, mais je pourrais m'interroger, madame Luc, sur la constance qui est la vôtre à réclamer l'imputation des dépenses d'éducation sur le budget militaire. Ne prenez pas mal ce que je vais dire, mais vous avez soutenu activement, j'allais presque dire aveuglément, pendant des décennies la puissance la plus surarmée de la planète.

Mme Danielle Bidard-Reydet. C'est fini!

M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'insertion professionnelle. Certes! La puissance est finie et votre soutien aussi. Mais vous admettrez, madame le sénateur, qu'il a fallu que la puissance finisse pour que votre soutien s'achève!

Par cohérence intellectuelle, vous avez dû, pendant des décennies, noter, dans tous les débats, qu'il y avait quelque chose d'essentiel à défendre et que la capacité militaire de la nation ou du régime n'était pas étrangère à sa vitalité. Ce qui était vrai pour l'Union soviétique de l'époque vaut aussi pour la France.

M. Robert Pagès. Nous avons toujours défendu le désarmement général, vous en conviendrez simultané et contrôlé!

Mme Hélène Luc. M. Chirac a signé l'appel de Stockholm!

M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'insertion professionnelle. Je ne crois pas, quant à moi, qu'il suffise d'imputer sur les budgets militaires les dépenses de la nation.

Mme Hélène Luc. C'est une diversion!

M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'insertion professionnelle. Non!

Au demeurant, vous verrez qu'un certain nombre de syndicats dans les industries d'armement protesteront contre les coupes claires dans les budgets.

- M. Robert Pagès. Cela dépend de l'endroit où est effectuée la coupe, monsieur le ministre!
- M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'insertion professionnelle. A ce moment-là, je ne suis pas certain que vous vous éloignerez de leur position. C'était une simple remarque destinée à remettre les choses à leur place.
 - M. Robert Pagès. Ce n'est pas acceptable!

Mme Hélène Luc. C'est une diversion, monsieur le ministre!

M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'insertion professionnelle. Madame Luc, nous tomberons au moins d'accord sur un point: je suis le premier ministre de l'éducation nationale depuis longtemps à avoir transformé des heures supplémentaires en emplois. J'ai créé 500 emplois à partir des heures supplémentaires lors du dernier budget. Cette semaine, j'ai annoncé la création de 175 nouveaux emplois par ce même biais. Je vous concède que ce n'est pas énorme, mais c'est la première fois que des centaines d'emplois sont créés à partir de la transformation des heures supplémentaires. De même, c'était la première fois que l'on créait à nouveau des postes d'infirmières, des postes d'assistantes sociales, etc.

Je ne dis pas cela pour mettre en valeur des mérites qui, au demeurant, sont faibles. Si nous avions tous les moyens suffisants, je serais prêt à signer le texte que vous avez lu à cette tribune, au moins la partie affirmant que les plus défavorisés dans notre société sont ceux qui ont le plus besoin de l'encadrement et de la présence des adultes.

Je vous ai déjà répondu sur les moyens et indiqué ce que la paralysie de nos comptes publics entraînait comme diminution de la capacité d'action de l'Etat. Ces chiffres sont indiscutables. Je répète que c'est l'équivalent d'un million d'emplois que nous donnons en paiement d'intérêts de la dette. L'accroissement de l'annuité de la dette correspond à 100 000 emplois qui pourraient être créés chaque année.

Nous ne pouvons ignorer ces chiffres et cette réalité. C'est d'ailleurs pourquoi vous avez, de manière un peu audacieuse, proposé, dans votre intervention, d'économiser 70 milliards de francs sur les crédits militaires, c'est-à-dire une amputation de 40 p. 100 des budgets de la défense nationale. Je ne crois pas que cela soit réaliste...

Mme Hélène Luc. Le surarmement, monsieur le ministre!

M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'insertion professionnelle. ... et je pense, madame Luc, que vous êtes du même avis que moi. Naturellement, de votre part, il s'agit d'une présentation politique. Je ne vous en fais pas grief, étant donné la constance de vos thèses et le ton courtois que vous employez.

Je suis convaincu, quant à moi, qu'il existe de très grandes zones de consensus, y compris avec les organisations que vous avez citées, et c'est ce consensus que j'essaierai de mettre en valeur. (Applaudissements sur les travées de l'Union centriste, du RPR et des Républicains et Indépendants.)

Mme Hélène Luc. Il faut que les moyens soient accordés; ils ne le sont pas!

- M. le président. La parole est à M. Carrère.
- M. Jean-Louis Carrère. Lou prauve, lou prauve coche, qu'ey charmant, n'et pas a plagne, dirai-je pour répondre à notre collègue M. Maman.

Vous ne risquez rien, monsieur le ministre, car ce débat est difficile, et vous le savez. Vous nous avez proposé un texte; ce dernier est bien vêtu, il est bien coiffé, il a belle mine! Il est le fruit de bonnes intentions, tout au moins en apparence. Mais je vais essayer de vous démontrer qu'il est rempli d'incohérences et, surtout – c'est plus grave – d'insuffisances.

Je m'attarderai quelques instants sur les origines de ce projet de loi de programmation; vous y avez fait longuement référence, monsieur le ministre; or, comme je n'en ai pas la même lecture et que je suis tout aussi sincère que vous, je souhaite que nous confrontions nos approches.

Le nouveau contrat pour l'école que vise à transcrire juridiquement et financièrement le projet de loi que nous examinons aujourd'hui est pour moi un texte de circonstance, une réponse à différents problèmes: point n'est besoin d'être devin pour affirmer que ce catalogue de 158 mesures n'aurait certainement pas vu le jour sans la tentative avortée de réforme de la loi Falloux,...

M. Jean-Luc Mélenchon. Ah! Ah! Ah!

M. Jean-Louis Carrère. ... relayée par la manifestation en faveur de l'école laïque du 16 janvier 1994.

Je crois, monsieur le ministre, que, si vous vous êtes mis à travailler pour l'école, c'est afin de corriger le déficit d'image créé par l'épisode de la loi Falloux. Mais si je me trompe, vous me le direz.

Définitivement arrêté le 16 juin 1994 à grand renfort de publicité à la Sorbonne, votre nouveau contrat pour l'école fort de ses 158 mesures, prétendait couvrir l'ensemble du secteur scolaire, de la maternelle au lycée, et se voulait redoutablement novateur.

Quelle déception à sa lecture! La majeure partie des mesures ne constituent que la reprise d'expérimentations ou de réformes engagées par Lionel Jospin ou par Jack Lang (M. le ministre s'esclaffe), voire une extension des dispositions contenues dans la loi d'orientation sur l'éducation du 10 juillet 1989.

Mais, nous dites-vous – et vous avez raison – foin d'idéologie! Quand les idées sont bonnes, on les conserve! Dont acte!

Le même jour, M. Balladur – le Premier ministre de l'époque – soutient le projet du nouveau contrat pour l'école en annonçant une loi de programmation pour l'accompagner financièrement et juridiquement.

On a beaucoup dit – pas moi! – sur la réserve du Premier ministre de l'époque et de nombreux membres de sa majorité sur ce texte. J'ai d'ailleurs entendu de tels propos ici-même.

Il convient d'y ajouter l'éventuelle mauvaise volonté du ministère du budget à s'engager sur les sommes nécessaires et, surtout, de ne pas oublier les difficiles consultations des différentes instances appelées à se prononcer sur le projet de loi : d'abord repoussé par le Conseil supérieur de l'éducation, puis mis à mal par le Conseil économique et social, par des avis très critiques tant sur le fond – les crédits programmés ne correspondent pas aux ambitions affichées par le nouveau contrat pour l'école – que sur la forme, le projet de loi fait ensuite l'objet d'un avis extrêmement critique de la part du Conseil d'Etat, vous obligeant, monsieur le ministre, à le rebaptiser et à réécrire l'article 1^{er} relatif à l'enveloppe de programmation. N'était-il pas effectivement un peu déraisonnablement ambitieux, eu égard à la modestie de la réalité, d'intituler ce texte « projet de loi de programmation pour l'école » ?

Ce parcours cahotique en amont de la procédure parlementaire ne laissait présager rien de bon quant à l'examen de ce texte par les deux assemblées parlementaires. L'enthousiasme débordant de notre ancien Premier ministre pour faire inscrire le nouveau contrat pour l'école à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale a abouti à ce que les députés soient obligés d'examiner en toute hâte ce texte, lors des deux derniers jours de la session ordinaire de l'automne dernier, les 21 et 22 décembre 1994. Dans de telles conditions, on voyait mal comment le Sénat aurait pu prendre le relais lors des sessions extraordinaires de l'hiver 1994-1995.

D'ailleurs, monsieur le ministre, force est de constater – ou alors, c'est une coïncidence! – que, chaque fois que nous débattons des problèmes d'école, qu'il s'agisse de l'école laïque, de la loi Falloux, de la programmation ou du nouveau contrat pour l'école, c'est à l'approche des vacances scolaires ou pendant ces dernières. Que signifie cela? Que les gouvernements auxquels vous appartenez ont peur que les problèmes de l'école ne soient débattus au Parlement quand les instituteurs, les professeurs et les élèves sont dans les établissements? Je ne le crois pas!

- M. Henri Gœtschy. Nous non plus!
- M. Emmanuel Hamel. Vous ne pouvez pas le croire!
- M. Jean-Louis Carrère. J'en déduis donc, monsieur le ministre, que c'est une coïncidence!

Quelle ne fut donc pas ma surprise de voir apparaître à l'ordre du jour de la Haute Assemblée, en session extraordinaire de surcroît, une réforme que l'on finissait par prendre pour l'Arlésienne!

Fort de ces constatations procédurales que j'ai jugé utile de rappeler afin de replacer à mon tour et avec mon approche le débat dans son contexte, j'en viendrai à présent à l'essence même du projet de loi : la programmation et les dispositions qui l'accompagnent.

Sans programmation, pas de nouveau contrat pour l'école. Ce postulat semble une évidence. Le raisonnement, a contrario, n'est pas aussi évident, comme vous allez le voir! Quatorze milliards de francs suffiront-ils à financer l'ensemble des 158 mesures, même si, comme vous nous l'avez dit, monsieur le ministre, un-certain nombre d'entre elles n'ont pas à être financées?

Cette somme a le mérite d'exister. Mais que représente-t-elle réellement? Pour entamer le débat, et bien que vous l'ayez un peu désamorcé, monsieur le ministre mais je connais toute votre finesse et toute votre ruse! (Sourires) je citerai les chiffres des sommes consacrées par les gouvernements de gauche à l'éducation nationale depuis 1981.

Ainsi, de 1981 à 1986, 83 milliards de francs supplémentaires ont été dégagés pour l'éducation nationale, faisant passer le budget de ce ministère de 101,6 milliards de francs à 194,5 milliards de francs pendant que l'on assistait à 35 585 créations nettes d'emplois.

De 1988 à 1993, 82 milliards de francs de mesures nouvelles ont été octroyés à ce même secteur. Parallèlement, 55 000 emplois étaient créés, dont 35 000 postes d'enseignants.

Bien sûr, je sais, monsieur le ministre, que, comme vous l'avez rappelé, plus de 90 p. 100 du budget sont consommés par les salaires. Bien sûr, en 1994, la hausse seule de ces derniers a généré un accroissement budgétaire de 11 milliards de francs.

Mais, même si l'on considère que les hausses mécaniques sont intervenues entre 1981 et 1986 et entre 1988 et 1993 à hauteur de 8 à 9 millions de francs, on arrive aux résultats suivants : 8 fois 5 égale 40, ôté de 83, soit

43; 9 fois 5 égale 45, ôté de 82, soit 37. Or que je sache, et jusqu'à preuve du contraire, 37 et 43 sont des nombres supérieurs à 14. (Bravo! et applaudissements sur les travées socialistes. – M. Maman applaudit également.)

Certes, tout le monde se félicite de l'innovation que constitue cette première loi de programmation en matière d'éducation, à commencer d'ailleurs par vous, monsieur le ministre, ce matin encore sur les ondes publiques. C'est normal! Encore faut-il ouvrir l'emballage doré pour découvrir une réalité quelque peu différente. Monsieur le ministre, les déclarations de bonnes intentions ne sauraient suffire!

Je résumerai ce propos en une formule : ce texte est une merveille d'habillage. Mais que recouvre ce bel habit ?

Les socialistes que nous sommes sont favorables à une programmation pour l'éducation. Nous avons voulu la mettre en œuvre, mais nous n'y sommes pas parvenus. Par conséquent, je ne vous dirai pas que l'idée n'est pas bonne; elle est excellente. La vie scolaire et ses différents acteurs en ont grandement besoin. Malheureusement, cette idée se réduit à une peau de chagrin, comme je vais essayer de vous le démontrer.

Cette peau de chagrin est, par ailleurs, l'effet d'un trompe-l'œil. Mais peut-être n'avons-nous pas la même acuité visuelle...

- M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'insertion professionnelle. Ça, c'est possible!
- M. Jean-Louis Carrère. Cela tient peut-être à mes lunettes... Ne vous réjouissez pas trop vite, monsieur le ministre, vous en porterez peut-être bientôt! (Sourires.)

Les 14 milliards de francs annoncés doivent être appréhendés avec une certaine relativité.

Il faut tenir compte du décalage très important entre la programmation inscrite à l'article 1^{et} du projet de loi et les crédits effectivement inscrits dans la loi de finances pour 1995 pour la mise en œuvre du nouveau contrat pour l'école. Ainsi, le « bleu » budgétaire de l'éducation nationale pour 1995 fait apparaître 426 millions de francs de mesures nouvelles et 1 466 créations de postes, enseignement privé inclus, pour la réalisation du nouveau contrat pour l'école.

L'article 1^{er} du projet de loi de programmation fait état, quant à lui, de 685,7 millions de francs et de 2 927 créations de postes, soit une différence de 259,7 millions de francs et de 1 500 emplois. Ce n'est certes pas le collectif budgétaire, présenté en Conseil des ministres la semaine dernière – c'est l'arrêté du 28 juin 1995 – qui va permettre d'arranger les choses, puisque votre ministère a solidairement pâti des restrictions budgétaires – je le déplore – et qu'ont été biffés d'un coup de plume 161 millions de francs d'autorisations de programme et plus de 482 millions de francs de crédits de paiement destinés à l'enseignement.

Monsieur le ministre, j'ai parfaitement entendu vos appels, vos incantations civiques. Je dois vous dire d'ailleurs que le mot « civique » commence à être quelque peu galvaudé. Pendant une campagne électorale à laquelle vous avez participé, nombre d'affiches collées dans mon département par une organisation que vous souteniez plus ou moins étaient ainsi rédigées : « Ne pas voter pour les socialistes est un devoir civique » ! Attention, monsieur le ministre! Le mot « civique » doit être bien utilisé, même lors d'une campagne électorale!

Je vous rappelle que M. Juppé, actuel Premier ministre, et vous-même faisiez partie du gouvernement de M. Balladur et que, s'agissant des débats budgétaires, vos amis ont toujours nié ce que vous exposez avec force maintenant : je n'avais alors jamais entendu M. Juppé parler de « gestion calamiteuse » et de l'augmentation de la dette de la France.

Monsieur le ministre, je ne le nie pas et je prends en considération vos propos; mais j'ai une bonne mémoire, et j'ai participé aux deux derniers débats budgétaires.

Ce mauvais tour de passe-passe laisse craindre le pire pour l'avenir des crédits programmés pour les années 1996 à 1999 et rend difficilement crédible, avant même son vote définitif, le projet de loi.

Le caractère de trompe-l'œil de votre programmation se dévoile encore sous deux autre aspects.

Tout d'abord, la somme de 14 milliards de francs ne permettra en aucune façon de financer l'ensemble des mesures contenues dans le nouveau contrat pour l'école. Ainsi ont été laissées pour compte, en totalité ou tout au moins pour partie, la formation initiale et continue, la prise en charge des collégiens pendant la totalité de la journée scolaire, la formation professionnelle, l'école du soir, l'initiation aux langues vivantes à l'école primaire. Mon collègue M. Philippe Richer, qui a les mêmes inquiétudes que moi, même s'il les exprime avec un peu moins de vigueur, se demandait tout à l'heure si l'inscription budgétaire correspondrait à votre ambition, à savoir l'augmentation des heures de français et d'éducation physique et sportive au collège, les nouvelles options au lycée, etc.

Les représentants des organisations syndicales me rappelaient encore ces carences, voilà quelques jours, mais elles doivent faire de même avec vous...

Par ailleurs – j'aborde le second aspect du trompel'œil – par rapport aux 14 milliards de francs annoncés, l'effort réel ne porte que sur 4,5 milliards à 5 milliards de francs de mesures nouvelles. En effet, le montant de 14 milliards de francs est un total cumulé, c'est-à-dire qu'il correspond à l'addition des mesures nouvelles de leur coût répercuté de chacune des cinq années de programmation sur les années suivantes. Il en était d'ailleurs de même quand je faisais le total de 83 milliards de francs et de 82 milliards de francs, ce dont je vous donne acte. Vous n'avez donc pas changé de méthode de calcul – nous avions la même – et je tiens à le rappeler.

Enfin, le chiffre de 4,5 milliards de francs à 5 milliards de francs doit être relativisé. L'analyse précise que les créations de postes, telles qu'elles sont présentées dans les annexes du projet de loi, font ressortir, par rapport à celles qui ont été votées au budget de l'éducation nationale pour 1995, l'existence de nombreux redéploiements.

Par exemple, alors qu'aucun poste d'instituteur n'a été créé aux termes de la loi de finances pour 1995, le projet de loi de programmation prévoit la création de 600 postes de premier degré, afin d'assurer une baisse des effectifs à vingt-cinq élèves par classe en maternelle dans les zones d'éducation prioritaires et de permettre l'accueil des enfants de deux ans. C'est un objectif louable, que nous approuvons.

D'où proviendront, monsieur le ministre, ces 600 postes, si ce n'est de redéploiements, alors que, faute de créations de postes dans le budget de 1994, de nombreuses classes en maternelle et en primaire ont été fermées en zones urbaines à la dernière rentrée scolaire?

Ensin, on peut s'interroger sur le bien-fondé d'une loi de programmation si cette dernière ne s'accompagne pas d'un plan prévisionnel de recrutement des personnels.

Vous venez de nous annoncer un tel plan ; j'en ai pris acte, monsieur le ministre, d'autant que je vous écoute toujours avec aftention : vous aviez abordé devant nous, voilà deux ans, le douloureux et délicat problème du mouvement des professeurs – j'avais d'ailleurs pris la précaution de vous dire modestement, pour l'avoir vécu de l'intérieur, que c'était quelque chose de très difficile à contrôler – et vous nous aviez dit que certains effets pervers devaient être corrigés compte tenu des distorsions énormes entre les demandes légitimes d'un certain nombre d'entre eux et la réalité de ces mouvement. Y êtes-vous parvenu ?

- M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'insertion professionnelle. Oui!
- M. Jean-Louis Carrère. Oui, mais en partie seulement, monsieur le ministre! Je ne vous en fais pas reproche, car c'était très difficile.
- M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'insertion professionnelle. J'ai réussi en partie!
- M. Jean-Louis Carrère. Il vous faut cependant tenir tout ce que vous avez promis, notamment en compensant les milliers de départs à la retraite d'enseignants qui sont prévus dans les années à venir, en particulier dans l'enseignement technique.

De même, il faut permettre la réalisation effective du « nouveau contrat pour l'école » et, conformément à la baisse démographique attendue, utiliser les moyens ainsi dégagés à l'amélioration des conditions de travail et d'étude et à un meilleur encadrement des élèves à taux allégé. Bref, il vous faut passer du quantitatif au qualitatif.

Je m'attarderai un instant sur le fait que votre projet de loi oublie totalement tout un pan, fort important, de l'éducation : l'enseignement supérieur et la recherche. Certes, ce secteur ne figurait pas dans vos attributions au moment où ce texte a été élaboré, mais permettez-moi de dire quand même que, fort de vos nouvelles attributions, vous auriez pu jouer de votre influence auprès du nouveau Premier ministre afin d'obtenir quelques crédits supplémentaires pour ces deux secteurs qui se trouvent tous deux dans des situations très alarmantes.

Je ne parlerai pas pour le moment des articles du projet de loi qui ne concernent pas la programmation- seul l'article 1^{et} y est consacré - puisque j'aurai l'occasion d'aborder amplement les sujets dont ils traitent en défendant les amendements du groupe socialiste. J'indique seulement pour l'heure que, compte tenu des incertitudes qui pèsent sur les dispositions desdits articles, nous avons préféré ne pas les cautionner et demander leur suppression. J'y reviendrai!

Je conclurai en déplorant encore que, partant d'une ambition louable – la programmation en matière éducative –, d'une ambition qui bénéficiait de surcroît de l'aval de la plupart des organisations représentatives des personnels de l'éducation nationale et des parents d'élèves, on aboutisse à un tour de passe-passe très insuffisant.

Etant donné les sommes énormes qui seront dépensées pour la reprise des essais nucléaires, que je condamne, le peu de moyens accordé à l'éducation me semble extrêmement choquant. Rassurez-vous, je ne vous demanderai pas un transfert, que je ne chiffrerai au demeurant pas, mais permettez-moi, parce que je suis opposé à la reprise des essais nucléaires, d'exprimer mon regret devant la faiblesse de vos moyens pour mener à bien une réforme que j'aurais pu soutenir avec le groupe socialiste.

Ne pouvant cautionner cette coquille vide que représentent la programmation et ses dispositions, au-dessus desquelles planent trop d'interrogations, vous comprendrez, monsieur le ministre, qu'au nom du groupe socialiste je vous dise que nous nous opposerons à ce texte. (Applaudissements sur les travées socialistes.)

M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'insertion professionnelle. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'insertion professionnelle. Je veux répondre brièvement à M. Carrère, tant la tonalité des propos qu'il a tenus était attendue et courtoise. Je m'inspirerai donc de l'une et de l'autre caractéristiques de son intervention pour m'exprimer à mon tour

Je signale d'abord à M. Carrère un certain nombre d'incohérences dans son propos. Pour ne pas commencer moi-même par une incohérence, je lui donnerai d'ailleurs raison sur un point, à savoir la très forte augmentation des crédits de l'éducation nationale sous les gouvernements de gauche. C'est la vérité, et il est bon de l'affirmer à cette tribune.

Parlons franchement, cette vérité ne vaut cependant pas pour les dernières années, mais il est vrai que M. Lionel Jospin a obtenu une très forte augmentation de ses crédits. Pourquoi ne pas lui en donner acte? A partir du moment où l'école est en jeu, je n'ai pas d'adversaire!

Je puis en revanche affirmer que, s'il y a eu augmentation des crédits, il n'y a pas eu la mutation qualitative que vous appellez de vos vœux. Un grand nombre d'observateurs et d'acteurs de la vie de l'éducation nationale se plaignent ainsi régulièrement que l'on ne se soit pas servi des uns pour obtenir l'autre, et je crois que vous ne serez pas en profond désaccord avec cette analyse. Je suis donc prêt, pour ma part, à reconnaître les mérites de telle ou telle action, et je ne m'oppose pas pour m'opposer.

Au demeurant, monsieur Carrère, si la plus grande partie des actions que je propose sont, comme vous l'affirmez – mais comprenez que je le mette en doute – dans le droit fil de l'inspiration de la politique menée par mes grands prédécesseurs – du moins qualifiez-vous l'un de grand et l'autre de moyen –...

M. Jean-Louis Carrère. Je ne les qualifie pas!

M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'insertion professionnelle. Je connais bien votre pensée!

... il faut soutenir ces actions car, nous, nous allons les mettre en œuvre, et pas seulement pour quelques-uns, mais pour tous! Cela pourra d'ailleurs être vérifié par tous les parents de France.

Une autre de vos incohérences, monsieur Carrère, me paraît plus grave : vous soulignez à l'envi combien la programmation était souhaitée de tous ; mais puis-je vous rappeler, moi, que vous êtes monté, vous, à cette tribune pour condamner le principe même de la programmation, expliquant qu'elle était anticonstitutionnelle et, qui plus est, nuisible à l'action politique ? (M. Carrère fait un signe dubitatif.) Je n'ai pas repris mes notes, mais j'ai bonne mémoire et elle ne me trahit sûrement pas sur ce point!

M. Jean-Louis Carrère. Vous constatez, en tout cas, que j'avais raison!

M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'insertion professionnelle. Vous avez défendu l'anticonstitutionnalité

du principe même de la programmation et, depuis, vous vous êtes fait taper sur les doigts. Dès lors, et spéculant sur le manque de mémoire du Gouvernement, vous êtes monté à la tribune pour expliquer combien ce principe avait de vertus.

Hélas! nous nous souvenons de votre intervention précédente. Mais vous avez raison: après tout, on ne peut pas être toujours du même avis! (M. Carrère rit.)

Je reviendrai brièvement sur plusieurs de vos affirmations, monsieur Carrère.

Vous dites que le « nouveau contrat pour l'école » s'est trouvé lié aux moments de tension que nous avons connus à l'occasion de la révision de la loi Falloux. Vous avez raison! Pourquoi le nierais-je? C'est lorsque j'ai pu mesurer la somme de passions que l'école publique pouvait mobiliser que je me suis dit qu'il fallait se servir de cette énergie pour réaliser toutes les réformes concrètes qui étaient attendues. Ce que je dis devant le Sénat aujourd'hui, vous le retrouverez d'ailleurs dans mes déclarations du 17 janvier 1994, faites au lendemain même de la manifestation: je l'ai dit ce jour-là, car il m'a semblé que les oppositions étaient si artificielles et factices qu'il fallait rassembler les énergies et faire avancer les choses.

Oui, vous avez raison, j'ai tenu compte de ce qui s'est passé pour vérifier que la méthode qui était la mienne – permettez-moi de rappeler que je l'avais décrite auparavant dans un livre – était la seule qui soit adaptée à la réforme du système éducatif. En la matière, les épreuves de force ne sont pas de mise!

Je vous dis, pour avoir essayé les deux méthodes, que l'une est efficace tandis que l'autre ne l'est pas; on peut faire naître le consensus, mais l'épreuve de force est inefficace. J'ai donc pu vérifier que ma thèse antérieure était largement justifiée.

Un mot, enfin, sur vos affirmations budgétaires. Il faudrait, selon vous, que nous travaillions à une programmation dans l'enseignement supérieur et dans la recherche. Pourquoi pas? Je suis venu à cette tribune défendre le principe de la programmation, considérant qu'il était parfaitement adapté aux problèmes du système éducatif. Pourquoi changerais-je d'avis avec l'élargissement de mes attributions? Ce serait ridicule! Nous avons une piste, et je ne compte pas l'abandonner. Je compte essayer, au contraire, d'expliquer à nos différents partenaires et aux acteurs gouvernementaux qu'il y a là une dynamique à utiliser.

J'ai relevé, enfin, une inexactitude dans vos propos. Je regrette de devoir vous dire que dans la loi de finances rectificative sont inscrites des sommes très importantes – beaucoup plus importantes que celles que vous avez citées pour les déplorer – pour ce qui touche l'enseignement supérieur et la recherche. Comme je l'ai indiqué tout à l'heure, nous avons obtenu l'inscription de 350 millions de francs pour les bourses, de plusieurs dizaines de millions de francs pour les frais de fonctionnement des universités, de plus de 400 millions de francs pour le CNRS et 20 millions de francs en crédits de paiement pour le Fonds de la recherche et de la technologie, le FRT.

Voilà autant d'inscriptions positives qu'il convenait, me semble-t-il, d'ajouter à l'énumération que vous avez faite : je viens à l'instant d'évoquer l'inscription de 800 millions de francs pour le secteur de la science et de l'éducation dans ses points les plus critiques, le CNRS d'un côté, l'enseignement supérieur et les bourses de l'autre. Cet effort méritait aussi, à mon sens, d'être relevé pour que, malgré des appréciations différentes, nous restions dans

l'objectivité qui sied au Sénat. (Applaudissements sur les travées de l'Union centriste, du RPR et des Républicains et Indépendants.)

M. le président. La parole est à M. Lagourgue.

M. Pierre Lagourgue. Monsieur le président, monsieur le ministre, madame le secrétaire d'État, mes chers collègues, le projet de loi de programmation du « nouveau contrat pour l'école » prévoit, pour la première fois, le montant de l'effort qui sera fourni par l'État pendant cinq ans afin de financer les mesures nouvelles en matière éducative.

Ces mesures, qui ont une incidence budgétaire, figurent parmi les 158 propositions que vous nous faites et dont l'objectif est de rétablir l'égalité des chances entre les élèves.

C'est une noble ambition, mais il faut cependant tenir compte des réalités de chaque région, même si le texte qui nous est présenté ne contient pas de dispositions particulières pour certaines zones données.

C'est pourquoi, s'agissant de mon département, la Réunion – mais c'est probablement vrai aussi pour d'autres départements de la métropole – je souhaiterais, monsieur le ministre, vous soumettre l'idée d'une réforme concernant le second degré: pourquoi ne pas regrouper, au sein d'un même établissement, lorsque cela est possible et au fur et à mesure des constructions, les premier et deuxième cycles du secondaire, comme cela se faisait autrefois?

J'ai moi-même effectué toutes mes études dans un même établissement, qui faisait office de lycée et de collège et qui comptait 550 élèves.

Vous me direz, et j'en conviens, que cela remonte au déluge ou presque, mais le baccalauréat avait alors une certaine valeur, voire une valeur certaine.

Sans en méconnaître les inconvénients, je vois personnellement bien des avantages à cette réorganisation.

En effet, en permettant aux élèves de suivre leur scolarité de la sixième à la terminale dans un même établissement – qui devrait, bien entendu, être d'une dimension raisonnable – on leur éviterait une perte de temps en trajet qui est, chez nous, énorme car, si les collèges sont plus nombreux, donc plus proches des domiciles, on constate que les lycées sont souvent éloignés, construits en centreville, ce qui nécessite un temps moyen de transport, aller et retour, d'environ deux heures par jour, voire, parfois, beaucoup plus.

A la Réunion, où une grande partie de la population vit dans des petites ou moyennes agglomérations – ce doit être le cas, en métropole, dans certaines régions – sur sept des vingt-quatre communes ne sont implantés que des collèges, les lycées se trouvant à plus d'une heure de route, sans possibilité d'internat.

Les élèves partent de chez eux très tôt le matin, souvant avant six heures, et rentrent très tard le soir; ce sont autant d'heures de sommeil ou de travail perdues. Je suis convaincu que bien des échecs scolaires sont dus à la fatigue physique résultant de cette durée des transports.

A l'heure où l'on parle beaucoup de rapprocher l'individu de son lieu de travail ou d'occupation, pourquoi ne pas appliquer cette notion de proximité aux écoles?

Ce confort offert aux élèves aurait, en outre, une incidence budgétaire certaine puisque le coût, très élevé, du ramassage scolaire par cars pourrait être réduit. Des économies substantielles pourraient ainsi être réalisées. Par ailleurs, s'agissant des enseignants, le regroupement en un même établissement du collège et du lycée permettrait une plus grande souplesse dans l'attribution des classes puisque, selon la matière enseignée, un professeur pourrait dispenser son savoir au collège comme au lycée.

Certes, on pourra m'objecter que les collèges et les lycées relèvent de la compétence respective du conseil général et du conseil régional; mais cela ne me paraît pas être un obstacle insurmontable, d'autant qu'on a, un temps, envisagé de confier à une seule de ces deux collectivités la responsabilité des lycées et des collèges.

Cette initiative permettrait une meilleure programmation dans la construction des établissements et assurerait non seulement une économie d'échelle mais également une économie en personnels et en ATOS.

Il faudrait aussi – cela vaut pour les établissements actuels – prendre garde d'assurer la sécurité au sein de l'établissement, comme le réclament d'ailleurs avec insistance les enseignants, qui, chez nous, se font fréquemment agresser, les parents d'élèves et les élèves euxmêmes.

Je sais, enfin, que la mixité collège-lycée ne pourrait être réalisée uniformément et que certains établissements garderaient leurs attributions dans le premier ou le deuxième cycle, en tenant compte, pour les collèges, du plus grand nombre d'élèves et, pour les lycées de l'implantation en centre-ville.

Je persiste, cependant, à croire que cette nouvelle organisation serait très favorable aux élèves, malheureusement trop nombreux, des agglomérations ne disposant pas de lycée et donc assujettis à des transports scolaires longs et contraignants. Ils sont plusieurs dizaines de milliers, dans mon département, originaires des zones les plus défavorisées, à effectuer de longs trajets.

Monsieur le ministre, cette idée, qui demande réflexion, bien entendu, me semble intéressante; c'est pourquoi, je souhaitais la soumettre à votre appréciation.

Il ne faudrait pas trop tarder, car, dans mon département, on construit deux lycées et demi par an, malheureusement presque tous implantés en zone urbaine.

J'en viens à la spécificité de l'enseignement à la Réunion, qui, souffrant d'un retard considérable sur le plan tant quantitatif que qualitatif, ne peut qu'aspirer au bénéfice des dispositions du nouveau contrat pour l'école.

M'éloignant quelque peu du sujet qui nous occupe aujourd'hui, je souhaite aborder brièvement une question qui me paraît néanmoins complémentaire.

Selon un document intitulé « Le système éducatif de la Réunion en chiffres », si sept élèves métropolitains sur cent ont un retard de deux ans ou plus en classe de sixième, ils sont douze à la Réunion; si, en métropole, 66 p. 100 des élèves vont probablement arriver en terminale, ils sont seulement 51 p. 100 sur l'île.

Lorsque l'on examine le taux de préscolarisation, on constate que l'enfant réunionnais se trouve pénalisé, défavorisé dès le début de sa formation et voit ainsi son futur parcours scolaire hypothéqué: en effet, le taux d'accueil des élèves de deux ans est en net recul à la Réunion, passant de 17,9 p. 100 d'une classe d'âge, en 1991-1992, à 10,5 p. 100 en 1993-1994, contre 35,3 p. 100 en métropole, où, conformément au nouveau contrat pour l'école, vous prévoyez – je vous en félicite – d'abaisser les effectifs par classe. Je souhaite qu'il en soit également ainsi dans nos départements d'outre-mer.

Les statistiques publiées, en mars dernier, par la direction de l'évaluation et de la prospective du ministère de l'éducation nationale montrent que l'académie de la Réunion occupe, hélàs! la dernière place en matière de réussite au baccalauréat: seulement 62,8 p. 100 des candidats y obtiennent leur diplôme alors que la moyenne métropolitaine est de 73,7 p. 100.

Ces chiffres confirment que la Réunion doit, dès lors, bénéficier pleinement des mesures contenues dans le nouveau contrat pour l'école. Je pense notamment, parmi celles que nous étudions aujourd'hui, à l'aide au travail personnalisé par la création des études dirigées et surveil-lées au collège, qui sont indispensables pour le rattrapage, à la mise en place d'un dispositif de consolidation, en classe de sixième, afin de permettre aux élèves en difficulté de bénéficier d'une remise à niveau individualisée et, enfin, au développement des formations professionnelles proposées avant la sortie du système éducatif.

La mise en œuvre du nouveau contrat pour l'école suppose que l'on dispose de postes budgétaires supplémentaires. Je crains, malheureusement, monsieur le ministre, que votre texte ne soit pas suffisamment ambitieux sur ce point face aux besoins d'ordre quantitatif.

Mais, connaissant la situation à laquelle le Gouvernement se trouve confronté à l'heure actuelle, je le félicite déjà de son effort.

Le nouveau contrat pour l'école ne doit pas faire oublier que mon académie doit relever à un défi de nature démographique qui n'existe pas en métropole.

M. Emmanuel Hamel. C'est vrai!

M. Pierre Lagourgue. Pour relever ce défi, il faut, tout d'abord, combler le retard actuel, car le déficit, par rapport à la moyenne nationale, en personnels d'encadrement pédagogique et technique a été estimé à plus de 2 000 enseignants et ATOS.

Certes, monsieur le ministre, vous avez bien voulu accorder à l'académie de la Réunion 450 postes supplémentaires pour la rentrée 1995. Je vous en donne acte et vous en remercie. Cela prouve que vous mesurez l'ampleur des efforts à fournir encore dans ce domaine.

Pour avoir, à plusieurs reprises, signalé ce problème à votre attention, je sais, monsieur le ministre, que vous le connaissez bien. Aussi ne m'attarderai-je pas plus longtemps.

C'est en souhaitant que l'égalité des chances entre les élèves soit mieux réalisée grâce à ces mesures que je voterai ce projet de loi de programmation, que j'ai d'ailleurs déjà approuvé. (Applaudissements sur les travées de l'Union centriste, du RPR et des Républicains et Indépendants.)

- M. François. Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'insertion professionnelle. Je demande la parole.
 - M. le président. La parole est à M. le ministre.
- M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'insertion professionnelle. Monsieur Lagourgue, les problèmes démographiques à la Réunion sont bien réels. A cet égard, je vous remercie d'avoir rappelé la création de 450 postes pour essayer de remédier aux difficultés qui en découlent.

M. le rapporteur pour avis m'indiquait à l'instant qu'à la suite de son rapport d'inspection, soixante postes ont été créés dans l'enseignement primaire. Voilà qui témoigne de notre connaissance effective des données démographiques de la Réunion!

Je souhaite revenir un peu plus longuement sur le premier point que vous avez évoqué, monsieur le sénateur, pour vous dire – cela va peut-être vous surprendre – que je suis parfaitement d'accord avec vous. Si j'avais eu à me prononcer sur la séparation des collèges et des lycées, je ne l'aurais pas décidée. J'aurais conservé la solidarité de l'enseignement secondaire, qui, de la sixième à la terminale, permettait aux élèves et aux enseignants de bénéficier d'un mélange extrêmement enrichissant pour tous.

Je n'aurais pas décidé la séparation parce qu'il me paraît extrêmement utile et positif qu'un enseignant puisse professer à la fois en terminale et en sixième, tout comme il est bon, dans l'enseignement supérieur, qu'un enseignant chercheur puisse à la fois diriger des thèses et enseigner dans le premier cycle. Cette intimité avec ceux dont les connaissances, la science, la sûreté sont les plus grandes, nous en avons spécialement besoin dans les plus petites classes, d'autant que, parallèlement, il est très épanouissant pour un professeur de pouvoir avoir affaire à la fois à de très grands et à de très jeunes élèves.

La séparation a donc été tout à fait discutable dans son inspiration, même si elle n'a pas que des effets négatifs. Elle a été prononcée, vous le savez, pour des raisons qui ne tiennent pas uniquement à la pédagogie et sur lesquelles je ne veux pas m'étendre devant vous – tous les experts du système éducatif savent ce que je veux dire.

Cela étant, maintenant, c'est ainsi, et je ne vais sûrement pas annoncer, ce soir, au Sénat, que j'ai l'intention de recréer, d'un claquement de doigts, les anciens lycées de la sixième à la terminale. Ce serait ouvrir une polémique tout à fait inutile.

Cependant, si des académies ou des villes sont volontaires, pourquoi ne pas expérimenter, ici ou là, maintenant que l'unicité du corps des professeurs est clairement affirmée, des établissements nouveaux? Je tiens d'ailleurs à rappeler que, dans tous les centres-villes, les établissements les plus prestigieux, les lycées les plus renommés, ont souvent gardé les premiers cycles annexes. Ce qui est bon pour les plus privilégiés ne devrait pas être si mauvais pour les autres!

Si donc des expériences doivent être tentées, je suis prêt à les favoriser, en particulier dans les établissements dits sensibles.

A cela, deux raisons. D'abord, je suis persuadé – je l'ai dit en présentant le plan contre la violence – qu'en présence d'un établissement sensible il faut d'abord voir si l'on ne peut pas en réduire la taille, tant je défends l'idée qu'il est plus facile d'encadrer 500 élèves avec 50 enseignants que 2 000 élèves avec 200 enseignants. Le rapport est exactement le même, le coût pour la nation est exactement le même, mais la communauté humaine a une dimension tout autre; elle est beaucoup plus harmonieuse dans le premier cas de figure.

Seconde raison: dans ces établissements sensibles reconstitués, la présence de grands élèves, de grands frères, qui vivraient aux côtés des plus jeunes, serait, me semble-t-il, extrêmement bénéfique.

Je suis donc prêt à regarder si des expériences peuvent être menées en ce sens dès la rentrée de 1997 pour vérifier si, comme vous le croyez et comme je le crois, les élèves n'auraient pas grand bénéfice à tirer de regroupements entre collèges et lycées qui favoriseraient une communauté humaine plus harmonieuse. (Applaudissements sur les travées de l'Union centriste et du RPR)

- M. le président. La parole est à M. Sérusclat.
- M. Franck Sérusclat. Monsieur le ministre, je souhaite me dégager un peu du texte lui-même. Cela me sera d'autant plus facile que mon collègue et ami Jean-Louis Carrère a dit, me semble-t-il, tout ce qu'il fallait en dire.

En cette occasion, j'aimerais vous amener à préciser les propositions sur lesquelles vous réfléchissez aujourd'hui et qui devraient être soumises demain à référendum.

- M. René-Pierre Signé. Il est contre le référendum!
- M. Jean-Louis Carrère. C'est Chirac qui est pour!
- M. Franck Sérusclat. En effet, vous avez sûrement déjà des idées : voilà deux ans et demi que vous êtes à la tête du ministère de l'éducation nationale, et vous avez trois ans devant vous, avec une majorité qui vous assure la durée et donc la possibilité d'apporter des modifications aux dispositions en vigueur.

Vous avez sûrement envie, comme nombre de ministres avant vous, de marquer l'histoire de l'école. Mais ce n'est pas avec cette loi de programmation que vous y parviendrez. En définitive, vous ne faites que reprendre, amender, pas forcément en utilisant les meilleures techniques, ce que disait Jules Ferry: l'école, c'est apprendre à lire, à écrire et à compter.

Votre projet de loi n'a donc rien de révolutionnaire. J'avais pourtant le sentiment que vous pouviez bouleverser l'organisation de l'enseignement, depuis l'école primaire jusqu'à l'université, comme l'avait fait en son temps Jules Ferry. Vous voyez que je vous prête des possibilités de nature à satisfaire un ministre de l'éducation!

L'important pour moi est de savoir sur quelles valeurs essentielles vous allez fonder vos propositions sur l'école qui seront soumises à référendum. Elles doivent être clairement exprimées et correctement présentées pour que les Français puissent répondre par oui ou par non.

Vous rejetez l'hypothèse de ce que vous appelez la « théologie abstraite », mais vous parlez en même temps d'un effort humaniste. Déjà, l'humanisme traduit – je reprends votre terme – une certaine théologie, ou tout au moins une certaine idéologie.

Vous avez félicité M. le rapporteur, qui imagine une école donnée pour une société donnée. Mais alors, c'est l'inscrire dans un certain nombre de valeurs.

Vous l'approuvez également quand il dit que l'école est le lieu de transmission des valeurs d'une société.

Aussi voulons-nous savoir quelles sont les valeurs essentielles auxquelles vous entendez vous référer. Je crains qu'elles ne soient très différentes, voire opposées aux nôtres.

Certes, vous vous proclamez républicain, mais un peu à la manière du duc de Broglie en 1876-1877, au moment du vote de la loi Falloux. En effet, vous n'évoquez jamais dans vos discours les trois qualités particulières de l'Etat républicain français, qui sont la laïcité, la démocratie et le caractère social.

La République française est démocratique, laïque et sociale, et je crois que la référence à la laïcité est importante pour comprendre une évolution possible de vos propositions.

Je pense par ailleurs que le Gouvernement auquel vous appartenez n'est pas très attaché à la notion de service public. (M. Hamel proteste.) Au moins ne lui accorde-t-il pas la même valeur que nous, y compris quand il s'agit du service public de l'école.

. Vous avez tendance à considérer que les solutions passent par une conception libérale de l'école: chacun fait ce qu'il considère comme le mieux pour lui. En cela, vous vous référez à des pays comme l'Allemagne, les Pays-Bas, la Grande-Bretagne et les Etats-Unis. Ainsi, peu à peu, la notion de liberté de l'enseignement évolue et aboutit à la liberté de créer son école – dans des conditions à déterminer, certes, avec son caractère propre et dans la perspective d'avoir des universités qui, à terme, auront toute latitude, y compris celle de la collation des grades.

Si je fais allusion à la collation des grades, c'est parce que, curieusement, j'ai le sentiment que nous nous trouvons à fronts renversés par rapport à ce qui s'est passé en 1876-1877. Quand, finalement, Jules Ferry a obtenu, en 1880, que la liberté de collation des grades soit supprimée, Dupanloup et Broglie se sont opposés à l'abrogation de l'une des mesures prévues par la loi Falloux.

Il me semble que ce que l'on a considéré chez vous, au moment du débat sur la révision de la loi Falloux – dont M. Carrère et vous-même avez parlé tout à l'heure – comme une maladresse était peut-être, tout simplement une tentative pour tester jusqu'où il vous était possible d'aller dans le réaménagement de cette loi.

Vous savez que les promoteurs de la loi Falloux, en 1875 d'abord, puis en 1876 et en 1877, avaient obtenu des « républicains timides », comme certains appelaient Jules Simon et d'autres parlementaires, que la liberté de l'enseignement aille jusqu'à la collation des grades. En 1877, un très grand débat a eu lieu, afin de conserver cette faculté aux universités libres de l'époque.

En définitive, je me demande si aujourd'hui vous ne reprenez pas à rebours le même chemin pour « détricoter » ce qui a été réalisé depuis Jules Ferry jusqu'à nos jours, à savoir la mise en place d'un service public laïc. Peut-être allez-vous proposer au référendum un choix tout simple : liberté de l'enseignement ou enseignement contrôlé par l'Etat!

On peut l'envisager, et c'est pourquoi j'aimerais connaître, en ce domaine, l'état de vos réflexions. Je veux savoir si, effectivement, nous n'allons pas nous trouver, dans les mois qui viennent, devant une évolution qui, avec des arguments libéraux plus ou moins ultra, nous conduira en France, à terme, à une liberté de l'enseignement qui serait consentie à tous ceux qui voudront ou pourront choisir le caractère propre de leur école et aussi le coût de son fonctionnement.

C'est le premier point sur lequel je souhaiterais obtenir quelques éclaircissements à l'occasion de ce débat.

Ma deuxième remarque est de nature tout à fait différente.

Vous avez indiqué à plusieurs reprises qu'il convenait que l'école soit aussi proche que possible des nouvelles technologies afin, notamment, d'éviter toute césure entre ceux qui sauront très tôt utiliser les nouvelles technologies de l'information et de la communication et ceux qui n'auraient pas eu la même approche.

J'ai lu les différentes propositions que vous avez présentées – 155 pour certains, 158 pour d'autres, 111 en définitive – et qui font l'objet de notre discussion. Or je n'y trouve rien sur la découverte de l'image, par exemple, avant le collège.

Voudrait-on nous faire croire qu'il est préférable que les élèves du primaire ignorent tout de ces nouvelles technologies, et ce jusqu'au collège? Pourtant, dans une certaine mesure, elles peuvent engendrer un séisme culturel de la nature de celui qu'ont entraîné l'introduction de l'alphabet et la généralisation du livre.

Je suis étonné également que vous n'ayez pas encore envisagé, dans ces propositions, de rendre compatible cette approche des nouvelles technologies avec le raisonnement et la logique, qui ne doivent pas être oubliés quand on utilise, par exemple des calculettes, ou quand on est contraint de naviguer dans une masse énorme d'informations qui ne sont pas organisées et pédagogiquement présentées, tout au moins pas aussi bien que dans un livre.

Je crois que nous perdons actuellement un temps précieux, et il conviendrait que, sur les deux points que je viens d'évoquer, vous puissiez dès maintenant nous dire quel est l'état de vos réflexions.

Mais l'essentiel pour moi est bien de savoir si nous allons revenir à la conception de la liberté de l'enseignement portée par la loi Falloux, conception que vous avez aujourd'hui la possibilité de défendre et quasiment d'imposer.

Cela m'est d'autant plus essentiel que je suis inquiet de la pénétration de ce que j'appellerai la « culture catholique » dans la réflexion d'un nombre de plus en plus important de membres du Gouvernement.

Pourquoi cette réflexion? Vous avez, comme moi, lu les propositions de M. Raoult tendant à mettre les RMIstes au travail. Parmi ces propositions, il en est une qui m'a particulièrement choqué: il suggère que l'on demande aux RMIstes de ranger les chaises à la fête de l'école libre!

- M. Jacques Delong, rapporteur pour avis. Quel drame!
- M. Emmanuel Hamel. Quel rapport avec le catholicisme?
- M. Franck Sérusclat. Peut-être ne trouvez-vous cela qu'amusant...
- M. Jacques Delong, rapporteur pour avis. Oui: amusant!
- M. Franck Sérusclat. ... il n'empêche que, spontanément, sans y prendre garde, M. Raoult a établi une hiérarchisation des tâches envisageables pour les RMIstes. Et si celle-ci n'avait pas un caractère sérieux, il a eu tort de s'y référer, car l'emploi des RMIstes est un sujet sérieux!

Même si le débat nous donnera certainement l'occasion d'aborder plus largement les incertitudes et les raisons d'inquiétude que je viens d'évoquer trop brièvement, j'aimerais, monsieur le ministre, que vous nous apportiez déjà quelques éléments de réponse. (Applaudissements sur les travées socialistes.)

- M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'insertion professionnelle. Je demande la parole.
 - M. le président. La parole est à M. le ministre.
- M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'insertion professionnelle. Ah, monsieur Sérusclat, après vous avoir écouté, j'hésite quant au mode et au ton que je dois utiliser pour vous répondre.

Dans un premier temps, j'ai été révolté, indigné. Mais, en définitive, monsieur Sérusclat, vous m'avez ému, parce que au fond, vous êtes un survivant.

- M. René-Pierre Signé. Il est sincère!
- M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'insertion professionnelle. Mais je n'ai pas dit le contraire.
 - M. Franck Sérusclat. Et laïc!
- M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'insertion professionnelle. Monsieur Sérusclat, vous êtes un survivant, un anachronisme...
- M. Franck Sérusclat. Je ne suis pas un survivant, je vous ai dit ma crainte que ce qui s'est produit ne se reproduise!

M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'insertion professionnelle. Laissez-moi poursuivre, monsieur Sérusclat. Je vous ai pour ma part écouté avec beaucoup d'attention.

Vous êtes un anachronisme vivant!

- M. Franck Sérusclat. C'est une offense!
- M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'insertion professionnelle. Non, ce n'est pas une offense.

Je sais bien que vous avez des obsessions, et, après tout, c'est votre droit.

Vous avez cru entendre qu'à la tribune je dénonçais les « théologies » alors que, monsieur Sérusclat, j'ai seulement prononcé le mot « idéologies ».

- M. Franck Sérusclat. Théologies!
- M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'insertion professionnelle. Je n'ai jamais employé le mot « théologies ». Pardonnez-moi, je le réserve pour des sujets plus sérieux.
 - M. René-Pierre Signé. Oh!
- M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'insertion professionnelle. Le mot « théologie » est pour moi suffisamment lourd de sens pour que je ne l'utilise pas dans les débats politiques qui sont les nôtres!
 - M. Emmanuel Hamel. Très bien!
- M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'insertion professionnelle. Je le répète, j'ai seulement parlé d'idéologies.

Je sais bien, monsieur Sérusclat, quelle nostalgie vous habite et je vais essayer de la décrire sans vous offenser.

Vous rêvez d'avoir en face de vous un gouvernement, une majorité, des ministres, qui soient partisans d'un régime théocratique, antidémocratique, antilaïc et antisocial. Comme ce serait confortable, monsieur Sérusclat, d'avoir en face de vous de telles caricatures de ministres de la majorité! Manque de chance: vous avez faux sur tout le tableau!

Je puis vous dire de la manière la plus claire que le Gouvernement et le ministre que vous avez en face de vous sont démocrates et sociaux – c'est même le nom de mon parti – et qu'ils sont si profondément attachés à la laïcité que j'en fais, quant à moi, une des vertus majeures du XXI^e siècle.

Je suis d'ailleurs en train d'écrire un livre, qui paraîtra à la rentrée.

- M. Emmanuel Hamel. Vous avez le temps d'écrire?
- M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'insertion professionnelle. Je le prends, monsieur Hamel. D'autres prennent bien le temps de faire du jogging!
- M. Emmanuel Hamel. Vous avez raison d'épargner votre cœur, monsieur le ministre! (Sourires.)
- M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'insertion professionnelle. Je fais donc de la laïcité, disais-je, l'une des vertus du XXI^e siècle, et je veux bien essayer de vous dire pourquoi, moi dont, vous le savez, les sentiments personnels sont chrétiens.

La République a besoin que l'on croie de nouveau en certaines valeurs communes et que l'on s'efforce d'en faire l'instrument même de l'intégration à la nation, qui est le fil directeur du peuple français. Nous sommes originaux en ce sens que nous cherchons à intégrer.

Or je considère qu'il n'y a pas d'intégration sans laïcité. Si nous acceptons que se développent, au sein de la nation, des communauités séparées, considérant chacune que leur foi est supérieure à la loi, nous sommes assurés d'aboutir à la désintégration de la nation.

Je ne suis pas seulement républicain – c'est la moindre des choses! – je suis aussi laïc, démocrate et social. Ces trois vertus cardinales doivent nous permettre de construire une société moderne.

Je vais même plus loin. Mme Dusseau affirmait tout à l'heure que l'instruction civique était très bien enseignée en France; je crois qu'elle se trompe.

Mme Joëlle Dusseau. J'ai dit qu'elle était enseignée!

M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'insertion professionnelle. Pourtant l'éducation civique doit être l'un des pôles autour duquel nous devons mobiliser notre effort.

J'ai réinscrit l'éducation civique à tous les programmes, de toutes les classes, de tous les degrés de notre système éducatif. Mieux, j'en ai fait un élément obligatoire du programme de toutes les disciplines. Au contraire de Mme Dusseau, je ne crois pas que les professeurs d'histoire et de géographie doivent être les seuls à assurer l'éducation civique. Si nous nous occupons d'éducation et non pas d'instruction, tous les enseignants doivent être des professeurs d'éducation civique.

Mme Joëlle Dusseau. Si tout le monde fait tout, personne ne fait rien!

M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'insertion professionnelle. Je veux en faire un chapitre du programme de toutes les disciplines.

En éducation physique, l'éducation civique est indispensable pour apprendre aux élèves à se comporter sur les stades en joueurs ou en spectateurs respectueux des règles sportives et de l'arbitre.

Il s'agit d'une éducation à la vie démocratique, d'une éducation à la responsabilité.

Il en va de même en matière d'éducation à la santé et de protection contre le sida.

Je pourrais multiplier les exemples qui me permettraient de montrer, monsieur Sérusclat, que nous avons besoin de démocratie non seulement dans les mots, mais aussi dans les valeurs. Il nous faut en effet réinventer un monde dans lequel la conduite des citoyens dans la communauté soit fondée sur le principe de responsabilité.

Vous m'avez interrogé sur les valeurs qui sont les nôtres. Les voici: une école qui transmette des valeurs, qui accepte de regarder en face notre héritage historique et philosophique, qui accepte de dire ce qu'elle est, c'està-dire le creuset de l'humanisme, et de tirer les leçons de notre engagement humaniste pour, en réalité, livrer le seul combat qui vaille.

On nous dit que nous menons un combat national, un combat de société. C'est vrai! Je suis profondément convaincu que nous menons un combat de civilisation et que nous sommes probablement au carrefour des temps, tant les forces qui se liguent contre la civilisation humaniste sont puissantes.

Je veux parler des forces du marché, de celles qui brassent chaque seconde des milliards de dollars sur la planète, au mépris de tous les intérêts des femmes et des hommes dont les emplois sont sacrifiés.

Je veux aussi parler des forces des nationalismes, de l'exaltation de l'identité. Prenez l'exemple de l'ex-Yougo-slavie ou de l'ex-Union soviétique, et vous vous aperce-vrez à quel point cette exaltation de l'identité est de nouveau puissante et combien elle menace la civilisation que nous avons construite.

Je veux enfin parler des intégrismes, de tous les intégrismes, notamment de ceux qui viennent du sud.

J'ai été le ministre qui a décidé, par une circulaire, comment l'école devait appliquer les valeurs de la laïcité face à un certain nombre de signes ostentatoires qui ont beaucoup ému non seulement les médias mais la population. J'ai pris ce risque. Je ne l'ai pas fait par tel ou tel ostracisme à l'égard de tel ou tel jeune, fille ou garçon, de nos écoles. Je l'ai fait car l'essentiel me semblait en jeu.

Mais il n'y a pas que cet intégrisme; il y a les sectes, qui sont de nouveau très actives dans notre société tant, j'ose le dire, nous sommes pauvres en réponses spirituelles, tant nous ne sommes capables que de présenter des images de consommation, tant la télévision offre aux jeunes une représentation du monde pauvre et déstabilisante.

Vous m'interrogez sur nos valeurs, monsieur Sérusclat? Je vous réponds: l'école de France doit être humaniste.

Monsieur le sénateur, contrairement à ce que vous croyez, j'ai la conviction que nous ne nous situons pas des deux côtés de la barricade, nous sommes du même côté.

Et nous sommes tous deux réellement humanistes, monsieur Sérusclat, alors, s'il vous plaît, tournons-nous ensemble vers les « nouveaux barbares » qui menacent la civilisation que nous avons bâtie. Ne nous contentons plus d'examiner le sexe des anges, considérons l'essentiel.

Vous vous épuisez, monsieur le sénateur, à croire que vous avez en face de vous des ennemis. Ce sont probablement vos meilleurs alliés.

Je voudrais maintenant en venir à votre dernière interrogation, relative au multimédia.

Vous avez raison, à mes yeux, de dire qu'il représente probablement une révolution technique du même ordre que celle qu'a constitué l'imprimerie, sinon du même ordre que celle de la découverte de l'alphabet, comme vous l'avez soutenu.

Dans le multimédia, on peut trouver le meilleur et le pire. On peut imaginer un monde dans lequel – certains y pensent! – il remplacerait les enseignants et permettrait à chacun, dans sa bulle, de se construire un savoir.

M. Jean-Louis Carrère. Plus de loi de programmation!

M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'insertion professionnelle. C'est le contraire de ce que je pense. C'est pourquoi j'ai inscrit – contrairement à ce que vous avez dit, sans doute à l'issue d'une lecture trop rapide – dans le nouveau contrat pour l'école une mesure précisant que l'image doit faire partie des programmes du collège.

De la même manière, j'ai inscrit une mesure prévoyant que tous les lycées de France devont être, à court terme, équipés d'une salle multimédia qui leur permettra non seulement d'initier, mais de recevoir une formation sur ce sujet.

Monsieur Sérusclat, si vous croyez que nous sommes opposés sur ce sujet, vous avez tort.

Je plaiderai donc pour les valeurs que vous avez défendues. Je considère, en effet, qu'elles sont profondément les mêmes que les miennes.

Vous croyez que nos avis divergent. Non! D'ailleurs, Aragon n'a-t-il pas évoqué la « communauté de celui qui croyait au ciel et de celui qui n'y croyait pas »? Je considère pour ma part que La Rose et le Réséda nous a en cette matière montré un chemin qu'il serait bon que nous empruntions ensemble. (Très bien! et applaudissements sur les travées de l'Union centriste, du RPR, des Républicains et Indépendants, ainsi que sur certaines travées du RDE.)

M. Franck Sérusclat. Si votre référendum s'appuie sur les valeurs que vous venez d'exposer, monsieur le ministre, nous sommes vous et moi des survivants!

M. le président. La discussion générale est close.

Le Sénat va maintenant interrompre la discussion du projet de loi de programmation du « nouveau contrat pour l'école ». Il la reprendra demain, après l'examen du projet de loi autorisant l'approbation d'une convention sur la sûreté nucléaire.

9

COMMUNICATION DE L'ADOPTION DÉFI-NITIVE DE PROPOSITIONS D'ACTES COMMUNAUTAIRES

- M. le président. M. le président du Sénat a reçu de M. le Premier ministre une communication, en date du 29 juin 1995, l'informant qu'ont été adoptées définitivement par les instances communautaires par décision du Conseil du 20 juin 1995 :
- la proposition d'acte communautaire E 197 « proposition de directive du Conseil concernant les licences des entreprises ferroviaires SYN 488 -. Proposition de directive du Conseil concernant la répartition des capacités d'infrastructure ferroviaire et la perception de redevances d'utilisation de l'infrastructure »;
- la proposition d'acte communautaire E 212 « proposition de directive du Conseil portant modification et mise à jour de la directive 64/432/CEE relative à des problèmes de police sanitaire en matière d'échanges intercommunautaires d'animaux des espèces bovines et porcines » ;
- et la proposition d'acte communautaire E 278 « proposition de décision du Conseil concernant les modalités d'établissement, pour une période transitoire, de listes provisoires des établissements de pays tiers dont les Etats membres sont autorisés à importer certains produits d'origine animale, produits de la pêche et mollusques bivalves vivants ».

M. le président du Sénat a reçu de M. le Premier ministre une communication, en date du 30 juin 1995, l'informant que :

– la proposition d'acte communautaire E 420 – « proposition de règlement CE du Conseil portant ouverture et mode de gestion de contingents tarifaires communautaires pour certains produits industriels (3° série 1995) et modifiant les règlements CE n° 2874/94 et 915/95 portant ouverture et mode de gestion de contingents tarifaires communautaires pour certains produits industriels et de la pêche » a été adoptée définitivement par les instances communautaires par décision du Conseil du 12 juin 1995;

- la proposition d'acte communautaire E 400 « communication de la Commission : demande d'avis conforme du Conseil et consultation du Comité CECA concernant un projet de décision de la Commission concernant l'octroi d'aides financières à des projets de recherche technique Acier et projets/Démonstration Acier » a été adoptée définitivement par les instances communautaires par décision du Conseil du 23 juin 1995;
- et la proposition d'acte communautaire E 347 « proposition de décision du Conseil concernant la conclusion de l'accord sous forme d'échange de lettres relatif à l'application provisoire du protocole fixant les possibilités de pêche et la contrepartie financière prévues par l'accord entre la Communauté européenne et le gouvernement de la République du Sénégal concernant la pêche au large de la côte sénégalaise pour la période du 2 octobre 1994 au 1^{er} octobre 1996; proposition de règlement CE du Conseil concernant la conclusion du protocole fixant les possibilités de pêche et la contrepartie financière prévues dans l'accord entre la Communauté européenne et la République du Sénégal concernant la pêche au large de la côte sénégalaise pour la période du 2 octobre 1994 au 1^{er} octobre 1996 » a été adoptée définitivement par les instances communautaires par décision du Conseil du 29 juin 1995.

10

DÉPÔT DE PROPOSITIONS DE LOI

M. le président. J'ai reçu de Mme Marie-Claude Beaudeau, M. Jean-Luc Bécart, Mmes Danielle Bidard-Reydet, Michelle Demessine, Paulette Fost, Jacqueline Fraysse-Cazalis, MM. Jean Garcia, Charles Lederman, Félix Leyzour, Mme Hélène Luc, MM. Louis Minetti, Robert Pagès, Ivan Renar, Robert Vizet et Henri Bangou, une proposition de loi relative à la récupération sur succession de l'allocation supplémentaire du fonds national de solidarité.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 347, distribuée et renvoyée à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

J'ai reçu de MM. Gérard César, Bernard Barbier, Jean Bernard, Jean Besson, Jean-Paul Hugot, Serge Mathieu, Jean Huchon et Michel Doublet une proposition de loi relative aux conditions d'accès à la profession de courtier en vin.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 350, distribuée et renvoyée à la commission des affaires économiques et du Plan, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

11

DÉPÔT DE PROPOSITIONS DE RÉSOLUTION

M. le président. J'ai reçu de Mme Hélène Luc, MM. Jean Garcia, Charles Lederman, Mme Marie-Claude Beaudeau, M. Jean-Luc Bécart, Mmes Danielle BidardReydet, Michelle Demessine, Paulette Fost, Jacqueline Fraysse-Cazalis, MM. Félix Leyzour, Louis Minetti, Robert Pagès, Ivan Renar, Robert Vizet et Henri Bangou une proposition de résolution, présentée en application de l'article 73 bis du règlement, sur la recommandation de la Commission en vue d'une recommandation du Conseil visant à ce que soit mis un terme à la situation de déficit public excessif en France (n° E 436).

La proposition de résolution sera imprimée sous le numéro 345 distribuée et renvoyée à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions pré-

vues par le règlement.

J'ai reçu de M. Robert Vizet, Mme Marie-Claude Beaudeau, M. Jean-Luc Bécart, Mmes Danielle Bidart-Reydet, Michelle Demessine, Paulette Fost, Jacqueline Fraysse-Cazalis, MM. Jean Garcia, Charles Lederman, Félix Leyzour, Mme Hélène Luc, MM. Louis Minetti, Robert Pagès, Ivan Renar et Henri Bangou une proposition de résolution, présentée en application de l'article 73 bis du règlement, sur l'avant-projet de budget des communautés européennes (n° E 422).

La proposition de résolution sera imprimée sous le numéro 346, distribuée et renvoyée à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions pré-

vues par le règlement.

J'ai reçu de M. Adrien Gouteyron une proposition de résolution, présentée en application de l'article 73 bis du règlement, sur la proposition de directive du Parlement européen et du Conseil portant modification de la directive 89/552/CEE du 3 octobre 1989 visant à la coordination de certaines dispositions législatives, réglementaires et administratives des Etats membres relatives à l'exercice d'activités de radiodiffusion télévisuelle (n° E 419).

La proposition de résolution sera imprimée sous le numéro 349, distribuée et renvoyée à la commission des affaires culturelles, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

12

DÉPÔT DE PROPOSITIONS D'ACTES COMMUNAUTAIRES

- M. le président. J'ai reçu de M. le Premier ministre la proposition d'acte communautaire suivante, soumise au Sénat par le Gouvernement, en application de l'article 88-4 de la Constitution :
- Proposition de décision du Conseil concernant la conclusion d'un accord établissant un programme de coopération dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle entre la Communauté européenne et les Etats-Unis d'Amérique.

Cette proposition d'acte communautaire sera imprimée sous le numéro E 442 et distribuée.

J'ai reçu de M. le Premier ministre la proposition d'acte communautaire suivante, soumise au Sénat par le Gouvernement, en application de l'article 88-4 de la Constitution :

- Proposition modifiée de directive du Conseil instaurant une taxe sur les émissions de dioxyde de carbone et sur l'énergie.

Cette proposition d'acte communautaire sera imprimée sous le numéro E 443 et distribuée.

J'ai reçu de M. le Premier ministre la proposition d'acte communautaire suivante, soumise au Sénat par le Gouvernement, en application de l'article 88-4 de la Constitution:

- Proposition de décision du Conseil autorisant certains Etats membres à appliquer ou à continuer à appliquer à certaines huiles minérales utilisées à des fins spécifiques des réductions ou des exonérations d'accise conformément à la procédure prévue à l'article 8 paragraphe 4 de la directive 92/81/CEE.

Cette proposition d'acte communautaire sera imprimée sous le numéro E 444 et distribuée.

13

DÉPÔT D'UN RAPPORT

M. le président. J'ai reçu de M. Jean-Paul Hugot un rapport, fait au nom de la commission des affaires culturelles, sur le projet de loi portant transposition de la directive n° 93-7 du 15 mars 1993 du Conseil des communautés européennes relative à la restitution des biens culturels ayant quitté illicitement le territoire d'un Etat membre (n° 237, 1994-1995).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 348 et distribué.

14

ORDRE DU JOUR

- M. le président. Voici quel sera l'ordre du jour de la prochaine séance publique, précédemment fixée au mercredi 5 juillet 1995, à quinze heures et, éventuellement, le soir :
- 1. Discussion du projet de loi (n° 304, 1994-1995) autorisant l'approbation d'une convention sur la sûreté nucléaire.

Rapport (n° 335, 1994-1995) de M. Paul Caron, fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées.

2. Suite de la discussion du projet de loi (n° 197, 1994-1995), adopté par l'Assemblée nationale, de programmation du « nouveau contrat pour l'école ».

Rapport (nº 332, 1994-1995) de M. Pierre Schiélé, fait au nom de la commission des affaires culturelles.

Avis (n° 333, 1994-1995) de M. Jacques Delong, fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.

Aucun amendement n'est plus recevable.

Délai limite pour le dépôt d'amendements

- 1. Résolution (n° 331, 1994-1995) de la commission des finances sur l'avant-projet de budget des Communautés européennes pour l'exercice 1996 : aperçu général (n° E-422).
- 2. Sous réserve de son adoption, résolution de la commission des finances sur la recommandation de la Commission en vue des recommandations du Conseil

visant à ce que soit mis un terme à la situation de déficit public excessif en Belgique, au Danemark, en Grèce, en Espagne, en France, en Italie, aux Pays-Bas, en Autriche, au Portugal, en Finlande, en Suède et au Royaume-Uni (application de l'article 104 C, paragraphe 7 du traité instituant la Communauté européenne) (n° E-436).

Le délai limite pour le dépôt des amendements à ces deux résolutions est fixé au mercredi 5 juillet 1995, à dix-sept heures.

Personne ne demande la parole?...

La séance est levée.

(La séance est levée à vingt-trois heures cinquante-cinq.)

Le Directeur

du service du compte rendu intégral, DOMINIQUE PLANCHON

DÉCÈS D'UN SÉNATEUR

M. le Président du Sénat a le regret de porter à la connaissance de Mmes et MM. les sénateurs qu'il a été avisé du décès de M. Paul Moreau, sénateur de la Réunion, survenu le 1^{et} juillet 1995.

REMPLACEMENT D'UN SÉNATEUR

Conformément aux articles L.O. 325 et L.O. 179 du code électoral, M. le ministre de l'intérieur a fait connaître à M. le Président du Sénat, qu'en application de l'article L.O. 319 du code électoral, M. Edmond Lauret est appelé à remplacer, en qualité de sénateur de La Réunion, M. Paul Moreau, décédé le 1^{er} juillet 1995.

MODIFICATION AUX LISTES DES MEMBRES DES GROUPES

Groupes du Rassemblement pour la République

(87 membres)

Supprimer le nom de M. Paul Moreau.

Ajouter le nom de M. Edmond Lauret.